

*Face au terrorisme, le CEDPE appelle les autorités à accélérer le processus de DDRR*



**“SALAM”**

**Union Africaine et CEDPE :**  
Signature d'un protocole d'accord stratégique

Soudan, Origine d'un  
conflit meurtrier

La problématique de la  
maltraitance des  
employés  
domestiques

**Revue scientifique trimestrielle**  
**Edition Mars 2025**

- ❖ Coordonnées
- ❖ Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme – CEDPE, quartier N'djari Bilamatom, N'djamena, Tchad
- ❖ Site web: [www.centrerecherche.com](http://www.centrerecherche.com)
- ❖ Adresse mail : [yacoubahmat@aol.com](mailto:yacoubahmat@aol.com)
- ❖ tel/Wattsapp: 0023599860817

*Travail collectif, sous la direction du service de Communication*

- ❖ Mlle Zara Loksala
- ❖ Mahamat Ali
- ❖ Parfait KAGONBE
- ❖ Mlle Tongue Sara Esméralda Ursule
- ❖ Supervision : Dr. Ahmat Yacoub Dabio

## **Table de Matières**

- Union Africaine et CEDPE : Signature d'un protocole d'accord stratégique.....	6
- <i>Face au terrorisme, le CEDPE appelle les autorités à accélérer le processus de DDRR.....</i>	9
- CEDPE ACTIVITES.....	12
- Modes de gestion des conflits fonciers dans la localité de Hadide / s-p de Mani.....	20
- Intensification des conflits fonciers dans un contexte d'accaparement des espaces de pâturage à Hadide .....	42
- Soudan, origine d'un conflit meurtrier .....	66
- Le Cedpe exprime sa solidarité avec le Ned.....	78
- Tchad, qu'as-tu fais de tes 64 ans ? Par Torbo Souleyman .....	88
- Tchad : La HAMA peut-elle légalement restreindre les productions sonores et/ou.... (Analyse) .....	90
- Le Protocole et les usages diplomatiques : Comment prévenir les conflits.....	127
- Inventaire des produits forestiers non ligneux au Cameroun.....	144
- Quelle éducation pour la jeunesse africaine?.....	156
- L'immunité des Chefs d'Etat et de gouvernement : regards croisés sur le droit et la coutume .....	163
- La Russie à l'offensive contre l'influence occidentale en Afrique subsahélienne.....	174
- Impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel.....	178
- Renforcer le développement et prévenir l'extrémisme au Tchad : stratégies et initiatives pour un avenir prospère.....	190
- La situation socioéducative des enfants adoptifs au Tchad .....	205
- Conférence internationale sur l'extrémisme violent.....	2015
- La problématique de la maltraitance des employés domestiques....	221
- Le Rôle des Médias en Ligne dans la Prévention des Conflits Interreligieux.....	232
- La place du genre dans la prévention de l'extrémisme violent et...	238
- La réhabilitation de la Médiation au Tchad est un acte salutaire.....	249
- Les Annexes.....	257 -282



## **Flash Info CEDPE**

- L'Union Africaine et le CEDPE signent un protocole d'accord stratégique.
- Le Cedpe exprime sa solidarité avec le NED et appelle l'Administration américaine à revenir sur sa décision.
- Le CEDPE adresse ses félicitations à M. Mahmoud Ali Youssouf, le nouveau président de la Commission de l'Union africaine (UA).
- Le jeudi 30 janvier 2025, le CEDPE a célébré le septième anniversaire de sa création. Les bénéficiaires de la formation sur les usages protocolaires ont reçu des attestations. La remise des attestations aux labélises Experts CEDPE a été reportée.
- La passation de service prévue à cette occasion n'a pas eu lieu en raison des difficultés rencontrées dans la formation du Consortium chargé de prendre la relève et diriger le CEDPE.
- Le 12 novembre 2024. Le CEDPE a présenté à Radisson Blu, hôtel de N'Djamena, le rapport de la deuxième phase du projet Nexus Climat, sécurité, environnement. Le projet est financé par l'OIF et réalisé par un consortium constitué des quatre pays (Tchad, Cameroun, Centrafrique, Égypte), supervisé par le centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme.
- Le projet Nexus Climat – Sécurité – Environnement est crucial pour aborder les défis interconnectés du climat, de la sécurité et de l'environnement dans les trois pays : Tchad, Rca, Cameroun. C'est pour cette raison que la présentation du rapport de la deuxième phase était un moment crucial pour partager les résultats et les recommandations. Cela constitue un pas en avant vers une collaboration plus forte et plus efficace pour le développement durable et la paix dans la région. La présence de la délégation de l'OIF montre l'engagement international dans ces questions.



## **Union Africaine et CEDPE** **Signature d'un protocole d'accord stratégique**

L'Union Africaine (UA) et le Centre d'Études pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme (CEDPE) ont signé un protocole d'accord stratégique, visant à intensifier leurs efforts en matière de prévention de l'extrémisme violent, de gestion des conflits et de consolidation de la paix sur le continent africain. Face aux défis sécuritaires croissants, cet accord marque une avancée décisive dans la coopération entre les deux institutions. Il s'appuie sur des valeurs communes, notamment la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, tout en soutenant des approches innovantes pour lutter contre la radicalisation et prévenir les violences intercommunautaires.

Prenant en compte les priorités et les stratégies de l'UA, ce partenariat permettra de développer des solutions durables adaptées aux réalités du terrain, notamment en stabilisant les régions affectées par des violences extrémistes et en renforçant les capacités locales. Dans le cadre de ce partenariat, l'UA et le CEDPE s'engagent à collaborer dans plusieurs domaines prioritaires :

- Lutte contre l'extrémisme violent et prévention des conflits : renforcement des capacités des acteurs locaux et mise en place d'initiatives de sensibilisation.
- Études, recherches et analyses : approfondissement de la compréhension des dynamiques de l'extrémisme et des conflits.
- Promotion des valeurs démocratiques et de la cohésion sociale : élaboration de stratégies visant à prévenir la radicalisation et à promouvoir la paix durable.

- Échange d'expertise et renforcement des capacités : organisation de formations, séminaires et ateliers pour améliorer la réponse aux défis sécuritaires.

Un Plan d'Action Conjoint (PAC) définira les activités prioritaires, les mécanismes de suivi et d'évaluation afin de garantir un impact maximal des initiatives mises en œuvre. Le protocole, conclu pour une durée initiale de trois ans, garantit le respect des principes et règlements propres à l'UA et au CEDPE. Il prévoit également un cadre légal et organisationnel solide, assurant une mise en œuvre efficace et coordonnée. À travers cette initiative, l'Union Africaine et le CEDPE réaffirment leur engagement en faveur d'un continent plus résilient face aux menaces sécuritaires. En réaction à cet événement, le président du CEDPE, Dr. Ahmat Yacoub Dabio a eu à remercier l'Union Africaine, tous ceux qui sont impliqués dans l'étude de ce projet qui vient de naître après huit mois d'échanges, et particulièrement M. Moussa Faki qui n'a pas hésité à donner son feu vert pour la réalisation de cet accord. C'est l'occasion aussi de remercier le ministre de l'Éducation M. Aboubakar Assidick Choroma qui a en premier signé en 2019 un partenariat avec le CEDPE et M. Ahmaday Abdelkerim Bakhit grâce à qui le CEDPE entretient une coopération étroite avec le Conseil économique.

Saisissant l'occasion, Ahmat Yacoub a appelé les responsables tchadiens des grandes institutions internationales de profiter de leur statut pour s'ouvrir au centre.

Cet accord met en lumière l'unité, l'engagement collectif et la lutte contre les menaces sécuritaires, tout en soulignant la coopération entre les différentes parties prenantes, comme l'Union Africaine, le CEDPE et les institutions tchadiennes.

Cet accord réaffirme l'engagement de l'Union Africaine et du CEDPE en faveur d'un continent plus résilient face aux menaces sécuritaires. En réaction, le président du CEDPE, Dr. Ahmat Yacoub Dabio, a eu à remercier l'Union Africaine, tous ceux qui sont impliqués dans l'étude de ce projet qui vient de naître après huit mois d'échanges, et

particulièrement M. Moussa Faki qui n'a pas hésité à donner son feu vert pour la réalisation de cet accord.

Il convient de rappeler que le CEDPE a signé un partenariat en 2019 avec le ministère de l'Éducation, M. Aboubakar Assidick Choroma, et il entretient une étroite coopération avec le Conseil économique. Un consortium de onze structures régionales (Tchad, Cameroun, Rca, Egypte...) a été mis en place en 2023 par le CEDPE.

Dr. Ahmat Yacoub a saisi cette opportunité pour encourager les responsables tchadiens des grandes institutions internationales à profiter de leur statut pour s'ouvrir au centre.

## **Chapitre I. TERRORISME**

### ***Face au terrorisme, le CEDPE appelle les autorités à accélérer le processus de DDRR***

Le Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) déplore la mort de soldats tchadiens dans des différentes attaques menées par le groupe Boko Haram, dans la région du Lac Tchad, au sud-ouest du pays. Des attaques que le CEDPE condamne avec fermeté.

Le CEDPE regrette que les autorités tchadiennes n'aient pas pris au sérieux les études et les conclusions des enquêtes menées par ses chercheurs. Une base de données de 16 000 pages avait été remise en 2021 à Mme la ministre de la Femme et de l'action sociale. En 2022, le Centre a remis aux autorités compétentes un projet relative à la DDRR (*déradicalisation, démobilisation, réhabilitation et réinsertion*). Fin 2023, un colis de 32 publications a été remis au président de la République et un colis de 12 publications au premier ministre M. Saleh Kebzabo. Dans les publications, la nécessité du processus de DDRR a été signalée.

C'est un processus de déradicalisation et de réinsertion socioprofessionnelle d'environ 7000 désengagés et désassociés de Boko Haram, dont 54 % sont des femmes. Le CEDPE n'a pas cessé depuis, d'alerter les autorités des pays du Bassin du Lac Tchad d'accorder une attention particulière aux études et propositions de déradicalisation des désengagés et désassociés de Boko Haram.

La recrudescence de la violence dans la région du Lac Tchad est préoccupante, et il est regrettable de voir que les efforts et les

recherches du CEDPE ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. **Le CEDPE rappelle que la déradicalisation et la réinsertion des désengagés et désassociés de Boko Haram sont cruciales pour la stabilité et la paix dans la région.**

Le CEDPE exprime son indignation face aux entraves causées par la bureaucratie et les intérêts personnels de certaines autorités et partenaires, qui ont empêché la mise en œuvre efficace du processus de DDRR. Au lieu de se concentrer sur le véritable processus de DDRR, l'attention s'est portée sur l'organisation de missions, séminaires, forums et ateliers, ou sur des projets inutiles tels que l'étude de faisabilité d'un CTO (centre de transit et d'orientation), financée par le Canada à hauteur d'un million de dollars et administrée par le PNUD. Cela démontre une réticence à aborder le problème fondamental qui est le processus de déradicalisation et de réinsertion socioprofessionnelle des désengagés et désassociés de Boko Haram, y compris 123 000 enfants en attente de soins dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

**Le CEDPE espère que les autorités prendront cette fois-ci des mesures concrètes pour mettre en place un processus de DDRR efficace et durable.** C'est pourquoi, il réitère son appel en direction des hautes autorités tchadiennes pour :

- a) dissoudre immédiatement le comité interministériel et le comité de pilotage (chargés de DDRR), obstacles à des solutions réelles et urgentes ;
- b) procéder à la formation rapide d'une commission chargée de DDRR. Cette commission doit être formée et dirigée d'experts de la société civile et non des généraux ;

- c) orienter tous les efforts des organisations étatiques, de la société civile et des partenaires vers la réalisation d'un processus de DDRR ;
- d) Etudier le projet de processus de DDRR, présenté par le CEDPE, intitulé « *Réinsertion socioprofessionnelle dans le cadre du développement*<sup>1</sup> ».

---

<sup>1</sup> [www.centrerecherche.com](http://www.centrerecherche.com)

## **Chapitre II. CEDPE ACTIVITES**

### **1. Le Centre d'Etudes pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme (CEDPE) célèbre son 7è anniversaire.**

À cette occasion, le Centre a organisé une cérémonie commémorative ce jeudi 30 janvier 2025 à son siège.



Fondé en 2017 et reconnu officiellement en 2018, le CEDPE est devenu une référence dans les recherches sur la prévention de l'extrémisme au Tchad et au-delà toute la sous-région. Ce 30 janvier, le centre souffle sur son septième bougie dans une ambiance cordiale avec plusieurs invités.

Depuis sa création, le centre a mené plusieurs études sur la prévention des conflits notamment l'extrémisme, faisant de lui une référence dans le domaine. Le CEDPE est également actif dans la prévention et la gestion des crises. Sept ans après, le CEDPE compte s'ouvrir à d'autres structures de recherche, selon ses responsables.

Cette célébration est couplée avec la remise des attestations de formation sur le thème : "Le Protocole et les Usages Diplomatiques : Comment Prévenir les Conflits".



Grâce au soutien de partenaires, tels que l'USAID, l'OIF et le NED, la revue scientifique trimestrielle a pu être publiée. Pendant trois années consécutives d'octobre 2021 à septembre 2024, le NED a contribué à la publication de la revue. La revue a enrichi la bibliothèque spécialisée, ce qui a permis aux chercheurs de s'impliquer dans la recherche et l'étude.

L'équipe de chercheurs du Centre d'Études pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme (CEDPE), souhaite exprimer sa profonde gratitude à tous ces partenaires et surtout au président du NED pour le soutien accordé au projet intitulé « *Prévention des conflits et promotion des valeurs démocratiques* ». Le projet biennal de 2022 à 2024 avait pour but de renforcer la résilience des communautés face à l'extrémisme violent et de promouvoir

les valeurs démocratiques. Le CEDPE a, grâce à la subvention accordée par le NED, organisé des tables rondes, des formations, des débats télévisés, des études et a publié 16 revues et dix études.



Ces activités ont joué un rôle crucial dans la sensibilisation à l'importance de la prévention de l'extrémisme, des conflits communautaires et fonciers, tout en mettant en place des solutions pour éviter la violence et encourager le dialogue. Il est essentiel de favoriser les échanges et de clarifier les enjeux des conflits, tout en fournissant les outils et les connaissances nécessaires pour cette prévention. Des jeunes ont reçu des formations qui ont renforcé leur compréhension du rôle des divers acteurs dans la prévention des conflits et la consolidation des principes démocratiques. Néanmoins, nous avons pris conscience de l'ampleur de la demande ; nous sommes désolés et nous

nous excusons de ne pas avoir pu répondre à cette demande.

Il est tout aussi crucial de souligner que les actions entreprises ont dépassé nos attentes initiales en termes d'effet. Les tables rondes et les débats télévisés ont non seulement permis d'engager les jeunes et les communautés dans des discussions constructives, mais ont également favorisé un climat de confiance et d'ouverture nécessaire pour aborder des sujets sensibles.

Les résultats des études et des publications trimestrielles ont fourni des analyses précieuses sur les dynamiques de conflit, et ont permis d'identifier des pistes de réflexion et d'action pour les parties prenantes. De plus, les jeunes formés ont montré un véritable engagement en devenant des ambassadeurs de la paix et de la démocratie au sein de leurs communautés.

Nous sommes conscients que la route est encore longue et que l'éradication de l'extrémisme violent nécessite des efforts constants et soutenus. La demande pour des initiatives de ce type ne cesse de croître en raison des défis importants auxquels nous sommes confrontés. Malgré tout, nous sommes résolus à poursuivre notre mission, à renforcer notre capacité à répondre à ces enjeux et à explorer de nouvelles voies de financement et de collaboration.

Pour récapituler, nous sommes extrêmement reconnaissants envers nos partenaires pour leur confiance

et leur soutien. Nous espérons que nos actions serviront d'un modèle et d'une inspiration pour de futures initiatives qui visent à promouvoir la paix, la démocratie et la résilience communautaire. Notre engagement est de persévérer dans notre quête d'un avenir meilleur pour nos communautés, et de renforcer notre réseau d'acteurs impliqués dans la prévention des conflits.

L'équipe du CEDPE

## **2. Flash sur un bilan septennal**

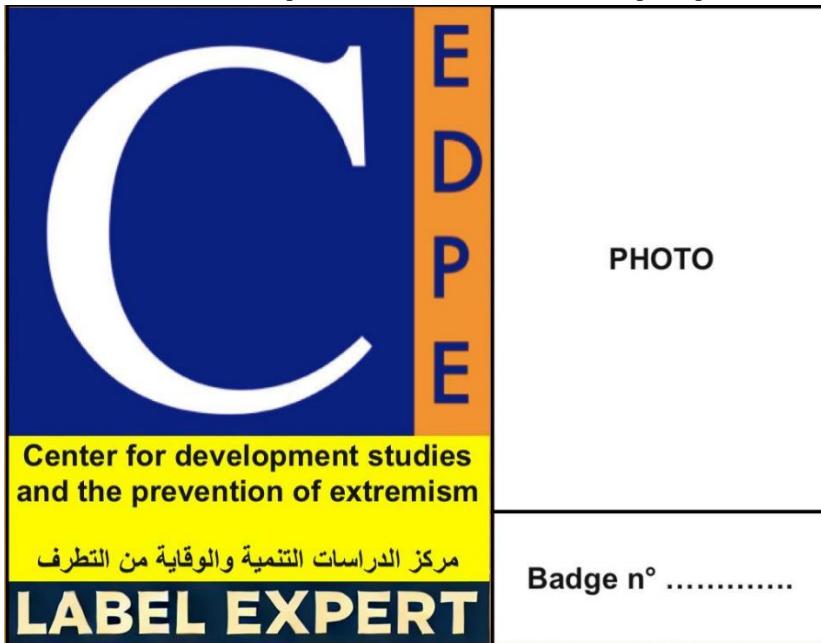
Le Conseil d'Administration (C.A.) du CEDPE a, dans sa réunion du 11 octobre 2024, fixé la date du 30 janvier 2025 pour célébrer le 7<sup>ème</sup> anniversaire (...) Le président du CEDPE Dr. Ahmat Yacoub Dabio qui a exprimé sa profonde gratitude au C.A. pour la confiance qui lui a été accordée durant les sept années de gestion du CEDPE, a présenté un bref aperçu des activités du Centre avant de demander le Conseil de réfléchir sur la procédure et la qualité d'un successeur, rappelant qu'il a envie d'écourter son mandat qui prendra fin le 30 janvier 2026. Selon lui, pendant les sept années d'activités, des résultats positifs ont été affichés dans tous les domaines de recherche, d'études, d'organisation des tables rondes, de conférences débats, de formation, d'édition et de publication des ouvrages. Dr. Ahmat Yacoub a saisi l'occasion pour livrer un échantillon des actions durant les sept années. Le nombre de personnes impliquées dans les activités ou ayant suivi les activités en sept années est estimé à 2. 978 400.

Tout au long de cette période, il y a eu bien sûr des hauts et des bas. Des hauts, c'est la réussite et des bas, c'est quelquefois la haine, la jalousie, les coups bas provenant de ceux qui s'opposent à la réussite en véhiculant des fausses informations, en essayant de salir la

structure. Le président a indiqué que l'équipe vient de boucler la rédaction du rapport septennal qui doit être soumis à l'appréciation du C.A.

### 3. Un Label pour valoriser les chercheurs

Le centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) crée un Label Expert CEDPE. Ce Label est une sorte de marque de reconnaissance qui peut être



attribuée à des chercheurs ayant fait leurs preuves, dans le cadre de l'expertise et de la qualité de leurs services pendant leur travail ou leur formation sous le toit du CEDPE. Il est généralement délivré après une évaluation rigoureuse de critères spécifiques, visant à garantir que l'intéressé labellisé respecte des standards élevés dans son domaine d'activité. Obtenir un tel label peut-être un atout majeur pour l'expert. Il peut

ainsi renforcer sa crédibilité, sa visibilité et son attractivité auprès des partenaires. **Le label Expert CEDPE** renforce la crédibilité du labélisé en tant qu'expert et ouvre certainement de nouvelles perspectives auprès des partenaires. Le bénéficiaire devrait utiliser cette opportunité pour collaborer avec d'autres professionnels et institutions, ainsi que pour diffuser ses connaissances auprès d'un public plus large. Le perdiem pour un intervenant labellisé faisant une présentation lors d'un événement ne doit pas être inférieur à 300 000 FCFA, soit 500 dollars ou euros.

- L'attribution du **Label Expert CEDPE** repose sur plusieurs critères rigoureux, visant à assurer un haut niveau d'engagement et de compétence au sein et en dehors de l'organisation. Ci dessous un résumé des critères établis :
  1. **Expérience au CEDPE** : Un minimum de six mois de formation ou de travail au sein du CEDPE.
  2. **Assiduité** : Ne pas avoir été absent plus de deux fois durant la période d'activités.
  3. **Ponctualité** : Ne pas avoir accusé plus de cinq retards pendant cette même période.
  4. **Respect des règles** : Observer le règlement intérieur et le code d'éthique et de conduite du CEDPE.
  5. **Respect des valeurs démocratiques** : Être défenseur de la justice, de la Liberté d'expression, du Respect des droits de l'homme, de l'état de droit, du pluralisme..
  6. **Honnêteté et Sincérité dans les actions et les intentions** : pour établir la confiance entre les individus et les institutions

afin de contribuer à la création d'un environnement où les débats peuvent se tenir de manière ouverte et constructive.

7. **Compétences rédactionnelles** : Avoir une bonne aptitude à rédiger sans fautes graves.
8. **Engagement dans la recherche** : Participation à des recherches et/ou à des études publiées ou susceptibles d'être publiées.
9. **Initiatives proactives** : Avoir pris des initiatives pour le développement des activités du CEDPE.
10. **Gestion du temps** : Ne pas procrastiner dans l'accomplissement du travail.
11. **Convivialité** : Ne pas être impliqué dans des disputes internes.
12. **Image extérieure** : Être capable de représenter le CEDPE de manière positive à l'extérieur.
13. **Évaluations positives** : Avoir reçu de bonnes évaluations de la part de l'administration.  
Ces critères permettent de s'assurer que les titulaires de cette certification sont des experts engagés, fiables et compétents, capables de contribuer efficacement aux objectifs de toute institution.  
Le bénéficiaire du Label Expert CEDPE doit obtenir une attestation et un badge avec le logo du label. La remise aura lieu lors d'une cérémonie officielle. La prochaine cérémonie aura lieu fin janvier 2025.

## **CHAPITRE III.**

### **I. MODES DE GESTION DES CONFLITS FONCIERS DANS LA LOCALITÉ DE HADIDE / S-P DE MANI.**

#### **HASSAN ISSA HASSAN**

Expert En développement durable et gestion environnementale.

Spécialité : gestion de conflits liés aux ressources naturelles.

[Email.hassanissahassan22@gmail.com](mailto:Email.hassanissahassan22@gmail.com)

**HASSAN ISSA HASSAN**



**Résumé :** Au Tchad, les conflits fonciers surtout élevageurs-agriculteurs datent de 1948 avec les événements d'Oum-Hadjer. Jusqu'aujourd'hui partout au Tchad leur gestion devient délicate au vu de plusieurs facteurs. Le présent article a pour

objectif de décrire les différents modes de gestions de conflits fonciers dans la localité de Hadidé / sous-préfecture de Mani, évaluer leurs efficacités dans un contexte impliquant des nouveaux acteurs urbains. Pour réaliser l'étude, une enquête par questionnaire a été menée auprès d'un échantillon de 60 producteurs. Les résultats montrent que les aspirations à la paix ont conduit la préférence de gestion de conflits par les autorités traditionnelles (90%), qui sont désormais impuissantes surtout face aux accapareurs. Cependant, les associations locales constituent une alternative dans leurs efforts non lucratifs dans la gestion des conflits et les revendications du foncier pastoral

accaparé. L'intensification des conflits désagrège la paix sociale, engendre des violences verbales et physiques et entraîne d'importants dommages qui affectent le développement de la localité.

**Mots clés :** *gestion de conflits fonciers, Hadidé Mani.*

## **Abstract**

In Chad, land conflicts, especially between breeders and farmers, date back to [1948](#) with the events of Oum-Hadjer. Until today, throughout Chad, their management has become delicate given several factors. The objective of this article is to describe the different methods of managing land conflicts in the locality of Hadidé / sub-prefecture of Mani, and to evaluate their effectiveness in a context involving new urban actors. To carry out the study, a questionnaire survey was conducted with a sample of 60 producers. The results show that aspirations for peace have led to the preference for conflict management by traditional authorities (90%), who are now powerless, especially in the face of monopolists. However, local associations constitute an alternative in their non-profit efforts in the management of conflicts and demands for monopolized pastoral land. The intensification of conflicts disintegrates social peace, generates verbal and physical violence and causes significant damage which affects the development of the locality.

**Key Words:** *land conflicts management, in the locality of Hadidé and Mani.*

## **INTRODUCTION**

La gestion des conflits est une pratique consistant à identifier des conflits et à y faire face d'une manière sensible, juste et efficace, pour empêcher leur escalade qui ferait qu'ils ne soient plus contrôlables et dégénèrent dans

la violence. Gérer un conflit consiste à l'administrer au mieux, par une institution légitime reconnue et acceptée dans un territoire déterminé auquel les communautés ont recours pour régler leurs différends. Au Tchad, les conflits en milieu rural trouvent leurs issues par des mécanismes traditionnels. Des conflits jadis, généralement liés aux mouvements des troupeaux qui opposent les éleveurs aux agriculteurs ou les éleveurs entre eux. Dans le cas de Hadidé, avec la croissance démographique, le changement climatique ainsi que d'accaparement des terres, d'autres types de conflits deviennent récurrents. Les conflits de vente multiples opérés par les Bulammas ou la vente de terrain déjà loué, ou les conflits liés à l'héritage. En effet, la localité de Hadidé, depuis les années 2008, fait l'objet d'une ruée des acteurs urbains vu le potentiel économique de la zone. Situation occasionnée par la vente massive des terres par les autorités traditionnelles *"ce sont les terroirs de ces communautés-là qui sont les plus accaparés via la vente, les arabes Choua sont les seuls culturellement fondés à vendre leurs terres"* (Soumaine.A & Ladiba.G, 2019, p. 30). L'un des villages de la rive du Chari, l'affluent du lac-Tchad, Hadidé est situé à 20 km ouest de la sous-préfecture de Mani et à 7 km sud de Guitté. La sous-préfecture de Mani est située dans le département de Haraze al-biar dans la province de Hadjer-Lamis. Hadidé est une île dont une bonne partie avait émergé à partir des années 1970, suite aux perturbations climatiques. Dès lors, la zone constitue un refuge pour les éleveurs pendant la saison sèche. Ces dernières années, avec l'intrusion du phénomène d'accaparement de terre et la saturation de l'espace, les

conflits fonciers s'intensifient. Qu'en est-il de leurs modes de gestion ?

Autrefois les conflits fonciers dans la localité de Hadidé n'impliquant que les acteurs locaux, sont administrés par les autorités traditionnelles qui constituaient le seul recours. Toutefois, les conflits fonciers impliquent désormais de plus en plus les accapareurs des terres disposant d'une position de puissance.

Faisant suite à l'article « **Intensification de conflits fonciers dans un contexte d'accaparement des espaces de pâturages dans la localité de Hadidé** », Cet article essaie de faire la description des différents mécanismes locaux de gestion des conflits fonciers, évalue leurs efficacités et probablement afin de proposer des solutions.

### **Approche Méthodologique**

Pour répondre à ces préoccupations, nous avons eu recours à une méthodologie axée sur la recherche empirique. Nous nous sommes entretenus avec les autorités traditionnelles et administratives et militaires ainsi que les délégués des cultivateurs et celui des éleveurs. L'enquête par questionnaire a touché 60 producteurs dont 30 cultivateurs et 30 éleveurs ayant plus de 10 ans d'activité dans la zone. Cette enquête auprès des anciens producteurs nous ont permis de comprendre l'intrusion du phénomène de l'accaparement des terres. La désorganisation des espaces induit par ce dernier, la modification des conditions d'accès aux pâturages et les conflits qu'il engendre, leur typologie et causes. L'analyse des documents administratives et des procès-verbaux qui portes sur le règlement des conflits

fonciers nous ont permis de mieux comprendre leurs causes et ampleur. Les données issues des enquêtes ont fait l'objet de traitement manuel pour les différents entretiens. Pour le questionnaire, les réponses ont été dépouillées et codifiées. Après leur saisie sur logiciel Excel, les calculs de pourcentage ont été faits et présentés sur graphique.

## **Résultats**

### **1- HADIDE, UN NID DE CONFLITS FONCIERS**

La localité de Hadidé, en deux décennies s'est transformée en des champs agricoles et des terrains privés clôturés. Une privatisation sans tenir compte du foncier pastoral, obligeant les éleveurs à traversé le fleuve chari sur un couloir de transhumance qui ne dépasse pas deux mètres de largeurs. Situation favorisant les dégâts dans les champs. Avec le développement de l'agriculture commercial l'intérêt des acteurs urbains pour la localité de Hadidé ne cesse de grandir, vu la rareté de terre, les conflits de vente multiples opérés par les Bulammas deviennent récurrents. Parfois vendent même le point de stationnement privé (Goré Yaya).

#### **Dégâts causés par les conflits fonciers**

Depuis le conflit qui avait eu lieu en janvier 2019 relatif à l'espace de pâturages dans les zones de l'autre fleuve Chari. Au-delà des violences verbales et physiques qui a secoué le climat social pendant presque trois mois et qui ont remis en cause la cohésion et la paix sociale, un climat de méfiance s'est installé jusqu'aujourd'hui.

Le conflit précité avait duré presque trois mois, suivi d'un bon nombre de personnes qui, au lieu de vaquer à leurs

occupations, passent tout leur temps dans les dépenses et les procédures administratives et des traitements des blessés ainsi que les dégâts matériels. Les conflits fonciers ont entraîné d'importants dommages qui affectent le développement de la localité. Les dégâts dans les champs ou tuerie des animaux sont des pertes des moyens d'existences de la famille concernée. Certains paysans pour survivre parfois empruntent de l'argent, car l'essentiel des ressources alimentaires est tiré des champs. Les éleveurs par manque de moyen vendent des animaux pour dédommager un paysan ou un accapareur.

Bien que la localité de Hadidé n'héberge pas un marché hebdomadaire, les échanges s'effectuent entre les groupes impliqués, mais se sont détériorés avec l'intensification des conflits. Les traces du conflit relatif aux espaces de pâturages en 2019 à l'outrre fleuve chari persistent jusqu'aujourd'hui, malgré que le conflit est tranché et les limites sont fixée chaque partie se méfie la fréquentation de certaine zone. Malgré que les parties aient trouvé un arrangement, les relations restent crispées entre les peuls et les arabes Salamat, la confiance est alors perdue et la méfiance persiste.

### **Enjeux de la prévention et de la résolution des conflits fonciers**

Le plus important des enjeux nous paraît être le maintien d'un climat de paix, qui permettra à la population de vaquer à leur occupation, de coopérer entre elle par la pratique de confier les animaux aux éleveurs contre facilitation d'accès aux résidus agricoles. En situation de conflit, les protagonistes peuvent d'avantage concentrer leurs efforts

sur la manière de nuire leur adversaire plutôt qu'à leur activité. La gestion efficace des conflits permettra d'accroître la productivité et de générer des revenus pour les ménages. Un environnement stable avec une productivité serait favorable à la création de revenus pour les agriculteurs et les éleveurs de la zone, leurs permettra de subvenir à leurs besoins et de lutter contre la pauvreté dans la localité ou même la région qui est fragile du fait de sa proximité avec les zones touchées par Boko -haram.

### **Gestion traditionnelle des conflits**

A Hadidé les conflits fonciers sont tranchés traditionnellement de façon graduelle allant du Bulamma, aux cheiks des différents groupes ainsi que ceux de Djimtolo et au plus chez le chef de canton Mani, le règlement judiciaire est très rarement sollicité.

Malgré la tendance des accapareurs à recourir à la brigade, parfois même à l'ONDR pour évaluer les dégâts dans leurs champs. Les autorités traditionnelles restent incontournables pour la résolution de tout type de conflits.

– Pour des dégâts dans les champs, les animaux ayant causés les dégâts sont saisis et leur propriétaire en est prévenu. Dans le cas où l'éleveur reconnaît, la négociation s'active et l'affaire se traite à l'amiable. En cas d'échec d'une gestion interpersonnelle entre les parties, on fait appel au Bulamma. En effet, Le Bulamma et les Ajawids qui sont la plupart des agriculteurs, descendant sur le champ pour évaluer les degats.IL tiennent compte de la dimension du dégât, de la variété de la culture, de la taille des plantes et du prix de la tasse (korot) au marché. C'est ainsi qu'il fixe le

montant de dommage et amènent les intéressés à s'entendre sur une somme d'argent.

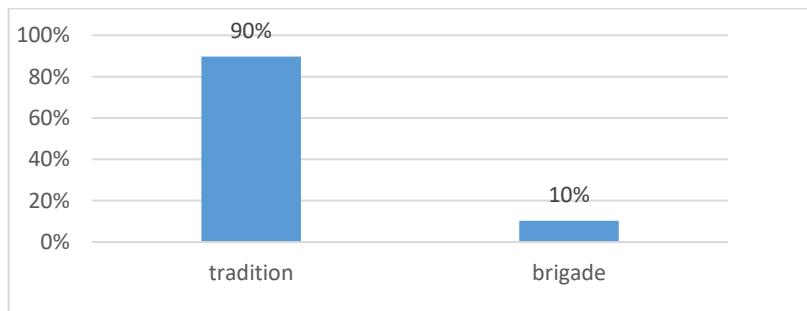
Dans le cas où l'éleveur est récalcitrant le plus souvent des jeunes, ne reconnaissant pas le fait. Le Bulamma convoque un fachir d'une dizaine de personnes et les deux parties. la parole leurs ai accordé tour à tour, après l'assemblée se prononce, situe la responsabilité. Si l'éleveur admet le dégât on demande à l'agriculteur de fixer le dommage le plus souvent en nature argent. Par médiation on les amène à s'entendre sur une somme et l'éleveur est sommé de s'exécuter et un délai lui est accordé sous le garant de leur délégué. Au cas où l'éleveur continue à nier le fait car souvent ils sont aussi victimes de fomentation, l'affaire serait traduite à la gendarmerie. Généralement l'affaire sera retirée pour être renégocié parfois à l'initiative des brigades eux même.

– Pour les conflits de limites de champs : le fait est aussi traduit devant un *fachir* qui se déploie au site avec les deux parties, on consulte les voisins qui entourent le terrain, afin de préciser les limites de leurs terrains respectives. Cela permet de situer l'espace disputé, généralement la sentence est acceptée parfois il y a remboursement pour les quelques mètres utilisés par l'une de partie en conflit.

– Pour les litiges de double vente ou de vente sur un contrat de location. Le plus souvent quand un Bulamma vend un terrain a deux personnes, le conflit serait traduit à Mani chez le chef de canton ou à la sous-préfecture. Vu la complexité des transactions foncières la sous-préfecture renvoi généralement l'affaire au chef de canton. A la cour du chef de canton, devant l'assemblée les deux parties sont

tour à tour écoutées tout en présentant leur acte de vente respectif. Généralement le terrain revient au premier acheteur si le deuxième ne pas une puissante élite, si c'est le cas le terrain revient à la puissante élite même s'elle est la deuxième acheteuse. Le perdant alors va poursuivre le Bulamma pour remboursement ou aura la proposition d'un autre terrain.

Pour la vente de terrain en location, le paysan n'a que de chercher le remboursement de la somme avancé pour la location chez le Bulamma car avec la rareté des terres le montant de la location est payé d'avance. Il ne peut rien revendiquer d'autre sur ce qu'il a cultivé car le nouvel acheteur ne pourra pas être traduit devant une juridiction étant un puissant chef militaire généralement. Toutefois, le Bulamma a aussi sa part de 10% négociable après règlement d'un conflit, et s'il constate que le fauteur d'un conflit n'a pas de soutien il impose même une amende. La préférence des enquêtés est illustrée par la (figure I ).



Source : enquête de terrain, 2023

**Figure I : institution à recourir en cas de conflits**

90% des enquêtés préfèrent la gestion traditionnelle de conflit, pour conserver la paix sociale. Les justifications

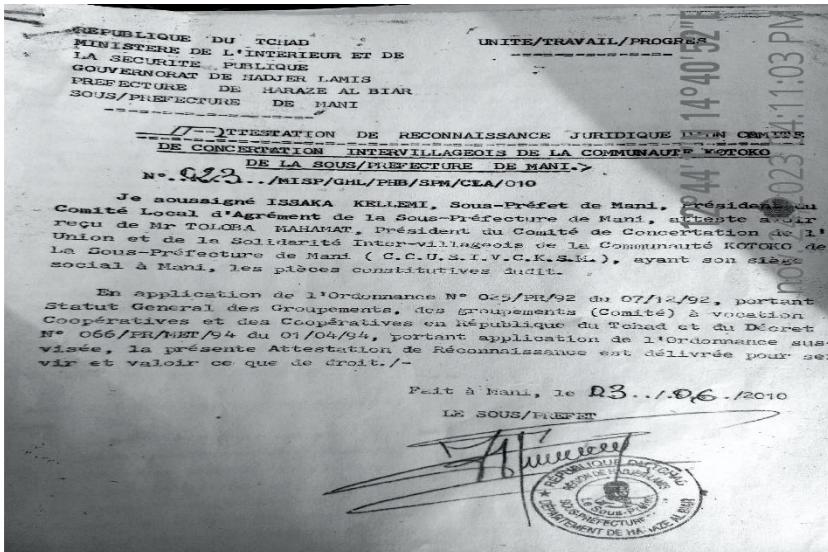
apportées à ce choix sont le coût exorbitant de l'action en justice, les pesanteurs sociales car a Hadidé recourir à la brigade est considéré comme une forme de méchanceté. La plupart propose une gestion graduelle allant de l'entente interpersonnelle avant de faire recours au Bulamma malgré que ces derniers présentent des faiblesses. Les Bulammas n'ont pas d'autres activités de revenu, ils ne gagnent leurs vies qu'à travers la vente des terres et les règlements de différend. Par peur de représailles ils favorisent les accapareurs dans la résolution de conflits et c'est le cas jusqu'au chef de canton Mani.

### **COMITE LOCAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS**

Le comité de concertation inter villageois de là sous communauté Kotoko est créé sur décision sous préfectorale en 2010 avant de s'étendre sur tout le canton avec trois objectifs à la base :

- constituer un cadre de réflexion permanente entre les fils de la sous-préfecture ;
- D'assistance mutuelle entre les membres du comité en cas de situation social ;

-Améliorer les conditions de vie dans le milieu, en cas de conflit (inter village, ou inter population, photo I ).



Source : Comité de prévention et de gestion de conflits du canton Mani.

**Photo I :** Attestation de reconnaissance du comité de prévention de conflits.

Le comité est appuyé par la formation de trente-huit de ses membres de diffèrent village en 2018 par l'ACTT et l'ONG coopération allemande. L'association est aussi renforcée par le PNUD en 2020 qui leur a distribué des motos pour les trente-huit membres actifs au terrain. L'association est à but non lucratif, traite les tensions foncières dans le canton par la conciliation assortie d'une fiche pour le PNUD (photo II ).

Logo : Un-français par l'Union européenne

Logo : coopération allemande DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT

Logo : gIZ

Logo : Mise en œuvre des

Logo : UNDP

**Fiche de documentation des cas de conflits**

Fiche administrée par le médiateur à la soumission du cas de conflit et complétée par la suite.

**IDENTITE**  
**Interviewer (personne en situation de conflit)**

Region : ..... Département : .....  
 Sous-préfecture : ..... Canton : .....  
 Village : ..... Date de l'entretien : .....  
 Nom du médiateur : ..... / contact : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

Sexe : H  F  Age : ..... ans Numéro Téléphone : .....

Profession : ..... Confession religieuse : .....

Etes-vous :  Autochtone  Réfugié  Retourné  Déplacer

**ETAT DES LIEUX**

Conflit individuel ou collectif:

Interpersonnel  
 Collectif

Type de conflit :

Ressources naturelles (foncier, eau, pâturage, forêt...)  
 Eleveur-agriculteur  
 Familial (héritage, matrimonial)  
 Inter/intracommunautaire  
 Inter/ intra religieux  
 Autre : .....

Date de début du conflit : .....

S&E

12°43'51"N 14°40'4

Source : comité de prévention et de gestion de conflits du canton Mani

Photo II : Fiche de documentation des conflits pour le PNUD.

Le comité reste peu connu surtout des éleveurs transhumants puisqu'il est limité mais constitue une alternative face aux abus de Bulammas

### Groupement des éleveurs

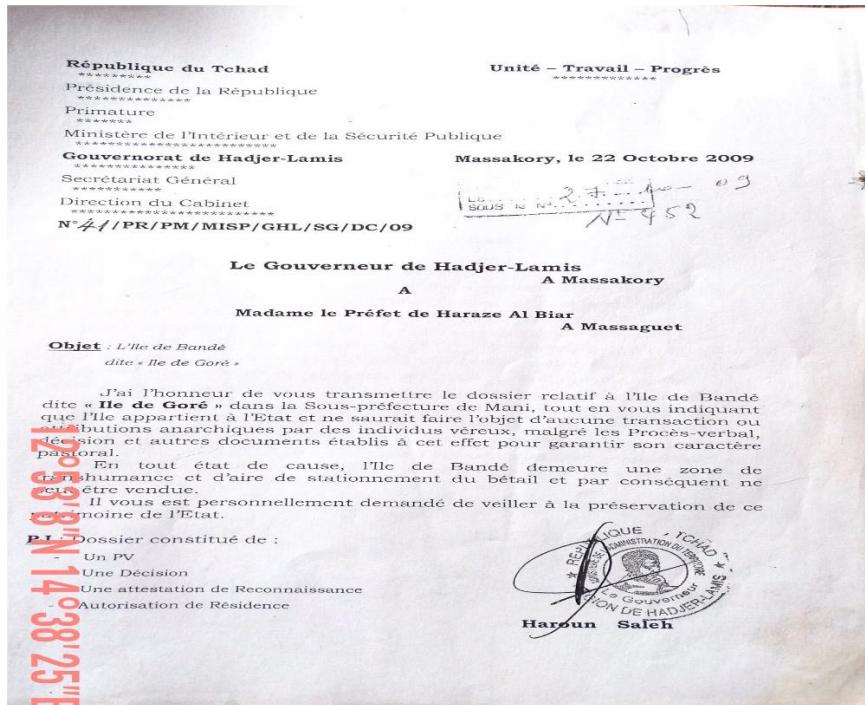
Depuis les années 2008 les associations des éleveurs travaillent en synergie avant de se constituer en groupement avec son siège social à Mani-Kossam. Obtenu

l'agrément en 2015 avec 29 membres actifs dans le canton (photo III).



Le groupement se mobilise dans les règlements de conflits fonciers impliquant les éleveurs mais constitue surtout un dispositif de revendication pour les éleveurs. En effet, outre les terres de Hadidé déjà complètement accaparés, les espaces de pâturages de l'autre fleuve Chari ou le lieu de stationnement l'île de bande font l'objet de tentative de vente fréquente après que les éleveurs quittent la zone en

début de la saison pluvieuse. Le groupement avait constitué un fond de fonctionnement mais affaiblit ces dernières années par la récurrence de l'accaparement. Autrefois le groupement parvenait à récupérer l'air des stationnements vendu par des Bulammas, l'île de bande a été sauver grâce à leurs plaidoyers en 2009 après avoir été vendu à des particulier (photoIV).



Source : groupement des éleveurs de hadjer-Lamis  
Photo IV. Décision du Gouverneur de hadjer-lamis.

Aujourd’hui le groupement est confronté à des obstacles face aux acteurs de l’accaparement. Le manque de moyen financier ne permet pas au groupement de faire face à des accapareurs ayant des moyens conséquents.

### **Fragilité des autorités traditionnelles dans la résolution des conflits**

La fragilité des autorités traditionnelles ne se caractérise pas seulement par la perte d’influence ou les transactions des terres s’opèrent sans être informé, mais aussi par la perte de leurs pouvoirs dans les règlements des conflits. En effet, la capacité des autorités traditionnelles de trancher les conflits ne se limite qu’aux conflits mineurs éleveurs-agriculteurs, ou entre les autochtones mais face aux accapareurs ces derniers perdent leurs pouvoirs d’arbitrer avec impartialité. Les litiges qui concernent les accapareurs sont généralement des limites des terrains ou de ventes multiples face auxquels les autorités traditionnelles baissent les yeux devant les acteurs urbains en positions de puissance. L’incapacité des autorités locales à arbitrer durablement les conflits fonciers est donc à l’origine de leur récurrence et de leur intensification.

### **Techniques des acteurs de règlement des conflits fonciers**

Les mécanismes de résolutions des conflits fonciers dans les localités de Hadidé présentent de similitude en ce qu’ils utilisent les mêmes techniques. Font intervenir plus ou moins les mêmes autorités ayant pour finalité d’arriver à contenir les litiges avant leurs officialisations par un arrangement amiable.

Trois modes sont utilisés principalement : l'arbitrage, la médiation et la conciliation, procès certes assimilables de par leurs finalités mais différents par le mouvement de leurs actions.

L'arbitrage est défini par le manuel de gestion de conflits de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture comme une procédure dans laquelle une tierce personne qualifiée entend les parties impliquées dans un conflit d'intérêt (ou leurs représentants) et rend une décision qui peut être ou non exécutoire. L'arbitre désigné qui peut être généralement des autorités traditionnelles tranche le litige en application des règles en vigueur.

La médiation et la conciliation sont intimement liés toutes les deux invitent à la désignation d'une tierce personne dénommée médiateur et conciliatrice, selon le cas en présence, appelée à entendre les protagonistes et à rechercher avec eux la solution à leur différend. Si la conciliation repose sur la recherche de l'abandon et ou de la convergence des prétentions afin d'arriver à une solution, la médiation, elle se spécifie à travers son caractère non obligatoire. On présume de la bonne foi des parties pour une application effective des solutions retenues.

Ces techniques sont utilisées souvent même par les autorités administratives. la médiation trouve son succès à cause de l'influence des autorités traditionnelles et de la confiance que les différentes parties leurs accordent surtout les éleveurs. Le délégué des éleveurs ou le président du groupement ont une influence énorme dans le canton.

## **Les autorités administratives**

Au niveau local et provincial, les autorités administratives sont le gouverneur, préfet, sous-préfet. Ces autorités sont souvent saisies lorsque les autorités traditionnelles n'arrivent pas à mettre fin à un conflit. Toutefois, elles sont de plus en plus souverainement fragilisées, refont encore recours aux autorités traditionnelles de façon synergique certains conflits sont apaisé.

## **La justice**

La justice à Hadidé est presque écartée. Les méconnaissances des procédures judiciaires et la lenteur des procédures découragent les acteurs en conflits à recourir à cette dernière. Plus fréquemment encore l'identification de la juridiction compétente, par peur ou méfiance, beaucoup de personnes hésitent à saisir la justice.

## **La brigade**

Le rôle de la gendarmerie « *est de sécuriser les citoyens et leurs biens. Pour ce faire, les gendarmes procèdent à la sécurité préventive et curative : en cas de conflits latents, ils font en sorte qu'ils n'éclatent pas et, en cas de conflits ouverts, ils s'interposent entre les belligérants pour minimiser les dégâts pour minimiser les dégâts*

 » (André.M & sougnabé.P, 2010, p. 50) . C'est une instance expéditive des affaires civiles comme les dégâts dans les champs, sont renvoyé vers les autorités traditionnels et administratives compétentes. " *Quand l'affaire est pénale, les plaintes déposées par les victimes et les procès-verbaux établis par leurs services concernant ces cas sont transférées au parquet et les coupables sont écroués en attendant les enquêtes et sont transférés par la suite*

**à la maison d'arrêt) (André.M & sougnabé.P, 2010, p. 51).**la justice est mise à l'écart dans la gestion de conflits fonciers dans la zone. Dans la localité de Hadidé la brigade fluviale tranche parfois les conflits fonciers surtout éleveurs- agriculteurs comme les dégâts dans les champs. C'est avantageux pour eux car même l'intervention nécessite une somme de 10000 FCFA pour le déplacement. Le plus souvent ils sont sollicités par les agriculteurs "*la décision pour un agriculteur ou un éleveur de s'adresser à une institution juridictionnelle donnée plutôt qu'à d'autre ne se fait pas de façon fortuite. Ils ont tendances à solliciter, dans un premier temps, l'instance auprès de laquelle il espère obtenir satisfaction à la suite du processus d'arbitrage*" (Coulibaly.A, 2006, p. 14).Comme les éleveurs Comme les éleveurs peuls sont souvent de peu de connaissance de l'administration, parfois la brigade tranche abusement des conflits sans en faire un procès-verbal. Généralement on fait appel à la brigade dans deux situations. Si l'éleveur refuse de reconnaître les dégâts ou quand l'éleveur est victimes d'arnaque il préfère la brigade plutôt que la gestion traditionnelle. Puisque certain cultivateur accuse à tort des éleveurs. En tout état de cause, généralement l'affaire est retirée de la brigade si le délégué des éleveurs et les Bulammas en sont informés.

-La brigade est aussi recourue par les particuliers en cas de pénétration dans leurs terrains. Les propriétaires de terrain à grande échelle sont la plupart à N'Djamena, le terrain est clôturé et confié à un gardien. Servant pour la plupart d'espace de pâturages pour leur bétail en saison sèche. En cas d'intrusion, les bétails de l'éleveur peul sont saisis et la

brigade est appelée pour constater le fait. Dès lors le gardien après avoir téléphoné à son patron fixe une somme indiscutable à payer, une victime confiée d'avoir payé 150 000 FCFA pour une pénétration de ses animaux dans un terrain clôturé sans procès-verbal. D'autres après avoir appelé la brigade font appel à l'ONDR pour l'évaluation de dégâts. L'évaluation de l'ONDR tient compte plutôt au nombre de pied des plantes qu'à la dimension du dégât. L'épi de tomate est estimé à 3.000 FCFA s'il est déjà fruitier, 2.000 FCFA pour *l'allium cepa* (oignon). 10.000 FCFA pour le mangueier, citronnier, goyavier en croissance. 2.000 FCFA pour *l'hibiscus esculentis* (gombo) et le *solanum aethiopum* (aubergine), 1500 FCFA pour le *phaseolus vulgaris* (haricot). Parfois on estime par poquet alors qu'un poquet peut avoir plusieurs épis.

**Tableau I : Forces et faiblesses des instances de gestions de conflits  
Gestion de conflits par les autorités traditionnelles**

FORCES	FAIBLESSES
Proximité avec la population	Non exécutoire
Médiation	Abus de Bulammas
Moins couteux	Partialité surtout face aux accapareurs
Sans intimidation	Manque de méthode d'évaluation fixe de dégâts dans le champ, de fixation de limites de terrain.
Sans usage de force	

*Source: Enquête de terrain, 2023*

### Le comité local de prévention et de gestion de conflits

FORCES	FAIBLESSES
Impartial et sans cout	Peu connu par la population
Les conflits sont enregistrés	Limité en nombre et moyen
Conciliation comme technique de règlement de conflits	

Source : enquête de terrain, 2023

Le comité est composé de trente-huit membres de différentes activités, des agriculteurs, éleveurs ainsi que les représentants du *lawana*. Chaque village est représenté avec une réunion mensuelle pour le bilan à remettre au PNUD.

D'une manière générale, le processus de règlement de conflits suit un nombre d'étapes. Chaque étape dépend du sentiment, du tempérament des parties. D'abord après échec de négociation à l'amiable, intervient le recours au Bulamma ou les associations locales. Généralement, même les conflits dont les acteurs se sont précipités pour la brigade seraient retiré pour être renégocié.

## **CONCLUSION**

Les aspirations à la paix ont conduit la prédominance de gestion traditionnelle. Les conflits sont tranchés généralement par le Bulamma assisté des notables, le sultan de Mani ou les associations locales. la synergie des actions de ces acteurs contribuent à la sensibilisation des populations et la prévention des conflits et leur résolution au niveau local constitue un enjeu d'ordre économique et social. Néanmoins, face à la montée de l'individualisme et à la position de puissance des accapareurs des terres, les autorités traditionnelles perdent leurs influences. Pour prévenir ces conflits, il est opportun que le comité local de prévention et de gestion de conflits de Mani soit fonctionnel. L'Etat peut appuyer ce dernier par des moyens afin d'élargir le nombre de ses agents, par un système de documentation et des formations. Et surtout de traduire ce comité en commission foncière pour prévenir l'accaparement du foncier pastoral après les avoirs aménagés car l'élevage est un secteur ayant des flux annuels de revenus estimés à 140 milliards de FCFA 50% des exportations du Tchad ,14 à 20% du PIB national (**PNDE2, 2021**), constituant la deuxième source de revenus après le pétrole.

## ***Bibliographie***

- Ahmadou.C. (2005). *La Problématique De L'accès Aux Ressources Foncières Des Populations De La Zone Du Lac De Guiers.cas de la communauté rurale de Mbane*. Senégal.
- Alladjaba.M. (2018). Conflits Fonciers Et Problematique De Développement Rural Dans La Sous -Préfecture De Mongo,Région Du Guéra(Tchad). *European Scientific Journal*, 3.
- Coulibaly.A. (2006). Gestion, de conflit foncier dans le Nord Ivoirien. *Colloque international "Les frontières de la question foncière"*, P.14.
- Mahamat, A. (2020). Cahier Du Foncier Au Tchad. *Revue Scientifique De L'observatoire Du Foncier Au Tchad*, Vol.3(2),
- Ndour, M. (2020). Accaparement Des Terres Par Les Promoteurs Nationaux Et Internationaux Et Strategie De Survie Des Populations Locales:le cas de la commune de Nguéniane. *HAL*.
- OCHA, b. d. (2023,p.7). *Le Droit a l'Alimentation et les conflits Agriculteurs - eleveurs au Tchad*. HCDH Au tchad.
- PNDE2. (2021). *plan national de développement de l'élevage N2 2017-2021*.
- Soumaine.A, & Ladiba.G. (2019). *dynamique de l'accaparement des terres au Tchad*. COMMISSION EPISCOPALE JUSTICE ET PAIX.

## **II. INTENSIFICATION DES CONFLITS FONCIERS DANS UN CONTEXTE D'ACCAPAREMENT DES ESPACES DE PÂTURAGE DANS LA LOCALITÉ DE HADIDE / S-P DE MANI.**

*Par HASSAN ISSA HASSAN. Expert En développement durable et gestion environnementale. Spécialité : gestion de conflits liés aux ressources naturelles.*  
Courriel : hassanissahassan22@gmail.com

### **Résumé**

Au Tchad, bien que les terres rurales constituent le domaine privé de l'Etat, la gouvernance foncière à Hadidé est régie par les autorités traditionnelles qui ont occasionnées leur marchandisation. Le présent article a pour objectif de poser une corrélation entre l'accaparement de terres et l'accentuation des conflits qu'il occasionne à travers l'accès aux pâturages dans la localité de Hadidé / sous-préfecture de Mani. Pour réaliser l'étude l'enquête par questionnaire a été menée auprès d'un échantillon de 60 producteurs. Ensuite, des entretiens ont permis de compléter les informations recueillis au moyen de guides d'entretiens. Les résultats montrent que le mode dominant d'accès à la terre à Hadidé est marchand (66%). La compétition pour l'accès à la terre et le contrôle des ressources occasionne les conflits éleveurs-agriculteurs, de transaction et des conflits liés à l'héritage des terres. Par ailleurs, la marchandisation a induit la privatisation des terres (91%) qui à modifier les conditions d'accès aux pâturages, leur élargissement sur le couloir de transhumance (78%), qui détermine les conflits d'obstruction de couloir (65%) malgré que la garde de bétails soit assurée par les enfants (73%). L'intensification des conflits désagrège la paix sociale, engendre des violences verbales et physiques entraîne d'importants dommages qui affectent le développement de la localité.

Mots clés : accaparement, pâturages, conflits fonciers, Hadidé Mani.

## Abstract

In Chad, although rural land constitutes the private domain of the State, land governance in Hadidé is governed by traditional authorities who have caused their commodification. The objective of this article is to establish a correlation between land development and the accentuation of conflicts that it causes through access to pastures in the locality of Hadidé / sub-prefecture of Mani. To carry out the study, the questionnaire survey was conducted with a sample of 60 producers. Then, interviews made it possible to complete the information using interview guides. The results show that the dominant mode of access to land in Hadidé is commercial (66%). Competition for access to land and control of resources causes breeder-farmer conflicts, transactional conflicts and conflicts linked to land inheritance. Furthermore, commodification has led to the privatization of land (91%) which modifies the conditions of access to pastures, their widening on the transhumance corridor (78%), which determines corridor obstruction conflicts (65%) even though livestock is looked after by children (73%). The intensification of conflicts disintegrates social peace, generates verbal and physical violence and causes significant damage which attacks the development of the locality.

**Key Words:** land grabbing, pastures, land conflicts, in the locality of Hadidé and Mani.

## INTRODUCTION

Les conflits fonciers se manifestent lorsque les intérêts individuels ou collectifs relatifs à la terre sont divergents. Au Tchad, plus de 85% de la population rurale (OCHA, 2023,p.7), vit des activités agricoles tributaires à la terre. Ces activités ont deux logiques différentes, l'une accrochée au sol par la mise en culture de la terre et l'autre par sa mobilité dans l'espace à la recherche de pâturages. Pendant que la sécurisation foncière est fondée sur l'appropriation exclusive des espaces de production, l'insuffisance juridique qui caractérise le secteur de l'activité pastorale est sources de multiples conflits entre les différents acteurs des activités agro-pastorales. Cependant, ces dernières années, l'augmentation de la population humaine et animale ainsi que la raréfaction des ressources, créent une compétition pour l'accès à la terre et le contrôle des ressources qui occasionne les conflits fonciers. Outre le changement climatique et la croissance démographique, le nouveau mode d'acquisition de terre à grande échelle interpelle. Cependant, Ces dernières années force et de constater que" les acteurs urbains usent de leurs influences pour acheter des terres dans les localités situées au bord du fleuve Chari-Logone.

En effet, depuis les aléas climatiques des années 1970, Le lac Tchad attirait un nombre croissant d'éleveurs et fonctionnait comme zone de refuge pendant la saison sèche, marqué par la complémentarité entre les sociétés d'agriculteurs et d'éleveurs. Désormais les relations sont conflictuelles et concurrentielles. Cet article essaie de comprendre le système foncier local et l'intrusion de l'accaparement des terres, la modification des conditions d'accès aux pâturages et les conflits qu'il occasionne.

## Approche Méthodologique

### 1. Présentation de la zone d'étude

Cette recherche a été déroulée dans la région de hadjer-lamis précisément dans le village de Hadidé situé sur les rives sud du Chari, à 20 km ouest de la sous-préfecture de Mani. Dans le département de Haraze al biar, la sous-préfecture de Mani est

créée le 19 juin 1999 par le décret n° 226 de l'année 1999. Ayant une population de 112 80 habitants sur une superficie de 2530 km<sup>2</sup>, Mani héberge une population cosmopolite de Kotoko, Gourane, Kanembou, Arabe, Asangor de Peuls et Zaghawa. la sous-préfecture de Mani est limité au nord par la sous-préfecture de Karal et Bol, à l'Est par la sous-préfecture de Ndjamena fara et au sud par le fleuve Chari. Bien que le phénomène d'accaparement des terres se constate dans beaucoup de villages dans ladite sous-préfecture, Le choix est porté sur l'un des villages de la rive du Chari l'affluent du lac Tchad situé à 7 km sud de Guitté notamment le village de Hadidé. Ille dont une bonne partie a émergé à partir des années 1970, suite des perturbations climatiques. Historiquement le nom du village était kirbecifile, mais va hériter plus tard le nom de Hadidé qui veut dire fer en référence à l'enregistreur de niveau d'eau fixé par la CBLT dans le fleuve Chari. Autrefois la zone était un réservoir de pêche pour les populations du canton. La zone servait de zone de pâturages pour les bétails des éleveurs peuls.

## **2. Collecte et analyse de données**

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes entretenus avec les autorités traditionnelles et administratives et militaires ainsi que les délégués des cultivateurs et celui des éleveurs.

L'enquête par questionnaire a touché 60 producteurs dont 30 cultivateurs et 30 éleveurs ayant plus de 10 ans d'activité dans la zone. Cette enquête auprès des anciens producteurs nous ont permis de comprendre l'intrusion du phénomène de l'accaparement des terres. La désorganisation des espaces induit par ce dernier, la modification des conditions d'accès aux pâturages et les conflits qu'il engendre, leur typologie et causes. L'analyse des documents administratives et des procès-verbaux qui portes sur le règlement des conflits

fonciers nous ont permis de mieux comprendre leurs causes et ampleur.

Les données issues des enquêtes ont fait l'objet de traitement manuel pour les différents entretiens. Pour le questionnaire, les réponses ont été dépouillées et codifiées. Après leur saisie sur logiciel Excel, les calculs de pourcentage ont été faits et présentés sur graphique.

### **3. Résultats et discussion**

#### **3.1. Le système foncier local et l'intrusion du phénomène d'accaparement des terres.**

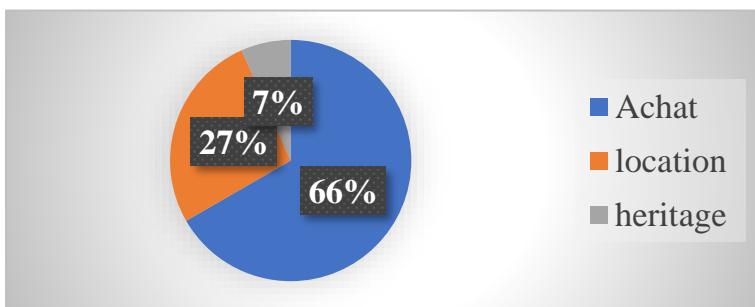
A Hadidé, la gestion des terres est sous la responsabilité de deux cheiks<sup>2</sup> de Djimtélo Alamane Oumar wabri et cheik Ibrahim, ces derniers sont représentés dans les villages du lawana par des Bulammas<sup>3</sup> qui sont aussi coiffé par un chef de terre. Ces derniers régissent l'accès à la terre, les règles de gestion de ressources naturelles ainsi que les conflits fonciers. L'accès à la terre dans la localité de Hadidé était pendant longtemps organisé autour des modes non marchands. Mais au fil de temps, les modes traditionnelles d'accès à la terre vont progressivement être abandonnées. Ce changement peut être expliqué par des multiples facteurs comme la croissance démographique, le développement de l'agriculture commerciale dans la zone, l'extension des villes, la montée de l'individualisme et de monétarisation d'accès aux produits .la marchandisation de la terre a Hadidé ont commencé en effet à partir des années 2001, mais c'était marginal.

---

<sup>2</sup> Cheiks : chef de la tribu arabe Salamat.

<sup>3</sup> Bulammas : chefs traditionnels, auxiliaires de l'Etat auprès des communautés traditionnelles.

A partir des années 2008, la ruée sur les terres opérées les plus souvent par des grands commerçants, des hommes politiques et des militaires de haut rang en connivence avec les autorités traditionnelles devenait banale. Pour l'achat d'une terre, la transaction s'effectue chez Bulamma le prix varie généralement entre 300 000 FCFA et 500 000 FCFA pour 1 hectare. Assortie d'un acte, si l'acheteur réclame. L'acte serait soumis au chef de terre, lui-même à son tour soumet le document auprès des deux cheiks de Djimtolo pour leur



Source : enquête de terrain, 2023  
1 Figure 1 : mode d'accès à la terre.

approbation. Après les cheiks, le document serait adressé au chef de canton de Mani qui va sceller la vente, c'est ce qui permettra à l'intéressé d'entreprendre la procédure de demande de titre foncier s'il veut auprès de la sous-préfecture qui est aussi une institution expéditive. La sous-préfecture monte le projet et transmet au préfet à Massakory. Des transactions s'effectuent aujourd'hui par des Bulammas même verbalement à l'insu des cheiks. Le mode d'accès à la terre a évolué vers la marchandisation (figure 1).

Les enquêtes faites sur terrains révèlent qu'il existe trois procédés d'accès à la terre : parmi les agriculteurs 27% ont loué leurs terres et 66 % ont accédé par achat et 7% par héritage.

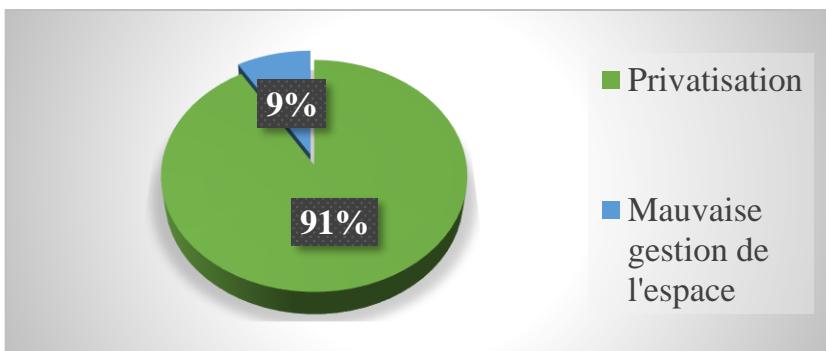
La vente massive de terres a introduit un désordre dans la gestion traditionnelle du foncier et induit l'accaparement. Pour parler comme (Soumaine.A & Ladiba.G, 2019, p.30), "ce sont les terroirs de ces communautés-là qui sont les plus accaparés via la vente, les arabes Choua sont les seuls culturellement fondés à vendre leurs terres" (planche I ).



*Source : cliché Hassan issa hassan ,2023*

2 *Planche I : Bord du fleuve Chari zone pastorale accaparé*

Les espaces du bord du fleuve, de forte charge d'herbes sont privatisés, les pâturages à vue ne peuvent pas être exploités par les éleveurs. En deux décennies, la zone a connu une modification de l'espace de production. Les Bulammas généralement des agriculteurs, ont savouré les grosses sommes d'argent de ventes des terres n'ont pas eu de limite. Dans la mesure où il n'existe pas des données accessibles sur l'accaparement des terres au Tchad, le phénomène ne peut être constaté sur le terrain (figure II ).



Source : enquête terrain, 2023

3 Figure II : perception du changement survenu sur les terres  
Selon 91% des enquêtés sur terrain dans la localité de Hadidé, les terres qui ont été privatisées, seulement 9% perçoivent le changement au niveau de l'organisation des activités.

Cette modification s'accompagne d'une intensification des conflits. Plus de 30 conflits fonciers tranchés par le délégué des éleveurs au seul mois de novembre. Plus de 100 conflits fonciers par mois dans tout le canton selon le président du comité local de prévention et de gestion de conflits. Bien que les conflits soient normaux, il n'y a pas une société sans conflit, leur intensification en fait un sujet préoccupant.

### 3.2. Typologie des conflits

Les conflits fonciers à Hadidé sont de trois natures : les conflits agriculteurs-éleveurs, les conflits de transactions et les conflits liés à l'héritage.

#### ➤ Conflits éleveurs-agriculteurs

Le conflit entre les éleveurs transhumants et les paysans est relatif à la gestion de couloir de transhumance. Cela s'observe à travers le débordement des animaux sur les champs au début de la saison pluvieuse par manque de pâturages. La localité de Hadidé jusqu'à les années 2000 était un espace de pâturage. La berge du fleuve Chari était accessible sans

conditions. Aujourd’hui il n’y a pas un espace dédié au pâturage dans le village. Les éleveurs soient, continuent pour les pâturages de l’outre fleuve, soit ils remontent pour l’île de bandé (planche II).



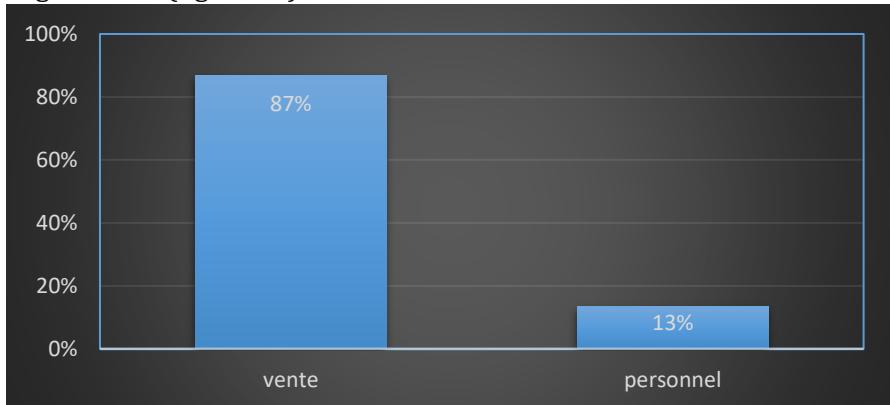
*Source : cliché Hassan Issa Hassan ,2023*

#### **4 Planche II : Traversé pour les pâturages de l’outre fleuve.**

Le constat visuel confirme la modification des espaces à Hadidé repoussant les éleveurs à chercher les pâturages après le fleuve Chari d’autre continuent au Cameroun. Pendant la saison de pluie les éleveurs transhumants se stationnent dans les zones de Moito, karmé, bisney, jusqu’à Dourbali et ses environs. Avec le changement climatique l’insuffisance de l’eau d’abreuvement oblige les éleveurs à descendre tôt au lac Tchad à partir du mois de septembre. Alors qu’autre fois c’est en novembre, la période où les conflits s’intensifient entre septembre et décembre.

Dans cette situation de saturation, les pâturages de l’outre fleuve ne permettent pas aux éleveurs de rejoindre les sept mois. C'est ainsi que la plupart complète avec l'achat de

fourrage dont le prix varie entre 3000 FCFA à 5000 FCFA selon la période. Certains agriculteurs vendent les résidus d'un champ après récolte à 25000 FCFA ,30000 FCFA selon la dimension du champ et de la relation entre l'éleveur et l'agriculteur (figure III).



Source : enquête terrain, 2023

### 5 Figure III : l'accès aux résidus agricoles

Entre le mois de mars et avril, les éleveurs qui s'attardent au Tchad, complètent l'alimentation de leur bétail par l'achat des résidus agricoles. Confirmé par les enquêtés à 87% des agriculteurs vendent les résidus agricoles et 13% l'affecte à l'usage familial, l'accaparement a induit la transformation de la localité de Hadidé de zone pastorale et de pêche en un vaste espace agricole et des jardins privés. Des terrains accaparés clôturés parfois avec un fossé d'un mètre sans mise en valeur, sont de forte charge d'herbe surtout à la berge du fleuve. Ces derniers réservent ces ressources à leurs propres bétails puisque certains pratiquent aussi de l'élevage en embauchant des bouviers et dont l'accès est interdit aux éleveurs ordinaires dans la mesure où la plupart des terrains à grande échelle sont clôturés (planche III).



Source : cliché Hassan Issa Hassan ,2023

### **Planche III. Terrain clôturé dans une zone pastorale à la sortie de Hadidé**

Les terrains clôturés sont généralement avec un titre foncier pour sécurisation. Le titre foncier donne le plein droit au propriétaire de l'usage de la terre et les ressources. L'accaparement s'opère avec des moyens légaux mais cette situation expose les paysans sans capacité de clôturer leurs champs à tous les dangers (planche IV ).



Source : cliché Hassan issa hassan ,2023

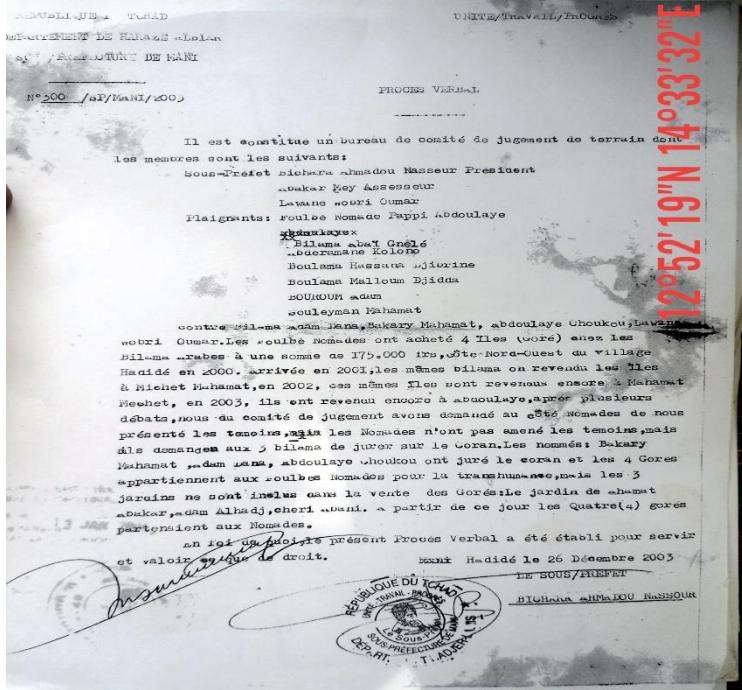
### **Planche IV. Couloir à l'entrée du village à proximité des champs agricoles.**

La proximité du couloir aux cultures occasionne les intrusions involontaires quand le bœuf est débordé par le nombre d'animaux, ou encore parfois de manière délibérée car

certains éleveurs font entrer leur bétail frauduleusement la nuit dans les champs.

### ➤ Conflit de transaction

Les conflits de transactions foncières sont fréquents à Hadidé animés par le Bulamma. Parfois il grignote les terrains pour en constituer un et le vendre. C'est ce qui occasionne les conflits de limites. Par leurs boulimies, les Bulammas vendent souvent la seule parcelle à deux ou plusieurs personnes (photo I ).



Source : groupement des éleveurs de Hadjer-lamis.

## 6 Photo I . Procès-verbal d'un conflit de vente multiple.

En 2000, les éleveurs transhumants avaient constaté la marchandisation de la terre. Pour sécuriser leur droit de faire paître leur bétail, ils avaient acheté quatre gorés au nord-ouest

de Hadidé. En 2001 les Bulammas avaient revendu les Gorés<sup>4</sup> en entier à Mr Michet Mahamat et trois jardins au sein des îles à des personnes différentes. En 2003 ces mêmes îles ont été revendues à un autre Mr Abdoulaye. Avec la pression du sous-préfet de Mani de l'époque Mr Bichara Ahmadou, les Bulammas avaient juré sur le Coran pour départager les acheteurs en précisant le premier acheteur qui était les éleveurs et confirmait par ce serment que les trois jardins au sein des gorés ne sont pas inclus dans la vente. Néanmoins, à Hadidé aujourd'hui ce mode de trancher les litiges par le Coran n'est plus recouru.

Le plus fréquent de conflit est aussi celui qui oppose les paysans et les Bulammas. Souvent le Bulamma donne un terrain en location aux paysans sans terres pour une année, mais quelque mois après il vend à une élite de N'Djamena puissante alors le pauvre paysan se voit son champ clôturé sans capacité de revendication.

#### ➤ **Conflits fonciers liés à la succession**

Après la mort d'un chef de famille, des conflits relatifs à la répartition de portion peuvent exister. Le partage et l'entente entre les nombreux enfants du défunt et ses frères et sœurs n'étant pas toujours évidents. Dans certains cas le gestionnaire du patrimoine foncier qui peut être un oncle exploite les terres à fin personnelle et refuse de céder quand les orphelins revendiquent.

#### 3.3. Sources de conflits

A Hadidé quelques causes constituent les éléments déclencheurs des conflits mais l'accaparement est le facteur décisif.

#### ➤ **Les conflits éleveurs agriculteurs**

Le nombre de têtes de bétail qui investissent la zone pendant la saison sèche est important. Les éleveurs durent au Tchad plus que d'habitude pour deux raisons, notamment l'insécurité due au Boko haramisme du côté du NIGERIA, la surtaxe dans les rives camerounaises dont 1000 FCFA par bétail à payer trois fois pendant

---

<sup>4</sup> Gorés : îles

le trajet. C'est ainsi que les éleveurs se concentrent dans les pâturages de l'outre fleuve. Vers le mois de mars les pâturages sont rares, alors qu' il y a des terrains privés non pâturés mais clôturés interdit d'accès pour les éleveurs parfois entourés d'un fossé. Dans cette état des choses, des animaux en besoin alimentaire au passage à la lisière des champs sous le klaxon des véhicules n'auront que de s'introduire dans les champs des paysans dans la mesure où il n'y a pas un couloir dédié au passage des animaux spécialement , de Hadidé jusqu'à Dandi, c'est la route principale qu'ils utilisent avec les véhicules (planche V ).



Source : cliché Hassan issa hassan ,2023

### **Planche V . Route et couloir de transhumance à l'entrée de Hadidé.**

L'unique route traversant des jardins et servant de passage pour les éleveurs, le Couloir défini selon le législateur de 1959 s'est progressivement rétréci sur l'expansion des champs et jardins des particuliers. Dans la mesure où les terrains accaparés sont généralement clôturés, ou éviter par les éleveurs qui sont sur le qui-vive lors de leur passage par peur de conséquence en cas de débordement. La saturation de la terre expose les paysans à des conflits relatifs à l'obstruction de trajectoire. Même si certains terrains accaparés obligent les éleveurs à faire le détour à cause de fossé, ils préfèrent éviter au prix de frôler le champ d'un paysan, ce qui occasionne les tensions (planche VI).



Source : cliché Hassan issa hassan ,2023

#### **Planche VI . Digue entourant un terrain accaparé à l'Ouest de Hadidé**

Pour éviter toute intrusion des animaux dans leur terrain les accapareurs entourent leurs terrains avec de digue. Parfois sans mise en valeur, le terrain est retiré de l'usage commun clôturé et gardé par un agent payé. Pendant que les éleveurs peinent à trouver un espace de pâturages.

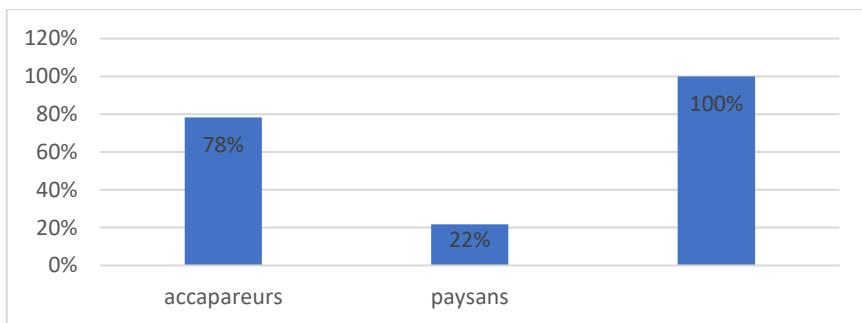
#### **7 3.4. Causes de conflits fonciers**

<i>Sources des conflits</i>	<i>EFFECTIFS</i>	<i>POURCENTAGE</i>
<i>Obstruction de couloir</i>	39	65%
<i>dégâts dans les champs</i>	10	17%
<i>limites entre les champs</i>	5	8%
<i>transactions foncières</i>	4	7%
<i>TOTAL</i>	60	

Source : enquête de terrain ,2023.

Selon 65 % des enquêtés, les conflits qui les opposent a pour cause l'obstruction de couloir et 17% des dégâts dans les champs occasionnés par l'obstruction de couloir bien que les éleveurs parfois investissent volontairement le bétail dans les cultures.

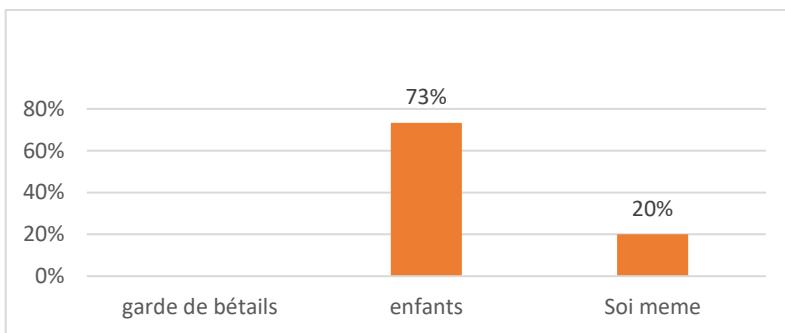
Parmi les conflits fonciers, celui lié à l'obstruction de passage est le plus fréquent compte tenu de sa petite largeur du passage dans certaine partie de la trajectoire. L'extension de cultures sur le couloir de passage est reconnue par les agriculteurs interrogés, tout en indexant les accapareurs. "le couloir est l'objet de l'élargissement de terrain accaparé, et les éleveurs peuls ne pourront pas leur demander l'ouverture et on nous accuse à tort" confie un agriculteur. Comme l'illustre-la (figure IV).



Source : enquête de terrain, 2023

#### 8 *Figure IV: l'occupation de couloir de transhumance*

78% parmi les enquêtés affirment que le couloir fait l'objet de l'élargissement des terrains des accapareurs ,22% par les champs des paysans. De ce fait, les paysans sont le plus exposés dans cette situation car les terrains accaparés sont la plupart clôturés et les éleveurs préféreront déborder sur les cultures des paysans sous prétexte d'obstruction de couloir que sur les terrains accaparés par peur de représailles ce qui explique l'intensification des conflits éleveurs-agriculteurs. Toutefois d'autre élément non négligeable à prendre en compte en analyse des conflits éleveurs – agriculteurs notamment la garde des bétails par les enfants (figure V).



Source : enquête de terrain, 2023

### **9 Figure V: la garde des bétails des éleveurs.**

La Figure6 illustre l'un des éléments favorisant les conflits, le déclenchement de tensions, c'est l'insolence de la nouvelle génération qui, parfois fait délibérément pénétrer son bétail dans le champ ou encore réagit mal au premier échange verbal.

#### ➤ Conflits de transactions

Comme le confirme le Bulamma arabe, il n'y a pas aujourd'hui une terre à Hadidé vacante à vendre mais compte tenu de la fertilité des sols, et l'intérêt économique qui caractérise la zone de Hadidé. La demande des acteurs urbains ne cesse d'augmenter. Généralement le Bulammas leur vend des terrains en deuxième position mais compte tenu de leurs positions de puissance, le premier acheteur ne peut revendiquer que la somme d'achat avec le Bulamma qui a un statut d'un homme protégé.

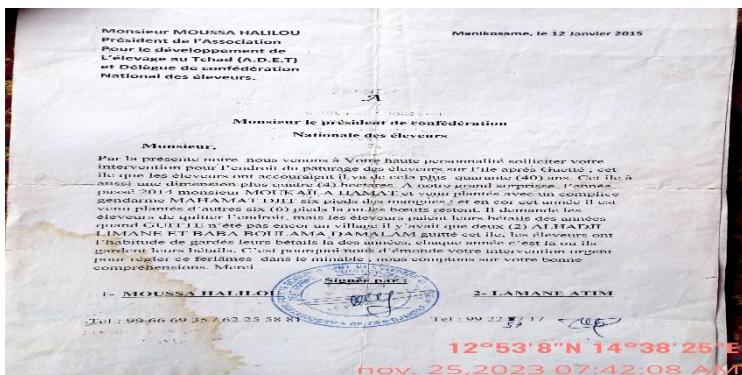
#### ➤ Conflits fonciers liés à l'héritage

Les Arabes choua ont négligé l'accaparement en banalisant la vente des terres à grande échelle aux acteurs urbains parfois avec des prix dérisoires de 50 milles pour 1 hectare, ils croyaient que les accapareurs sont là pour un moment donné. Mais contrairement à leur projection, les accapareurs ne sont pas là

*temporairement. Pour preuve, après achat ils cherchent directement le titre foncier tout en clôturant le terrain. Les espaces des productions se raréfient, ils se disputent l'héritage des terres.*

### *3.5. Ampleur des conflits*

*Les conflits de transaction ou de l'héritage généralement se tranchent au trop chez le chef de canton. Mais les plus importants par leur dimension sont les conflits éleveur-agriculteur. Quand les éleveurs quittent la zone en saison de pluie, à leur retour l'espace serait vendu. C'est le cas de l'île de bandé (photo II ).*

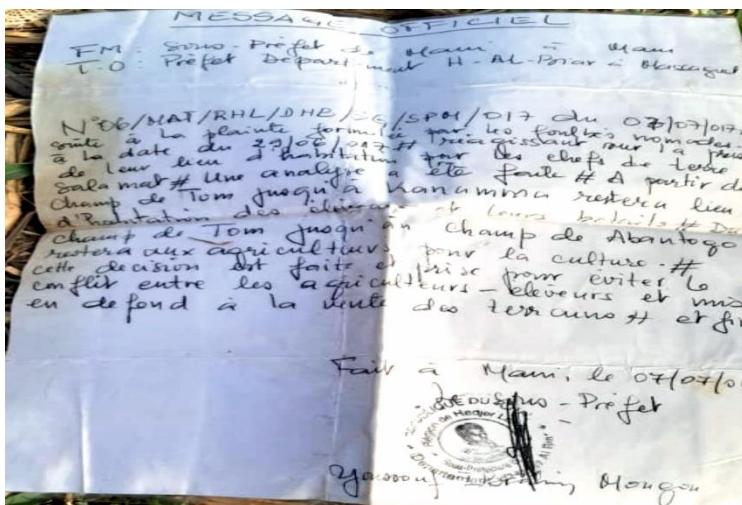


Source : groupement des éleveurs de Hadjer-lamis.

### **Photo II. Requête des éleveurs**

L'île de bandé est utilisée par les éleveurs, comme air de stationnement depuis 40 ans, en 1993 un riche éleveur peul avait préféré acheter l'île auprès des Bulammas arabe d'où le nom Goré Yaya. En septembre 2014, quand les éleveurs commençaient leur descente, l'île avait été vendue à un accapareur. Avec l'assistance d'un gendarme, ils avaient commencé de planter les arbres tout en interdisant les éleveurs de stationner leur bétail.

C'était aussi le cas d'un conflit qui avait eu lieu en janvier 2019 relativement à l'espace de pâturages dans les zones de l'autre fleuve Chari, qui était cultivé en violation des limites fixées en 2017 (photo III).



Source : groupement des éleveurs de Hadjer-lamis.

### 10 Photo III : Décision de mise en défend de la vente d'un terrain à vocation pastoral

Ces conflits étaient violents, avait mobilisé les peuls dans la région de Dourballi et ceux du côté Camerounais qui se soldé par 9 blessé grave. Avec la mobilisation des élites respectives celles des peuls et des arabes salamat de N'Djamena et les autorités administratives, ils ont réussi de trouver un compromis en précisant des limites mais ces limites restent fragiles. Lorsqu'un conflit foncier survient, des différents acteurs interviennent indirectement outre ceux directement concernés dans le conflit.

L'agriculture domine dans la zone, les agriculteurs sont les propriétaires des terres. L'entraide et l'assistance mutuel entre voisin devient une forme de coopération en cas de conflit. Les éleveurs peuls transhumants, sont représentés par leur délégué qui est partout dans l'arène de conflit. Lui aussi à son tour fait appel parfois à des cadres de sa communauté résidant à N'Djamena pour les conflits de pénétration dans le terrain de particulier.

## CONCLUSION

Le règlement en vigueur fait de l'Etat tchadien, le premier responsable du foncier. C'est donc lui qui a le monopole de la création et de l'organisation de l'espace rural qu'urbain. La localité de Hadidé de terres fertiles, avec le développement de l'agriculture commerciale est en proie à une course effrénée à la propriété foncière opérée par des acteurs urbains. L'accaparement des terres est à la base de nombreux problèmes et tant à exclure la pratique de l'activité pastorale par la saturation de l'espace qui a modifié les conditions d'accès aux pâturages. Cette situation expose les paysans à des risques. Elle accentue les tensions à cause de l'étroitesse du couloir de transhumance. La compétition autour de la terre engendre des conflits d'héritage et des ventes multiples outre les conflits éleveurs-agriculteurs, qui influencent négativement la paix sociale, les cadres et conditions de vie des populations. De ce fait, il est urgent pour l'Etat tchadien de Délégitimer le processus d'acquisition des terres à grande échelle même sur celles qui sont déjà consacrées et immatriculées. A défaut d'un code pastoral qui règlemente l'activité pastorale, l'Etat pourra délimiter un espace pastoral d'aménagement spécial l'immatricule en son nom et le mettre à la disposition de ces éleveurs d'accès payant. Pour une réduction de conflits éleveurs-cultivateurs, L'aménager de l'hydraulique pastorale dans la zone de stationnement en saison de pluie, dans la province de chari Baguirmi permettra aux éleveurs de ne pas descendre tôt au lac-Tchad en période de récolte. Les autorités administratives et coutumières ainsi que les associations locales doivent conjuguer leur effort pour apporter des solutions idoines et satisfaisantes aux partis en conflits quel que soit la nature et l'ampleur, car les conflits sont une composante normale des relations humaines.

## 4. DISCUSSION

La terre est ses ressources autrefois partagées par des différents usagers, mais ces dernières années elle a une valeur commerciale. La conception de droit de propriété a émergé, la conception de

location, d'hypothèque ou même de vente est déjà une pratique courante. L'on constate également les chefs traditionnels, alienent les terres en échange d'un paiement, surtout dans les zones des décrus, tels que la localité de Hadidé.

Dans le même ordre d'idée, l'étude menée par (Soumaine.A & Ladiba.G, 2019) au compte de la commission épiscopale justice et paix « La problématique de l'accaparement des terres au Tchad », avait permis de montrer que l'accaparement des terres via la vente est un phénomène massif dans le bas-Char et autour de Ndjamen. L'étude était parvenue au résultat selon lequel, le Phénomène est opéré par les militaires de haut rang, des commerçants et hommes politiques à titre spéculatif. Le phénomène de l'accaparement des terres a déstructuré le mode de production traditionnel par la modification de l'espace. Engendrant une forte pression sur le foncier agricole sur trois villages échantillons 75% n'ont plus de réserve agricole, 100% ne pratique plus la jachère. Cette situation impose des compétitions pour l'accès à la terre et une exacerbation des conflits fonciers.

(Vincent.D & Mahamat.F, 2020), renchérissent et expliquent que les privatisations des espaces, arrachées ou achetés dans les villages tout au long du fleuve Chari de N'Djamena font que le long du fleuve Chari-Logone est devenus une propriété privée. Cette situation influe sur la vie socio-économique de la population du fait de manque d'espace agricole, de pâturage. Cette situation entraîne la dégradation de climat social, la rareté des terres cultivables et la pauvreté des ménages, et l'augmentation des conflits interpersonnels.

Pour un développement harmonieux, il serait nécessaire voire urgent de pallier le problème d'accaparement de terres.

## 11 Bibliographie

- Ahmadou.C. (2005). *La Problématique De L'accès Aux Ressources Foncières Des Populations De La Zone Du Lac De Guiers.cas de la communauté rurale de Mbane. Senégal.*
- BANQUE TCHADIENNE DE DONNEES JURIDIQUE. (2004). *le droit par le textes : Recueil de textes sur le droit foncier au tchad.*109 pages. CEFOD.
- DOBINGAR Allasembaye. (2009). *Le foncier urbain et périurbain : Colloque sur la problématique foncière au Tchad (CEFOD/OFT), Actes de colloques de N'djamena, juin 2004,*190-200 pages.
- Gonin.A. (2016). *Les éleveurs face à la territorialisation des brousses :repenser le foncier pastoral en A frique de l'Ouest.* ANNALES DE GEOGRAPHIE 707, 1 à 28.
- Mahamat, A. (2020). *Cahier Du Foncier Au Tchad. Revue Scientifique De L'observatoire Du Foncier Au Tchad, Vol.3(2).*
- Ndour, M. (2020). *Accaparement Des Terres Par Les Promoteurs Nationaux Et Internationaux Et Strategie De Survie Des Populations Locales:le cas de la commune de Nguéniane.* HAL.
- OCHA, b. d. (2023,p.7). *Le Droit a l'Alimentation et les conflits Agriculteurs - eleveurs au Tchad.* HCDH Au tchad.
- Soumaine.A, & Ladiba.G. (2019,p.30). *dynamique de l'accaparement des terres au Tchad.* COMMISSION EPISCOPALE JUSTICE ET PAIX.
- Vincent.D, & Mahamat.F. (2020). *La Gestion Fonciere Au Bord Du Fleuve Chari-Logone Et La Dégradation Des Tissus Socio-économiques.* Annales De L'université De Moundou; P.381 à 393.



## **Chapitre IV.**

### **Titre I. POINT DE VUE**

#### **1. Soudan, origine d'un conflit meurtrier**

*Par Dr. Ahmat Yacoub Dabio*

*Chercheur, expert en gestion de conflit*

*Président du Centre d'études pour le*

*développement et la prévention de l'extrémisme,*

*Président de Liberté Sans Frontière.*

**Introduction :** La situation au Soudan est effectivement très préoccupante y compris pour le Tchad. L'origine du conflit au Soudan remonte à 2019, lorsque des généraux ont pris le pouvoir en destituant le président Omar El-Béchir. Deux généraux rivaux se sont retrouvés à la tête du pays : le général Abdel Fattah Al-Burhan, dirigeant des Forces armées régulières, et le général Mohamed Hamdane Daglo dit Hemmetti, dirigeant des Forces de Soutien Rapide (FSR). Le refus de remettre le pouvoir aux civils et le désir de se maintenir au pouvoir à tout prix ont plongé le pays dans une lutte armée.

En une année et demi, le conflit soudanais a fait 32 444 morts dont 4850 personnes exécutées et 42 661 blessés, ainsi que 966 victimes de viols. L'on note la destruction, le pillage ou la mise hors service de 250 hôpitaux, 26 usines pharmaceutiques, 20 banques, 1002 mosquées et 51 églises, en plus d'attaques contre 18 missions diplomatiques, l'occupation et/ou la destruction de 450 à 1000 institutions civiles, l'ouverture des portes des prisons et la libération de 19 481 détenus, dont certains terroristes (Selon un rapport soudanais dévoilé le 12 septembre 2024).

Depuis le début du conflit armé en avril 2023, les affrontements entre l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) ont causé des pertes en vies humaines et des déplacements massifs.

Selon les dernières estimations, le conflit a fait 33 000 morts et a forcé environ 20 millions de personnes à fuir leurs foyers.

Les pays voisins, notamment l'Égypte, le Tchad et le Sud-Soudan, accueillent une grande partie des réfugiés soudanais, ce qui exerce une pression supplémentaire sur leurs ressources. Les rapports de l'ONU et des organisations des droits de l'Homme soulignent des graves violations des droits humains commises par les deux parties, y compris des exécutions sommaires<sup>5</sup> et des mauvais traitements infligés aux prisonniers de guerre. La communauté internationale continue d'appeler à un cessez-le-feu et à des négociations pour mettre fin à ce conflit dévastateur.



L'armée soudanaise a annoncé avec éclat une grande offensive le jeudi 26 septembre 2024 contre les positions des

Forces de Soutien Rapide (FSR) à Khartoum. Certes, l'armée s'est emparée de Jebel Moya, de Wad Madani capitale de Aljazeera, de

---

<sup>5</sup> Les Forces armées soudanaises (FAS) et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), ainsi que leurs milices alliées, doivent prendre des mesures immédiates pour protéger les civils dans l'agglomération de Khartoum, a exhorté jeudi l'expert des droits humains pour le Soudan désigné par l'ONU, dans un contexte d'escalade de la violence et d'informations alarmantes faisant état d'exécutions sommaires. Guerre au Soudan : l'horreur s'accroît alors que des rapports d'exécutions sommaires émergent | ONU Info (un.org)

Sinar, de Jayli, de Obeid... et a grignoté du terrain à Kadaro, à Khartoum Bahri et les dix ponts relayant la capitale.

Après la reprise du contrôle de Jebel Maya, wad Madani, capitale de Aljazeera et la raffinerie de Jayli , l'armée soudanaise a annoncé avoir repris Um Ruwaba, une ville de l'État du Nord Kurdufan au Soudan, située à 147 kilomètres au sud-est d'El Obeid, à 184 kilomètres à l'ouest de Rabak et à environ 301 kilomètres de la capitale Khartoum. L'armée a aussi annoncé dans un communiqué avoir repris Kafouri et la mosquée Al-Radwan. Avec la reprise par l'armée du palais présidentiel et de l'aéroport international de Khartoum, la menace des FSR dans la capitale semble s'éloigner. En deux ans de conflit armé, la milice FSR, qui contrôlait plus de 50 % du territoire soudanais, fait désormais face à une coalition militaire qui semble désormais entraver son avancée, surtout avec les derniers revers à Mado, wadi sandi, Awa, Malha, Bir Maza, Aldaba et à 30 km de Milite, à Koulbous, Jebel Om, Jebel Moun, et Sali-a, à 38 km de la ville soudanaise d'Ejeneina. Pour mettre fin aux rumeurs sur sa mort ou son handicap, le général Hemetti, qui dirige la milice des Forces de Soutien Rapide (FSR), sort enfin de son silence. Hemetti a fait part du revers de ses forces face à la progression de l'armée soudanaise lors d'une intervention sur la télévision arabe Al-Hadath. Néanmoins, il a affirmé qu'il reprendra le contrôle de toutes les positions perdues à Khartoum, Umdurmane ou ailleurs. Au niveau du Darfour, chaque partie déclare avoir pris le contrôle de la ville.



La 6e division d'infanterie de l'armée à El Fasher a déclaré qu'elle a repris le contrôle des positions perdues comme le site stratégique de Golo.

En deux années de conflit, les deux parties sont tenues pour responsables des atrocités commises contre les civils. Plusieurs images des atrocités circulent sur les réseaux sociaux et ont fait l'objet de condamnations par les organisations de défense des droits de l'Homme. La reprise par l'armée de quelques positions stratégiques pourrait rééquilibrer les forces sur le terrain et convaincre les deux parties à aller vers des négociations pour mettre fin à ce conflit meurtrier qui a fait plus de 15 000 morts et a poussé plus de 20 millions de Soudanais à se déplacer.

**Ce conflit a des origines profondes.** Elles remontent à des tensions de longue date exacerbées par des luttes de pouvoir au sein des tendances politico-militaires, ainsi que la concurrence pour les ressources, notamment les mines d'or et le pétrole. Il existe également une autre raison essentielle liée à l'échec des gouvernements successifs au Soudan à réintégrer les soudanais, issus de l'immigration tchadienne, présents depuis plusieurs décennies. Il est essentiel de rappeler qu'entre les années 60 et 80, à cause des famines et des différents conflits politico-militaires au Tchad, deux grandes vagues de tchadiens ont émigré vers des pays voisins, notamment vers le Soudan, en raison de sa proximité et des liens socioculturels partagés par de nombreuses tribus vivant à cheval de la frontière commune de 1300 km. Fuyant la famine ou la guerre, ils sont perçus comme des individus de classe inférieure. Marginalisés et stigmatisés, ils n'ont jamais bénéficié des programmes de réintégration ou de réinsertion socio-éducative et professionnelle. Vivant dans une précarité administrative, ils sont forcés d'accepter les emplois les

plus ingrats. Pour acquérir des documents légaux, ils doivent produire des témoignages confirmant leur naissance au Soudan et de parents soudanais. Ils doivent ainsi renoncer à leurs origines tchadiennes.

**80 %<sup>6</sup> de la milice des FSR d'origine tchadienne.** Ce n'est pas une honte d'avoir une importante communauté soudanaise d'origine tchadienne<sup>7</sup>. Rien de tabou ! Certes, ce sont les descendants de migrants forcés par la famine et les guerres successives au Tchad qui constituent la majorité des recrus des FSR du général Hemmetti. Lui-même descendant de l'immigration forcée, il a gravi les échelons pour arriver jusqu'au rang de vice-président de la République. Intelligent, il devient populaire en raison de son franc parler et de son soutien au soulèvement de la jeunesse de 2019 contre le pouvoir de Omar El-Bechir.

J'ai eu l'opportunité de rencontrer le futur général Hemmetti, à N'Djamena en 2015. Il m'a confié qu'il était en visite sur invitation du président Idriss Déby et qu'il avait refusé son offre de s'opposer militairement au régime du président Omar Elbéchir. J'étais surpris qu'il partage avec moi cette information confidentielle, d'autant plus que notre rencontre était fortuite, chez un de ses cousins au quartier des Pattes d'Oie.

---

<sup>6</sup> Alors que 40 % sont des Soudanais d'origine tchadienne, 30 % sont des Tchadiens venus du Tchad, souvent pour renforcer leur ethnie arabe, 6 % proviennent de la République centrafricaine et 4 % du Soudan du Sud, recrutés en échange de promesses de rémunération.

<sup>7</sup> Dans les années 60, ma tante paternelle Djoumla Mahamat Yacoub Dabio a quitté son village au Tchad pour se réfugier au Soudan avec son mari, ses enfants et son bétail. Depuis lors, la famille réside dans le quartier Darelsalam à OmDurmane.

Il a réussi à amasser une fortune considérable grâce aux mines d'or<sup>8</sup> dont il contrôlait une partie. Environ trente tonnes d'or par an sont vendues entre les pays du Golfe et la Russie. L'envoi au Yémen des contingents militaires appartenant à sa milice lui a valu le respect de la coalition des pays du Golfe. A deux doigts de prendre le pouvoir en cas d'élections démocratiques, le chef de la milice a préféré user de la force pour précipiter son destin. « *La révolution des marginalisés victime de l'État de 1956* » était convainquant pour les fils d'immigrés qui n'ont pas hésité de prêter allégeance aux FSR. À certains États occidentaux et arabes, allergiques à l'islamisme, il a convaincu que « *l'armée soudanaise est infiltrée d'islamistes* »<sup>9</sup>. Comptant sur des slogans stratégiques percutants pour les uns et les autres, le général Hemmetti a réussi à prendre l'armée par surprise le 15 avril 2023. En quelques mois, il a mis l'armée nationale à genoux, en la délogeant de plusieurs sites stratégiques comme l'aéroport international, le Palais Présidentiel, le siège de la Radio et Télévision, la banque centrale, les ministères de la Défense et de l'Intérieur, puis en encerclant le haut commandement de l'armée. Les FSR ont mis l'armée en difficulté<sup>10</sup>. Mais, force est de reconnaître qu'aucun programme d'administrer le pays n'a été prévu pour convaincre la population soudanaise, surprise par la brutalité et l'occupation de leurs logements.

---

<sup>8</sup> Sur une production de 90 tonnes par an, le chef des FSR s'empare de 30 tonnes

<sup>9</sup> « *L'armée est infiltrée des islamistes* », une amie ambassadrice européenne m'a fait entendre la même phrase.

<sup>10</sup> En moins de deux semaines, entre le 20 juin et 5 juillet 2024, les FSR, dans une grande offensive, ont pris le contrôle des plusieurs villes dont Sinja, capitale de l'Etat de Sennar. Toutes les villes et garnisons militaires sur l'axe du sud-est du pays (Foula, Jebel Maya, Meriam..) menant à la frontière du Sud Soudan sont tombées.

**L'erreur de l'armée.** La tergiversation des généraux dans la remise du pouvoir aux civils a été l'une des principales erreurs. L'absence d'une armée de terre a été la deuxième erreur commise. Dans le but de mourir pour le compte de l'armée, Moussa Hilal et Hemmetti ont sous-traité ce service. En résumé, afin de conserver le pouvoir, les généraux ont misé sur la force des *marginalisés* pour éliminer toute rébellion. La troisième erreur grave est de les qualifier des mercenaires et des étrangers - dès le début du conflit en avril 2023 - alors que ce sont des marginalisés exploités dans des sales besognes pour le compte des généraux au pouvoir.

L'armée, par son refus de transmettre le pouvoir aux civils, d'ouvrir des pourparlers avec ses ennemis, de reconnaître la *soudanisation* de ses citoyens d'origine tchadienne, elle s'est enfermée dans une logique stérile sans issue. Elle criait haut et fort que les combattants des FSR sont des mercenaires, des arabes venus de nulle part « **arabes alchatat** » pour mener une guerre contre les soudanais de souche. Lors de sa rencontre, jeudi 3 octobre 2024, avec une délégation du Conseil africain de paix et de sécurité, dirigée par l'ambassadeur Mohamed Gad, le président Abdel Fattah al-Burhan, a déclaré que le Soudan était occupé par des milices avec la participation de mercenaires étrangers et l'aide de pays connus de tous. Il a expliqué que la vulnérabilité du Soudan représente une nouvelle colonisation et que le mépris de l'Union africaine pour la crise au Soudan résultait de son ignorance de la réalité de la crise.

Bien que l'effectif des FSR se compose à 80% des soudanais de souche tchadienne, dont plus de 30% venus du Tchad et de la Centrafrique, après le déclenchement du conflit, pour prêter main forte à *leurs frères de sang*, les 50 % sont également soudanais

d'origine tchadienne selon le droit international. Il convient de rappeler que dans le camp des forces coalisées<sup>11</sup> alliées de l'armée soudanaise, il y a également des combattants soudanais issus de l'immigration et sans surprise de tchadiens ayant traversé la frontière, venus prêter main-forte à leurs frères de sang. Parmi eux, se trouvent de soldats tchadiens.

Il n'est pas exclu que cette guerre perdurera en dehors des grandes villes et pour longtemps si le régime militaire soudanais continue non seulement à nier cette réalité et pense mettre en œuvre des lois pour déchoir de leur nationalité soudanaise tous les descendants d'immigrés étrangers présents dans le pays depuis plus de 70 ans. La guerre ne produira que des perdants, et la reconnaissance de ces combattants des FSR d'origine tchadienne comme des soudanais pourrait être une étape cruciale pour résoudre le conflit sur la base des valeurs humaines. Imaginons que Trump déclare que les Afro-Américains, descendants d'esclaves, ne sont pas américains et doivent retourner dans leur pays d'origine.

***Les interférences étrangères.*** Depuis le début du conflit en avril 2023, des mercenaires de Wagner<sup>12</sup> ont fourni des armes aux Forces de Soutien Rapide, d'après un rapport du Daily Telegraph. Plusieurs pays voisins comme la Libye, la Centrafrique et le Tchad<sup>13</sup> ont été cités comme points de transit pour des transferts

---

<sup>11</sup> Les sept mouvement politico-militaires signataires de l'accord de paix de Juba.

<sup>12</sup> Abdu Boda, porte-parole de l'Alliance nationale pour le changement, a déclaré que son groupe avait intercepté deux cargaisons d'armes, la dernière en avril, et avait arrêté 4 mercenaires russes, dont deux étaient morts.

<sup>13</sup> Le Tchad, accusé par le Soudan de soutenir la milice des FSR, a déployé une unité de la GNNT à Kari-Yari, située à cinq kilomètres de la frontière soudanaise. Cette opération, réalisée fin août 2024, était sous le commandement du général Abakar Choua, chef de la GNNT.

d'armes. Des avions non identifiés<sup>14</sup> transportant du matériel de guerre ont été signalés dans la capitale centrafricaine et dans la bourgade tchadienne de Amdjarass. De Bangui, Wagner s'occupe de l'acheminement de la cargaison à Birao, avant de la transférer aux Forces de Soutien Rapide.

Les opérations de transfert d'armes<sup>15</sup> se sont poursuivies jusqu'en février 2024, puis elles ont diminué<sup>16</sup> à la suite de l'éloignement de Moscou des Forces de Soutien Rapide au profit des forces armées soudanaises, à en croire des experts, des diplomates et des législateurs américains. Après la tentative de coup d'État de Yevgeny Bregogen contre Vladimir Poutine et la rebaptisation de Wagner en "*Légion d'Afrique*", le transit d'armes aurait ralenti en Centrafrique<sup>17</sup>, notamment via Am Dafog<sup>18</sup> au Sud-Darfour. Ce n'est pas ce que pensent les Soudanais. Selon M. Bichara Moustapha, le conseiller du président du MJE, « *des dizaines d'avions ont décollé de l'aéroport de la capitale tchadienne vers les villes soudanaises, chargés de plusieurs matériels, armes et munition (...) la*

---

<sup>14</sup> Des sources locales ont déclaré que des avions soupçonnés d'être émiratis sont arrivés la nuit à Bangui.

<sup>15</sup> Selon un rapport de l'Amnesty International, des armes et des munitions de pays tels que la Chine, les Émirats arabes unis, la Russie, la Serbie, la Turquie et le Yémen étaient importées en grande quantité au Soudan, puis, dans certains cas, détournées vers le Darfour.

<sup>16</sup> Dès son retour à N'Djamena mi-octobre 2024, le soutien militaire s'est accru. Des dizaines d'avions ont décollé de l'aéroport de la capitale tchadienne vers les villes soudanaises, chargés de plusieurs marchés, armes et munitions, selon Bichara le conseiller du président du MJE.

<sup>17</sup> Abdu Boda, porte-parole de l'Alliance nationale pour le changement (un mouvement rebelle centrafricain), a déclaré que son mouvement avait intercepté deux cargaisons d'armes, en avril 2024, et avait arrêté des mercenaires russes, dont deux étaient morts et deux autres étaient encore vivants.

<sup>18</sup> Amdafog est un triangle géographique entre le soudan, la RCA et le Tchad, où se trouvent plusieurs bases des différentes mouvements rebelles des trois pays.

*rotation s'est accrue surtout après la visite de Abou Dabi en octobre 2024 du président tchadien ».*

Les accusations des autorités soudanaises contre les Émirats arabes unis concernant le soutien aux Forces de Soutien Rapide (FSR) montrent les tensions régionales et les alliances fluctuantes. Fatiguées de l'ambiguïté entretenue par le monde occidental qui s'abstient de condamner les Emirats arabes unis<sup>19</sup> et désireuses de s'équiper<sup>20</sup> en armes et munitions, les autorités soudanaises ont initié un rapprochement diplomatique avec la Russie et l'Iran. Mais, redoutant l'hostilité américaine, la junte militaire a offert à la Russie l'installation d'un centre de support naval en échange d'une base militaire navale. Cette entente pour une coopération militaire réduite a conduit, le 13 septembre 2024, à la signature d'un accord sur la culture<sup>21</sup>.

### ***Les conséquences du conflit au Tchad.***

Accusé par le Soudan de soutenir les Forces de Soutien Rapide du général Hemmetti, le Tchad subit les répercussions directes et indirectes de ce conflit armé. Premièrement, cela se manifeste par l'accueil d'environ deux millions de réfugiés soudanais sur son territoire, et deuxièmement, par l'implication des tribus arabes et

---

<sup>19</sup> Dans un rapport publié par le journal britannique The Daily Telegraph « les EAU avaient utilisé des mercenaires de Wagner pour protéger les cargaisons d'armes en route vers les forces d'appui rapide du Soudan ».

<sup>20</sup> Les soldats soudanais, mal équipés et désorganisés, se retrouvent dépassés par la puissance de feu de la milice et sont contraints de battre en retraite. Le contingent du dernier bastion de la ville de Meriam a traversé plus de 50 kilomètres pour se rendre avec armes et bagages à l'armée du Sud Soudan.

<sup>21</sup> La partie soudanaise a été représentée par le ministre de la Culture et de l'information, Graham Abdulkader, et la partie russe, par le ministre de la Culture de la République fédérale de Russie, Oleka Lubimova. L'accord prévoyait la coopération dans les domaines des expositions et conférences, des activités muséales, de la musique, du théâtre et du folklore, l'échange d'experts dans le domaine de la restauration et de la protection des monuments et la promotion archéologique.

Zaghawa dans les affrontements au Soudan. Grands guerriers, les deux communautés occupent des positions clé au sein de l'armée, de l'administration et de l'économie tchadiennes. Le conflit soudanais risque de perturber la coexistence pacifique entre les deux groupes et rompre leur coopération dans la gestion du pays qui visait à renforcer la stabilité. Elles se sentent désormais impliquées dans le conflit soudanais et interviennent pour apporter leur soutien aux « *frères de sang* ». Certains prisonniers de guerre de chaque côté ont été identifiés comme des tchadiens venus pour apporter leur soutien aux leurs. « *Je ne suis pas sûr que vous soyez en sécurité alors qu'il y a une guerre au Soudan et inévitablement, la guerre va se déplacer au cœur du Tchad, à moins que cesse votre soutien aux mercenaires* », a ainsi envoyé M. Bichara Moustapha le conseiller du président du MJE, un message au président tchadien. M. Bichara Moustapha a accusé le président tchadien de chercher à corrompre les dirigeants et les chefs tribaux soudanais sous le couvert de la réconciliation, soulignant que toute discussion sur une possible réconciliation doit passer par les canaux officiels du gouvernement soudanais. Bichara a affirmé qu'ils ont fait tout leur possible pour persuader les dirigeants tchadiens de cesser de soutenir les FSR, mais sans succès. « *Nous avons des preuves et des informations sur les équipements militaires en provenance du Tchad, qu'il s'agisse d'armes, de munitions, de matériaux pétroliers ou de fournitures* », a souligné le conseiller du MJE.

Cette dynamique aurait pu être évitée si le Tchad avait bénéficié d'une direction éclairée, prônant la paix et optant pour un rôle de médiateur afin de concilier les perspectives des parties en conflit. Mais, les réactions de ceux qui, par le passé, n'ont pas apprécié le soutien du Soudan dans le renversement du président Hissène Habré au profit d'Idriss Déby Itno, en 1990, n'augurent pas des relations stables entre les deux pays. Certains partisans de l'ancien président Habré estiment que le soutien du régime tchadien à la milice des FSR contre l'armée soudanaise n'a rien

d'étonnant, puisque le Soudan est à l'origine de l'instabilité du Tchad. Or, il convient de rappeler que cette stratégie de soutenir un conflit a déjà été essayée par le maréchal Idriss Déby ; Encouragé par l'occident, ce dernier avait soutenu sa tribu de l'autre côté de la frontière entre 2003 à 2010. Mais lorsqu'il s'est rendu compte que cette stratégie n'a pas l'air de réussir, il a choisi en 2010 de renvoyer la MINURCAT ex EUFOR<sup>22</sup>, de prôner la paix et de choisir le statut de médiateur. Aux dernières nouvelles, il semble qu'un sommet réunissant les présidents soudanais et tchadien serait organisé par la Turquie ou l'Egypte<sup>23</sup>. Une source de haut rang au sein du Conseil de souveraineté soudanais a déclaré que le président tchadien avait envoyé, début mars, des émissaires au Soudan, pour négocier l'amélioration des relations bilatérales, le rétablissement de la confiance entre Khartoum et N'Djamena, et l'organisation d'un sommet entre Burhan et Deby. À en croire la même source, le président Al-Burhan a exigé, pour toute rencontre avec le président tchadien, le démantèlement de la base militaire d'Am Jaraz et la fermeture des frontières tchadiennes aux opérations logistiques des Forces de soutien rapide (FSR). Cette initiative pourrait relancer des négociations sensibles et apaiser les tensions liées aux conséquences du conflit soudanais.

Le président tchadien commence à s'inquiéter de la présence du général Ousmane Dillo Djerou Betchi, frère du leader du PSF, Yaya Dillo, assassiné à N'Djamena le 28 février 2024. Pourtant, Ousman

---

<sup>22</sup> Le 15 mars 2009, la mission EUFOR de l'UE a passé le relais à la MINURCAT. L'objectif principal de cette force est la sécurisation des camps de réfugiés dans les deux pays, la frontière entre la province soudanaise du Darfour et le Tchad et la RCA, le personnel et l'infrastructure de l'ONU. Source : EUFOR Tchad/RCA — Wikipédia (wikipedia.org)

<sup>23</sup> Un sommet Alburhane - Deby sous l'égide de la Turquie  
(www.centrerecherche.com)

n'a pas arrêté de dire qu'il se trouve au Darfour pour défendre son ethnie. Au cours des dernières semaines, des nouveaux membres de l'armée ont rejoint la rébellion du Darfour, connue sous le nom de Mouvement démocratique pour la sauvegarde du Tchad (MDST).

**Conclusion.** L'armée soudanaise et les Forces de Soutien Rapide doivent réaliser qu'il n'y aura aucun gagnant dans cette guerre. Il incombe à la communauté internationale d'éviter la régionalisation de ce conflit, de convenir d'une stratégie pour persuader les belligérants de discuter des moyens de mettre fin à la violence et de sauver des vies. Le Tchad doit clarifier sa position, qui est de ne pas soutenir l'une ou l'autre partie, mais plutôt de choisir le statut de médiateur afin de collaborer avec la communauté internationale pour un cessez-le-feu immédiat et la négociation d'un accord de paix. Il doit aussi élaborer une stratégie de communication pour convaincre ses concitoyens d'éviter de s'impliquer dans ce conflit soudanais qui n'est pas le leur, mais plutôt de contribuer à la paix. Tous les belligérants armés au Soudan doivent s'engager à céder le pouvoir aux civils après une courte période de transition, suivie de l'organisation d'élections libres et transparentes. En d'autres termes, qu'il soit, au Tchad ou au Soudan, il n'y a aucune possibilité de paix et de stabilité sans épouser la démocratie et le transfert du pouvoir aux civils.

## 2. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE CEDPE EXPRIME SA SOLIDARITE AVEC LE NED ET APPELLE L'ADMINISTRATION AMERICAINE À REVENIR SUR SA DECISION

*N'DJAMENA, le 21 mars 2025* – La démocratie est un bien précieux qui nécessite une attention et un soutien constants, en particulier dans les États à démocratie fragile. C'est pourquoi, la décision de l'administration américaine de geler les fonds du National Endowment for Democracy (NED) pour trois mois est profondément regrettable puisqu'elle pénalise les activités.

Le CEDPE déplore cette décision qui porte un coup sérieux aux efforts visant à promouvoir les valeurs démocratiques et à renforcer la société civile dans les régions où ces valeurs sont les plus vulnérables. Le NED a joué un rôle crucial dans la sensibilisation, la formation et le soutien au débat, ce qui a contribué à l'émancipation des citoyens et à la consolidation des démocraties émergentes. La suspension a un impact négatif sur la démocratie et affaiblit les acteurs clés de la société civile.

Le CEDPE et le Réseau des Organisations de la Société Civile dans le Bassin du Lac Tchad (ROSC/BLT), appellent l'administration américaine à revoir sa position et à restaurer ce soutien fondamental pour l'avenir démocratique dans les États à démocratie fragile.

### **3. Tshisekedi et Kagame sous les auspices de Qatar**

Grâce à une médiation discrète de l'émir du Qatar, Tamim Ben Hamad Al Thani, les deux présidents en conflit, Félix Tshisekedi et Paul Kagame se sont rencontrés à Doha, le 18 mars 2025. Lors de la rencontre, les deux leaders africains ont "réaffirmé l'engagement de toutes les parties pour un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel" et ont "convenu de la nécessité de poursuivre les discussions entamées à Doha afin d'établir des bases solides pour une paix durable".

**L'Emir de Qatar au milieu de Félix Tshisekedi et Paul Kagame**



C'est pour la première fois que les deux leaders africains acceptent, sous les auspices de l'Emirat, d'engager des pourparlers pour mettre fin au conflit qui déchire la République démocratique du Congo. Accusé de soutenir militairement le M23, le Rwanda est soumis à des sanctions européennes. En réponse, le Rwanda rompt ses relations

diplomatiques avec la Belgique après l'adoption de sanctions européennes. Selon Kigali, Bruxelles aurait « pris parti » pour Kinshasa, « bien avant et pendant le conflit en cours » dans l'est de la République démocratique du Congo. Conséquence : tous les diplomates belges ont 48 heures pour quitter le pays.

Selon une source proche de la Présidence congolaise, cette rencontre a été tenue « secrète » jusqu'à la montée de M. Tshisekedi dans un avion de retour vers Kinshasa.

« Un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel vient d'être décidé entre la [RDC](#) et le Rwanda », a avancé tard dans la soirée sur X la Porte-parole du Président congolais, Tina Salama. « Les modalités de l'exécution de ce qui a été convenu seront précisées dans les jours qui viennent », a toutefois nuancé la cellule de communication de la Présidence congolaise dans un communiqué.

Dans la nuit, la Présidence rwandaise a affirmé que les dirigeants y ont discuté « du besoin urgent d'un dialogue politique direct » pour répondre aux « causes profondes du conflit ». « Le Président Kagame a fait part de sa conviction que si toutes les parties travaillent ensemble, les choses peuvent avancer plus vite », a-t-elle ajouté sur X.

*Différentes sources : Afriquinfos-AFP, Le Monde, RFI....*

#### **4. Israël : L'assassinat ciblé n'est jamais une solution**

La politique sécuritaire d'Israël consistant en des assassinats ciblés, menée depuis plus de quarante ans contre ses adversaires, n'a jamais produit les résultats escomptés par l'État d'Israël. L'élimination du leader du Hamas, Cheikh Ahmed Yassine, en mars 2004, à sa sortie d'une mosquée, et celle du chef de Hezbollah,

Abbas al-Musawi, en 1992, prédécesseur de Hassan Nasrallah, tué récemment par Israël lors d'un bombardement, en sont des exemples. Ces assassinats, en 1992 et 2004, ont engendré des successeurs encore plus radicaux et extrémistes. Par conséquent, l'assassinat ciblé n'est jamais une solution. Si Israël avait prêté attention aux appels divergents pour la reconnaissance d'un État palestinien, la paix se serait rétablie dans la région depuis le début de l'Intifada pacifique des jeunes en décembre 1987. C'était un mouvement populaire palestinien massif et non armé. Cependant, le fait de ne pas répondre aux appels de la communauté internationale oblige les hommes à adopter d'autres méthodes plus extrémistes, ce qui est inacceptable. En tout cas, seul le dialogue pourrait contribuer à rétablir la paix dans la région.

## **5. Ukraine : La paix avec Kiev doit se fonder "sur les réalités" du champ de bataille, prévient Poutine**

Avec l'arrivée de Trump à la maison blanche, une lueur d'espoir se dessine. Malgré un cessez le feu d'un mois décidé, le président russe, Vladimir Poutine estime que la paix avec Kiev devrait se fonder *"sur les réalités"* du champ de bataille en Ukraine, dont l'armée russe contrôle toujours près de 20% du territoire. *"Nous sommes prêts à envisager toute négociation de paix fondée sur les réalités du terrain. Nous ne sommes pas prêts à faire autre chose"*, a-t-il martelé le président russe.

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, continue à réitérer son appel à *"une paix juste"* en Ukraine, *"en ligne avec la charte de l'ONU, la loi internationale et les résolutions de l'assemblée générale"*.

## **6. L'enquête française qui fait trembler | Mediapart**

*Fabrice Arfi et Antton Rouget - 23 août 2024 à 09h51*

Déclenchée après les révélations de Mediapart sur le million d'euros dépensé à Paris par le président tchadien pour l'achat de costumes de luxe, l'enquête du Parquet national financier s'intéresse désormais au patrimoine immobilier de sa famille en France. Celui-ci a été évalué à au moins 30 millions d'euros. Tensions au sommet entre les deux pays.

Son absence n'est pas passée inaperçue, à commencer pour le chef de l'État lui-même. Emmanuel Macron n'a pu que constater, le 15 août à Saint-Raphaël (Var), que son homologue du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, avait snobé avec soin son invitation à venir assister aux commémorations du 80e anniversaire du débarquement des Alliés en Provence.

Il est vrai que les relations avec le Tchad, qui fut pourtant le premier pays d'Afrique à avoir fait allégeance à De Gaulle après son exil à Londres, ne sont plus au beau fixe depuis plusieurs mois sur fond de dégradation de l'image de la France dans la région du Sahel et de stratégies agressives de Poutine pour rogner l'influence française au profit de la Russie.

Mais il y a une autre raison à ce geste de rancœur inédit. Moins diplomatique, plus personnelle. Le président tchadien, surnommé « Midi », ne décolère pas depuis que le Parquet national financier (PNF) a ouvert en début d'année une enquête préliminaire pour « recel de détournements de fonds publics » suite aux révélations de Mediapart sur ses folles dépenses en France : près de 1 million d'euros versés pour l'achat de costumes chez un tailleur de luxe basé en Seine-et-Marne.

Le président du Tchad, qui a pris les rênes du pays en 2021 après le meurtre de son père, Idriss Déby, lequel avait régné d'une main de fer pendant trois décennies, a manifestement de bonnes raisons

de s'inquiéter. Selon de nouvelles informations de Mediapart, non seulement l'enquête du Parquet national financier (PNF) et des policiers de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) a pu confirmer nos précédentes révélations sur les costumes, mais les investigations ont, depuis, été élargies à d'autres faits. Ceux-ci concernent la constitution d'un immense patrimoine immobilier de la famille Déby en France.

D'après un premier chiffrage, les biens acquis depuis le début des années 2000, essentiellement à Paris, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie dans le département des Hauts-de-Seine, ainsi que dans le bassin bordelais, dépasseraient les 30 millions d'euros de valeur. Mais ce montant pourrait être revu à la hausse au fil de l'enquête, d'après plusieurs sources judiciaires.

Un pays pauvre, une famille riche

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres au monde. Sur 17 millions d'habitants, quelque 6 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, 1,7 million d'enfants de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë et 35 % de la population générale vit dans une situation d'« extrême pauvreté » (avec moins de 2,15 dollars par jour), selon la Banque mondiale.

Depuis les révélations de Mediapart sur les costumes du président, la dissonance mise au jour entre la misère du pays et les attributs de richesse de la famille régnante, dont la justice veut également déterminer l'origine, comme elle l'a fait par le passé avec d'autres autocrates africains (au Gabon, Congo-Brazzaville, Guinée équatoriale...), a suscité des vagues d'indignation dans la communauté tchadienne et chez les opposants au régime.

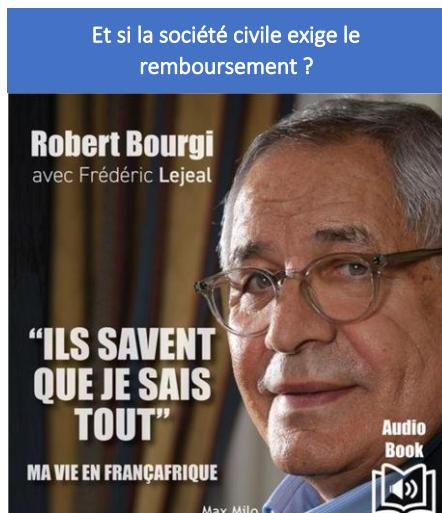
Dénonçant de son côté un « tapage médiatique [...] cousu de fil blanc », Mahamat Idriss Déby Itno avait personnellement réagi à l'affaire des costumes dans une autobiographie publiée en début

d'année, De Bédouin à Président (VA éditions). Il y vilipendait un « symbole de manipulation en politique ». « Je ne suis pas adepte des costumes », écrivait-il, mettant en cause les agissements supposés d'un ancien conseiller devenu opposant.

## 7. “Ils savent que je sais tout”<sup>24</sup>, l’ouvrage qui dérange la Françafrique

Par Robert Bourgi, Frédéric Lejeal

Max Milo Editions



Symbole de la « Françafrique », Robert Bourgi aborde, pour la toute première fois dans un livre, sa vie, ses rapports avec son mentor Jacques Foccart et l’ensemble des « missions » effectuées pendant

près de quarante ans pour le compte des hauts dignitaires africains et français,

parmi lesquels les principaux ténors de la droite (Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, Charles Pasqua, Jacques Toubon, Dominique de Villepin, Claude Guéant, François Fillon etc.). Il révèle les circuits des financements de la droite française, en s’appuyant sur ses notes personnelles, et décrypte les dossiers sensibles dans lesquels il fut impliqué : libération des journalistes français du Liban dans les

<sup>24</sup> [“Ils savent que je sais tout” audio de Robert Bourgi, Frédéric Lejeal | Book d’Oreille, votre librairie audio](#)

années 1980, réhabilitation de Mobutu Sese Seko, libération de Clotilde Reiss, otage française en Iran, sauvetage de Laurent Gbagbo, démission de Jean-Marie Bockel, nomination d'ambassadeurs de France en Afrique, lobbying auprès de l'Élysée pour le compte des chefs d'État africains... De Félix Houphouët-Boigny et Laurent Gbagbo (Côte d'Ivoire) à Mobutu Sese Seko (RD Congo) en passant par Blaise Compaoré (Burkina Faso), Mathieu Kérékou (Bénin), Abdoulaye Wade et Macky Sall (Sénégal), Mohamed Ould Abdel Aziz (Mauritanie), Gnassingbé Eyadéma (Togo), Pascal Lissouba, Denis Sassou Nguesso (Congo) et surtout Omar et Ali Bongo (Gabon), il lève le voile sur la psychologie de nombreux présidents, au sud du Sahara, et sur leur régime, apportant un regard nouveau sur la politique africaine de la France durant plusieurs décennies.

### **Et si la société civile africaine exige le remboursement ?**

La question qu'on doit se poser est la suivante : les africains peuvent-ils revendiquer la restitution de ces faramineuses sommes dilapidées par les chefs d'état africains au détriment de leur pauvre population ? La société civile peut-elle se constituer partie civile pour revendiquer cet argent afin de l'investir dans de projets de développement qui consiste à au moins faire des forages et construire des cabinets des soins contre le paludisme ?

C'est une question complexe et très importante. La société civile africaine qui joue un rôle crucial peut-elle se mobiliser et s'unir pour exiger des comptes et plaider en faveur de la restitution des fonds détournés ? Est-il possible d'exercer de pression pour récupérer cet argent et l'orienter pour le bien-être des populations, dans le forage et la lutte contre le paludisme, la construction des dispensaires ? Certes, ce n'est pas simple puisque cela nécessite des démarches juridiques internationales, et une forte volonté suivie d'une coopération entre les pays concernés.

## 8. L'AES quitte l'OIF

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé le retrait de l'OIF. L'Alliance sahélienne a estimé que l'OIF s'était éloignée de ses objectifs initiaux de promotion de la coopération culturelle et technique. « *L'organisation s'est transformée en un instrument de manipulation politique partial et ne répond plus aux attentes légitimes de justice, d'égalité et d'équité* » selon Le Burkina Faso. L'Alliance sahélienne accusent l'OIF d'avoir suspendu les trois pays « *alors que d'autres pays ayant traversé des situations similaires ont été laissés sans réaction* ». Il s'agit du Gabon et de la Guinée dont les régimes sont issus de coup d'état.

En réaction à cette décision, Dr. Ahmat Yacoub Dabio a dit craindre que les jupes militaires dans certains pays en Afrique francophones ne perdent leur temps à combattre des ennemis imaginaires et des slogans creux, au lieu de consacrer leurs efforts à la construction et au développement, d'améliorer par exemple l'éducation, l'agriculture, la santé et j'en passe. L'Afrique a été déjà confrontée à de telles situations, après les années 60 des indépendances suivies des coups d'État militaires. Soixante années après, on se retrouve dans des pays sous-développés, ruinés par des conflits.

L'Alliance des États du Sahel (AES) est une organisation intergouvernementale fondée initialement sous la forme d'un pacte de défense mutuelle conclu entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso le 16 septembre 2023<sup>25</sup>. L'accord est signé à la suite du coup d'État du 26 juillet 2023 au Niger, contre lequel la CEDEAO menace alors d'intervenir militairement. Le 6 juillet 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont annoncé transformer cette organisation en confédération. L'AES a été créée pour aider à contrer

---

<sup>25</sup> wikipedia

d'éventuelles menaces de rébellion armée ou d'agression extérieure, en soulignant que « toute attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'une ou plusieurs parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres parties.

## **9. Tchad, qu'as-tu fais de tes 64 ans ?**

Par Torbo Soulyemane

Il devient un patriarche doté de sagesse qui est en réalité l'accumulation des expériences de toute une vie. Soixante-quatre ans, c'est l'âge du Tchad depuis son accession à "l'indépendance". Ce n'est rien dans la vie d'un pays, mais c'est énorme pour accueillir la sagesse. Mais, hélas, ce n'est pas le cas du Tchad.

Soixante-quatre ans après, alors que le président de la République ne cesse de rappeler, « la souveraineté » du pays à chaque fois que l'occasion le lui permet, nous sommes encore au milieu de l'auberge. Incapables de résoudre un problème de 10 milliards de nos francs (un peu plus de 16 millions de dollars), on tend la sébile aux bienfaiteurs (partenaires, j'allais dire). Incapables de curer les Soixante-quatre ans, c'est l'âge auquel, après toute une vie de lutte,

l'homme prépare sa retraite.



*(Lycée Félix Eboué de N'Djamena) Une image parlante.*

caniveaux et faire drainer les eaux qui vont avec des économies de toute vie de fois. Demandez-en aux habitants de Diguel Zaffaye. Mais on trouve toujours un raccourci : « *l'eau, c'est la bénédiction* » ; si, mais pas l'inondation.

64 ans plus tard, le Tchad a du mal à nourrir sa propre population. La faim tue encore au Tchad. Tant que cela perdure, alors tout ce que ceux qui dirigent nous le diront n'est que balivernes car « *un homme qui a faim n'est pas un homme libre* », soutenait de son vivant le Maréchal du Tchad.

L'éducation, c'est une autre paire de manche. Le pays est en bas dans tous les classements. En 2023, la Banque Mondiale dans son rapport « *Enquêtes sur les indicateurs de prestation des services dans*

*les écoles primaires au Tchad » indique que « le Tchad présentait la plus faible proportion d'élèves en 6<sup>e</sup> année d'études atteignant le niveau minimal de compétence en langues et en mathématiques ». Ce qui signifie que jusqu'en classe de 6<sup>e</sup> (on) a du mal à écrire et à faire des calculs correctement. C'est ahurissant quand même non ! Dieu est grand.*

N'Djamena, tel un échantillon, nous montre ce qui se passe dans le Tchad profond. À la première pluie, une bonne partie des infrastructures routières deviennent impraticables. Une situation qui va durer jusqu'à la tombée des dernières gouttes d'eau.

Au vu de tout cela, qui n'est que la partie visible de l'iceberg, il n'y a rien à célébrer. La somme qui sert pour les différentes festivités et les parades militaires pourrait bien servir ailleurs. Dans la santé peut-être ou bien l'éducation, sinon les infrastructures... bref tout est urgent dans ce Tchad vieux de 64 ans.

Soixante-quatre ans, c'est l'âge de la sagesse. Avec cette sagesse, on pourra repenser le pays. On pourra lui tracer une nouvelle voie et jeter des nouvelles perspectives. Chose qui ne se fera guère sans l'implication de tous.

## **10. Tchad : La HAMA peut-elle légalement restreindre les productions sonores et/ou audiovisuelles aux journaux en ligne ? (Analyse)**

*Par Sadam Ahmat Mahamat Yacoub*

*Juriste en droit des affaires.*



Dans un discours présenté à l'occasion du séminaire de préparation de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (« **HAMA** ») aux élections législatives du 29 décembre 2024, le Président de la haute institution, Monsieur Abderamane Barka Abdoulaye Doningar a affirmé que pour l'encadrement de la couverture médiatique des prochaines opérations électorales, le Collège de la HAMA a adopté, le 26 septembre 2024, trois (03) décisions, qui rappellent les règles éthiques, déontologiques et législatives à observer par des professionnels et leurs médias en période électorale. En outre, le Président de la HAMA a affirmé en ces termes :

Qu' « *en effet, des promoteurs de journaux imprimés utilisent encore des pages Facebook à leurs effigies pour publier d'autres articles que les contenus originaux de leurs médias. D'autres journaux imprimés ou en ligne diffusent plutôt des vidéos en ligne à la place des contenus écrits pour lesquels ils sont autorisés. Il y a aussi les médias audiovisuels privés qui contrairement aux autorisations de création et d'exercice accordées par l'Autorité de Régulation, exploitent des relais électroniques pour diffuser leurs contenus ou nouent des partenariats sans en aviser préalablement la HAMA* ».

Il précise ensuite que « *désormais, tout journal privé, imprimé ou en ligne, qui diffuserait des productions sonores ou audiovisuelles, au lieu de se limiter à ses articles écrits, verra sa parution suspendue ou son récépissé de déclaration de parution retiré. Il en sera de même pour tous les médias privés qui utilisent des pages Facebook avec des insignes de leurs organes pour diffuser d'autres informations que les contenus originaux de ces journaux, radios ou télévisions* ».

Il rajoute enfin en ces termes : « *j'annonce, par la même occasion, aux responsables de journaux qui basculent dans l'audiovisuel sans en être autorisés, ou à tout citoyen qui souhaiterait en disposer, que des cahiers des charges pour la création et l'exercice d'une web télé et web radio sont mis à leurs dispositions par la HAMA, tout en leur rappelant qu'une personne physique ou morale privée tchadienne peut détenir jusqu'à trois (03) médias cumulativement. Les responsables des médias audiovisuels privés dont les autorisations ont expiré sont également appelés à s'approcher de la HAMA pour*

*les renouveler afin de ne pas subir les conséquences éventuelles du non-respect des dispositions législatives et réglementaires ».*

Par ailleurs, pour clôturer son discours, le Président de la HAMA affirme que le Collège de la HAMA prendra des mesures adéquates à l'égard des médias qui ne respectent pas les dispositions des textes réglementaires et législatifs.

Dans un autre texte plus ancien valant « Communiqué Officiel n°011/HAMA/CAB/23 » signé en date du 28 août 2023, la HAMA rappelait « *pour la dernière fois, les médias d'exercer selon les formats pour lesquels ils ont été autorisés et d'arrêter de publier ou diffuser des productions originales dans d'autres formats. Elle les prévient qu'en cas de récidive, leurs autorisations de fonctionner leur seront purement et simplement retirées, conformément à la loi* ».

Dans une allocution accordée à la chaîne de télévision nationale ONAMA TV, le 17 octobre 2024, afin de répondre au mécontentement exprimé à l'issue d'un communiqué de presse conjoint de la Plateforme des Organisations des Médias du Tchad (regroupant huit organisations signataires) publié le même jour, le Président de la HAMA a fait part de sa réaction en affirmant notamment les propos suivants : « *Certains font des vidéos par moment en donnant la parole à des personnes et souvent ce sont des attaques personnelles contre des personnes, contre des personnes physiques ou morales et qui pourront leur être préjudiciable parce qu'ils utilisent leur logo. Le logo de leur média pour ces diffusions. Et lorsqu'ils utilisent le logo de leurs médias, ils portent la responsabilité de ces diffusions là à leur média. Journaux* ».

*en ligne précisément. Parce qu'il y a des journaux imprimés qui le font également. Et là ils ne sont plus couverts par la loi. Parce que c'est une autre activité que ce qui est contenu dans leur déclaration de parution. Y'en a qui ont même des plateaux de présentation. C'est une concurrence déloyale à la télévision. Donc nous avons voulu les organiser, les favoriser pour une meilleure professionnalisation ».*

Ces différentes affirmations et positions de la HAMA principalement celles liées à l'exigence d'une autorisation de diffusion pour les journaux en ligne qui publient du contenu sonore et/ou audiovisuel n'ont pas manqué de surprendre l'ensemble du paysage médiatique tchadien, du public et en particulier les journaux en ligne. Puisque de toute évidence, cette dernière déclaration du Président de la HAMA s'analyse comme une tentative de restriction illégale de la presse en ligne. Ce qui mériterai dès lors d'y prêter une attention toute particulière et nous amène à nous poser la question suivante :

*Est-ce que l'exigence d'une autorisation sonore et/ou audiovisuelle défendue par la HAMA à l'encontre des journaux en ligne respecte les textes fondamentaux et législatifs en vigueur au Tchad ou constitue-t-elle un abus de pouvoir condamnable et préjudiciable ?*

A titre liminaire, il convient de préciser que l'article 28 de la nouvelle Constitution tchadienne adoptée le 17 décembre 2023 par référendum et constituant dès lors le texte normatif suprême dans le droit positif tchadien dispose que « *les libertés d'opinion et d'expression, de communication, (...) de presse sont garanties à tous. Elles ne peuvent être limitées que par le respect des libertés et*

*des droits d'autrui et par l'impératif de sauvegarder l'ordre public et les bonnes mœurs. La loi détermine les conditions de leur exercice ».*

Ce même texte suprême, s'il confère une existence constitutionnelle à la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel en qualité d'autorité administrative indépendante en son Titre 8 et en ses articles 215 à 220, il ne manque pas de préciser son champ d'action : « *la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel a pour mission de réguler les activités relatives à l'information et à la communication et de garantir la liberté d'expression et de communication* » (article 217 de la Constitution).

Par ailleurs, les attributions, les règles de désignation, d'organisation et de fonctionnement de la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel sont précisées par une loi (article 220 de la Constitution).

**A) Quelles sont les attributions et pouvoirs conférés par la loi à la HAMA ?**

C'est précisément la Loi n°32/PR/2018 du 03 décembre 2018 portant ratification de l'Ordonnance n°016/PR/2018 du 31 mai 2018 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel qui constitue le principal cadre opérationnel du régulateur tchadien (ci-après, la « Loi 032 »).

S'il est dévolu à la HAMA de réguler les média audiovisuels, la

presse écrite et les média électroniques publics et privés et les blogs, il demeure qu'elle a pour mission, entre autres, de garantir la liberté de la presse et l'expression pluraliste des opinions dans le cadre du respect des valeurs culturelles nationales, de l'ordre public et de la vie des citoyens (article 3 de la Loi 032).

En outre, la HAMA délivre les autorisations et licences d'exploitation des services audiovisuels aux opérateurs privés et donne un avis conforme avant la délivrance des récépissés aux organes de presse écrite et en ligne par le Procureur de la République. Elle définit les conditions des cahiers des charges (article 4 de la Loi 032). Par ailleurs, la HAMA reçoit les « déclarations de mise en service des médias en ligne » (article 5 de la Loi 032).

En cas d'inobservation de l'une des règles légales des textes en vigueur, la HAMA peut user de différents pouvoirs de sanctions (suspension de l'autorisation, suspension d'un organe de presse, réduction de la durée de l'autorisation, infliger une amende, le retrait de l'autorisation accordée ou à la fermeture d'un organe de presse électronique et le retrait de la carte d'identité professionnelle de journaliste) (article 10 de la Loi 032). Toutefois, l'article 12 de cette même Loi 032 dispose que les décisions de la HAMA sont « motivées », notifiées aux contrevenants et publiées au Journal Officiel de la République. Ces mêmes décisions étant susceptibles de recours devant les juridictions compétentes.

Les pouvoirs de la HAMA se fondent également sur la Loi n°020/PR/2018 du 10 Janvier 2019 (ci-après, la « Loi 020 ») qui a pour objet *de définir les modalités de fonctionnement des médias*

*audiovisuels classiques et électroniques (Article 1<sup>er</sup>) et sur la Loi n°31/PR/2018 du 03 Décembre 2018 portant ratification de l’Ordonnance n°025/PR/2018 du 29 juin 2018 portant Régime de la Presse écrite et des Media électroniques au Tchad (ci-après, la « Loi 031 »). L’article 1<sup>er</sup> de la Loi 031 dispose que « la présente Ordonnance a pour objet de déterminer les règles applicables aux activités de la presse écrite, de l’imprimerie et de la presse en ligne au Tchad ».*

**B) A qui s’applique la Loi 020 ? Quelle définition la Loi 020 entend-t-elle donner aux « médias audiovisuels classiques et électroniques » ?**

De prime abord, l’article 2 de la Loi 020 précise très clairement que la « *Haute Autorité des Médias et de l’Audiovisuel (HAMA) garantit l’exercice de la liberté de Communication audiovisuelle et de l’indépendance des médias suivant les modalités et conditions fixées par la présente loi* ». En d’autres termes, la Loi 020 est le seul dispositif légal qui régit la « Communication audiovisuelle » ainsi que les « Media audiovisuels et électroniques ».

Cependant, au titre des définitions visées au Chapitre II de la Loi 020, si les termes de « Communication audiovisuelle », « Communication électronique », « Éditeur de services », « Opérateur de communication audiovisuelle », « Opérateur de diffusion » sont entre autres définis, les termes « Média audiovisuel » et « Média électronique » ne le sont pas. Est-ce une volonté du législateur ou un oubli ?

Puisque les définitions suivantes nous intéressent, la

« Communication audiovisuelle » se définit par « *toute mise à la disposition du public ou de catégorie du public, par un procédé de télécommunications, de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature qui n'ont pas le caractère d'une correspondance privée* ». Aussi, la « Communication électronique » se définit, quant à elle, par des « *émissions, transmission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images ou de sons par voie électronique* ».

Si l'article 7 de la Loi 020 dispose que « toute entreprise de presse audiovisuelle doit faire l'objet d'une autorisation de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel après un appel à candidature public », heureusement que l'article 8 de la même loi dispose assez restrictivement que « *font l'objet d'une autorisation d'exploitation dans les formes fixées par la présente loi, l'établissement et/ou l'exploitation des réseaux pour la diffusion des services de communication audiovisuelle notamment* :

- *La voie hertzienne,*
- *Le satellite,*
- *Les réseaux câblés de distribution des services de communication audiovisuelle,*
- *Et tout autre mode de technique de communication audiovisuelle* ».

A ce stade, l'on comprend aisément que la voie hertzienne, le satellite et réseaux câblés de distribution de services ne pourraient concerner que les chaînes de télévision puisque par évidence les journaux en ligne ne diffusent que par le biais d'internet.

Si l'on s'en tient à l'article 12 de la Loi 020 qui dispose que la « HAMA délivre des autorisations d'exploiter un service de radio ; de télévision ou autre service de communication audiovisuelle privé sur appel à candidature public. Il définit les conditions des cahiers des charges », il apparaît que les termes « service de communication audiovisuelle privé » ne sont pas définis.

On retrouve néanmoins la définition la plus proche des termes « Service de communication audiovisuelle » comme suit : « tout service ou ensemble de services diffusant un même programme pour une proportion majoritaire du temps d'antenne de chaque service ». Cette définition met en évidence les notions de « temps d'antenne » alors inapplicables aux journaux en ligne tout autant que l'article 12 de la Loi 020 dans son intégralité si l'on pousse le raisonnement jusqu'au bout.

Les dispositions suivantes de la Loi 020 à compter du Chapitre IV (de l'utilisation de la voie hertzienne terrestre par les entreprises audiovisuelles) faisant référence aux notions d'autorisation d'utilisation des « *fréquences par voie hertzienne terrestre* », des « *dispositions particulières applicables à l'édition et à la distribution de service de radiodiffusion sonore et de télévision par câble ou satellite* » ne sont de toute évidence pas applicables aux journaux en ligne.

Le Chapitre 7 de la Loi 020 régit la « responsabilité des opérateurs de la communication audiovisuelle » alors même que la définition d'« opérateur de communication audiovisuelle » renvoie à la notion de « Service de communication

audiovisuelle » toujours inapplicable aux journaux en ligne comme expliqué précédemment.

La lourdeur du cahier des charges et références techniques non applicables aux journaux en ligne :

Enfin, il y a lieu de souligner la lourdeur du processus lié la régularisation d'un cahier des charges bien qu'inapplicables aux journaux en ligne. L'article 43 de la Loi 020 dispose que « *les cahiers des charges des entreprises de communication audiovisuelle privées et publiques sont établis par la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel, à la suite d'une audience publique au cours de laquelle les représentants de la société civile et tous les intéressés ont l'opportunité de faire connaître leur point de vue* » en plus des nombreuses conditions fixées à l'article 44 du même texte.

Et pour démontrer l'inapplicabilité plausible et évidente du cahier des charges aux journaux en ligne conformément à la volonté du législateur, il est par exemple prévu à l'article 44 de la Loi 020 que celui-ci doit préciser notamment pour les sociétés de droit tchadien : *l'établissement du réseau dont ceux relatifs à la zone de couverture du service (...) les conditions d'usage des ressources radioélectriques, notamment les caractéristiques des signaux émis et des équipements de transmission et de diffusion utilisés, les conditions techniques de multiplexage et les caractéristiques des équipements de transmission et de diffusion utilisés, le lieu d'émission, la limite supérieure de puissance apparente rayonnée (...) le nombre de canaux utilisés, le nombre d'abonnés dans le cas de système à péage, les modalités d'accès aux*

*programmes cryptés (...).* Naturellement, ces précisions exigées sont au moins inhérentes aux chaînes de télévision si elles ne le sont aussi aux radios.

**C) Quelle définition juridique est donnée aux journaux en ligne ?**

L'article 1<sup>er</sup> de la Loi 031 est plus précise que la Loi 020 et dispose des règles applicables aux activités de la presse écrite, de l'imprimerie et de la presse en ligne au Tchad. Il y a dès lors une distinction entre d'un côté la définition d'une presse en ligne et de l'autre celle d'un media audiovisuel ou électronique en confrontant les deux lois.

Le chapitre IV dispose du régime juridique applicable à la presse en ligne et confère comme attribution, la mise à disposition du public d'un contenu original, d'intérêt général, renouvelé régulièrement, composé d'informations présentant un lien avec l'actualité et ayant fait l'objet d'un traitement à caractère journalistique (...).

L'article 25 évoque aussi la notion de « *Service de presse en ligne* ».

**D) Quels sont les types de contenus que peut publier tout journal en ligne ?**

L'article 25 de la Loi 031 dispose clairement qu' « *au sens de la présente Ordonnance les services de presse en ligne répondent aux conditions suivantes : le service de presse en ligne offre un contenu utilisant essentiellement le mode écrit et audiovisuel* ».

De plus, l'article 26 dispose que l'information par voie de presse en ligne se réalise à travers des « *publications générales, d'opinion ou spécialisées en ligne* » destinées au public.

Le régime juridique unique d'autorisation de fonctionnement et d'exploitation d'un journal en ligne :

A cela s'ajoute la compréhension du dispositif juridique lié à la création d'un journal en ligne qui peut être publié « *sans autorisation et sans dépôt de cautionnement après la déclaration prescrite par la présente loi* » (article 27 de la Loi 031). Aussi il est disposé à l'article 28 de la Loi 031 qu' « *à leur création, les journaux en ligne doivent être déclarés auprès du Procureur de la République du lieu d'édition qui est tenu de délivrer un récépissé de déclaration dans les quinze jours suivant le dépôt du dossier après avis conforme de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel* ».

Non seulement la Loi 031 régit le statut juridique de la presse en ligne et/ou journaux en ligne mais elle donne explicitement droit à ces derniers de pouvoir diffuser et publier du contenu écrit et audiovisuel sans imposer l'exigence d'un régime d'autorisation autre que celui précédemment évoqué.

D'ailleurs, il n'existe pas de « format » de publication comme le prétend le Président de la HAMA puisqu'à leur création, l'article 30 de la Loi 031 dispose que « *la déclaration faite par écrit sur papier timbré, doit indiquer* :

- *L'objet de la publication* ;
- *Les langues de publication* ;
- *Le titre de la publication* ;

- *Les noms, prénom(s) et domicile du directeur de publication et le cas échéant du codirecteur* ».

Toute autre information complétée ou manquante à l'étape de la déclaration de parution ne saurait réduire les droits de tout journal en ligne de publier librement du contenu audiovisuel incluant précisément du contenu sonore et du contenu vidéo.

A titre subsidiaire, il conviendra de rappeler le principe de la liberté d'interprétation des lois qui permet de présumer, en l'absence de restriction explicite, que les journaux en ligne et/ou presse en ligne autrement qualifiés comme étant des « médias numériques » ont le droit de diffuser tous types de contenus numériques, qu'ils soient écrits, audio ou visuels.

Dans un environnement digital, il n'existe pas de cloisonnement technique ou conceptuel entre les différents types de médias. Il est donc incohérent de limiter la nature du contenu publié par un journal en ligne. Contrairement aux médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision), un journal en ligne n'est pas restreint à une seule forme de contenu : il publie naturellement du texte, des images, de l'audio et de la vidéo, car le contenu numérique permet cette intégration inclusive des formats. Cela est inhérent à la nature d'internet et du journalisme digital.

L'évolution du journalisme numérique va dans ce sens : le journalisme multimédia s'appuie sur la complémentarité des formats pour enrichir l'expérience utilisateur. C'est la raison pour laquelle la Loi 031 est venue encadrer avec bienveillance les journaux en ligne complétant ainsi les médias traditionnels et

moyens de communiquer au public. Restreindre cette capacité va à l'encontre des tendances mondiales de l'information numérique et à l'encontre des libertés fondamentales d'expression et de presse constituant une entrave dangereuse à la Constitution tchadienne.

Le Président de la HAMA semble oublier que selon le principe de neutralité technologique, les régulations ne doivent pas discriminer un media en fonction de la technologie ou du format qu'il utilise. Autrement dit, un journal en ligne ne devrait pas être contraint d'acquérir une licence supplémentaire juste parce qu'il choisit de publier des vidéos ou des fichiers audios, alors que d'autres formats (comme le texte) ne nécessitent pas de telles licences de manière segmentée. La diffusion numérique englobe naturellement tous ces formats.

***E) Les journaux en ligne diffusant du contenu audiovisuel sont-ils auteurs d'une concurrence déloyale au détriment des chaînes de télévisions et/ou médias audiovisuels et électroniques exploitant un service de communication audiovisuel ?***

Cette affirmation du Président de la HAMA est à la fois très surprenante et étonnante et semble vouloir injustement protéger les chaînes de télévisions d'une audience galopante et croissante qu'accusent les journaux en ligne. Pourtant comme expliqué dans ce présent exposé analytique, les Lois 020 et 031 distinguent assez clairement le régime juridique applicable pour chaque type de média sans les opposer mais en proposant une complémentarité au bénéfice d'une presse diversifiée et inclusive tout en comprenant le fonctionnement technique bien différent

pour chacun d'entre eux et les méthodes de consommation de l'information destinée au public.

En droit tchadien, plusieurs textes juridiques à l'exemple de la Constitution tchadienne, de la loi n°043/PR/2014 viennent encadrer le principe de la libre concurrence loyale et son corolaire lié à la concurrence déloyale ainsi sanctionnée. L'article 131 de l'Acte Uniforme relatif au droit commercial général (Droit OHADA) dispose que « *toute entreprise doit se conformer aux lois et règlements qui régissent l'exercice de ses activités, et ne doit pas user de moyens déloyaux pour porter atteinte à la concurrence* ». En outre, plusieurs actes peuvent constituer une concurrence déloyale à savoir la confusion, le dénigrement, le parasitisme, le détournement de clientèle et la violation des règles de loyauté.

A tout le moins, on comprendra que le Président de la HAMA associerait à l'existence d'une concurrence déloyale, la diffusion « illégale » de contenus audiovisuels par les journaux en ligne conférant à ces derniers un avantage injuste dans le marché de la diffusion audiovisuelle, préjudicier les chaînes de télévisions détentrices d'une licence d'autorisation prévue au titre de la Loi 032. Il ne serait pas juste, selon Monsieur Abderamane Barka que les journaux en ligne puissent diffuser du contenu audiovisuel sur internet et pages de réseaux sociaux associés sans se soumettre au régime juridique de la Loi 032. Selon lui, les journaux en ligne devraient ainsi s'acquitter de cette même licence et en payer la contrepartie financière et/ou redevance revenant à la HAMA au même titre que les télévisions au risque de préjudicier ces dernières sur le marché du contenu audiovisuel.

Il serait tout d'abord curieux de savoir si la HAMA a réellement le droit d'agir sur le terrain d'une hypothétique concurrence déloyale non justifiée en lieu et place des médias audiovisuels et électroniques alors que de tels actes ne peuvent être sanctionnés que sur le terrain de la responsabilité civile.

Il est important de souligner que les journaux en ligne et les télévisions sont fondamentalement différents dans leur modèle économique, leur infrastructure, et leur portée. Alors que la télévision est un media traditionnel avec une diffusion linéaire (avec des grilles horaires fixes) et utilisant le spectre radioélectrique, les journaux en ligne offrent un accès à la demande et une interaction plus riche via des formats écrits, audio et visuels en combinant texte, image, vidéo et son de manière intégrée. Les télévisions et radio traditionnelles opèrent sur des fréquences hertziennes qui sont des ressources limitées nécessitant une régulation stricte qu'offre la Loi 032, d'où la nécessité de licences onéreuses. Exiger des licences similaires pour des journaux en ligne qui utilisent un cadre technologique et économique fondamentalement différent est disproportionné et inadapté constituant dès lors une mesure discriminatoire et arbitraire à l'égard des journaux en ligne ainsi qu'une atteinte inéquitable à la liberté d'accès à l'information.

En revanche, les journaux en ligne utilisent internet comme un canal de diffusion, qui demeure une infrastructure beaucoup plus ouverte, accessible et démocratisée. Aucun journal en ligne ne devrait donc être contraint de fonctionner sous les mêmes régulations que les télévisions et radios traditionnelles.

Il n'existe aucune concurrence « déloyale » entre les télévisions et/ou radios d'une part et journaux en ligne contrairement à ce que soutient le Président de la HAMA. La télévision reste un media de masse pour certaines catégories de la population, tandis que les journaux en ligne, avec leurs formats diversifiés, s'adressent souvent à un public plus jeune et/ou plus connecté. De plus, en termes de production de contenu, les coûts de production et les investissements nécessaires pour une télévision sont beaucoup plus élevés que pour un journal en ligne. Il est donc peu pertinent de considérer les journaux en ligne comme une concurrence directe aux télévisions.

Bien au contraire, si une concurrence est bien existante et réelle entre les télévisions et journaux en ligne d'une part sur le contenu audiovisuel et entre les radios et journaux en ligne d'autre part sur le contenu sonore de type podcast, elle demeure « saine » et « loyale » permettant ainsi d'offrir le choix de l'expérience utilisateur au public cible.

D'ailleurs, le Président de la HAMA ne peut se fonder sur l'existence de modestes « plateaux de télévisions » ou de « studio » au sein des rédactions des journaux en ligne pour prétendre à l'existence d'une concurrence déloyale avec les télévisions. Aucune loi n'interdit aux journaux en ligne de se doter du meilleur matériel du marché et d'investir dans la modernisation de ses moyens de productions pour produire du contenu audiovisuel de qualité.

**F) Quel est l'avenir de la consommation de l'information ?**

Cette déclaration du Président de la HAMA semble soulever une autre difficulté plus profonde qui refait surface de manière récurrente liée aux nouvelles habitudes de consommation de l'information.

Le public tchadien est de plus en plus digitalisé et adopte, au même titre que les tendances internationales, une nouvelle manière de consommer l'information. L'ère digital a entraîné de profondes mutations dans le secteur des médias et les consommateurs tchadiens s'attendent aujourd'hui à un contenu multimédia diversifié. Les gens lisent des articles, écoutent des podcasts, regardent des vidéos en ligne et souvent sur une même plateforme donnant ainsi une part d'audience aux journaux en ligne et médias digitaux. La HAMA doit ainsi comprendre l'évolution des médias numériques et journaux en ligne et s'adapter à ces nouveaux usages qui ne feront que s'accroître d'année en année. Que ce soit une télévision, une radio, une presse écrite ou une presse en ligne, tout media a parfaitement le droit de disposer des canaux digitaux afin de distribuer son contenu d'origine et mieux atteindre le public cible. C'est aujourd'hui ce que font notamment les télévisions en touchant le public cible à travers les réseaux sociaux. Ce que ne pourrait faire les journaux en ligne en utilisant des fréquences hertziennes sur le territoire national pour toucher les populations de masse.

Ces dernières années, de nouveaux journaux en ligne ont vu le jour et permettent une large diffusion de l'information et une offre de consommation plus diversifiée. Si les technologies

permettent de créer du contenu audiovisuel avec des coûts réduits, avec des moyens largement accessibles, avec une qualité remarquable et en touchant une audience plus ou moins égale à celle de la télévision, la HAMA ne peut en vouloir aux journaux en ligne qui disposent de ressources pourtant bien plus limitées.

Le rôle du régulateur n'est pas de restreindre la liberté d'accès à l'information du public et de leur droit de choisir librement leur mode de consommation de celle-ci, moins encore de restreindre les canaux de communication et types de contenus produits par les journaux en ligne mais d'opérer un contrôle sur les dérives liés à ces contenus.

**G) *Et si la HAMA décidaient malgré tout de sanctionner les journaux en ligne qui diffusent du contenu audiovisuel ?***

Il est important de rappeler que la HAMA étant une autorité administrative indépendante trouvant ses attributions et compétences au sein de la Constitution mais aussi de la loi, ne peut prendre des décisions hors du cadre légal qui lui est conféré et délimité. Les dernières déclarations du Président de la HAMA n'ont pas de valeur juridique contraignante en elles-mêmes mais permettent simplement d'alerter sur les intentions du régulateur. La HAMA n'est pas au-dessus des libertés fondamentales de presse et d'information et de ses corollaires et ne peut en aucun cas y faire violation. Elle doit tout au contraire faire respecter ces droits fondamentaux en évitant toute entrave inopportunne.

Si la HAMA venait à prendre une décision de censure à l'encontre

d'un ou plusieurs journaux en ligne pour motif avancé de « diffusion illégale » de contenu audiovisuel, il va sans dire qu'une telle sanction regrettable ne pourrait être observée sans saisir les juridictions compétentes de référé et au fond pour faire valoir l'interprétation favorable du droit positif tchadien en faveur de la presse en ligne.

Une telle procédure judiciaire, inévitable en telle circonstance, ferait certainement couler beaucoup d'encre et pourrait ainsi permettre pour la première fois de faire flétrir définitivement toute intention restrictive et liberticide planant sur les libertés fondamentales et l'interprétation négative des règles de droit évoquées précédemment.

## 11. Tchad -insécurité

Le chaos semble s'installer au pays de Toumaï. Alors que la police politique poursuit des opérations de harcèlement et d'arrestations à l'endroit de toute personne qui semble contredire le régime, des bandes non contrôlées poursuivent des opérations d'assassinats, de vols et de racketts de la population, rendant ainsi la situation invivable. Selon un article paru dans Monde-Afrique, « *les arrestations par les services de renseignement se multiplient (...) Opposants, membres de la société civile, acteurs économiques ou simples citoyens vivent dans la peur à N'Djamena, craignant d'être « enlevés » par l'Agence nationale de sécurité de l'Etat (...) Le scénario est presque toujours le même. Des hommes en civil, le visage dissimulé par un turban, sortent d'une Toyota Corolla blanche aux vitres fumées, sans plaques d'immatriculation. Celui qu'ils sont venus chercher ne sait pas quand il reverra le monde extérieur. Ce mode opératoire bien connu des N'Djamenois porte la signature de l'Agence nationale de sécurité de l'Etat (ANSE), les redoutés services de renseignement du Tchad. Ces derniers mois, la multiplication des*

*disparitions d'opposants, de membres de la société civile, d'acteurs économiques ou de simples citoyens fait régner un climat de peur dans la capitale<sup>26</sup>».*

## 12. Sénégal : Une tchadienne obtient la mention "TRÈS HONORABLE" pour sa thèse de doctorat en médecine

Nassrine Hissein Guadémi a soutenu avec succès sa thèse de doctorat d'État en médecine à la prestigieuse École de Médecine Saint Christopher de Dakar.



Devant un public composé de proches, amis et promotionnaires, elle a reçu la mention "TRÈS HONORABLE" avec les félicitations du jury, marquant un moment de fierté et de reconnaissance pour son travail exceptionnel.

Reed Brody



## 13. Venu à N'Djaména pour présenter son ouvrage sur l'ex-président Hissène Habré, l'avocat américain a été expulsé du Tchad. Il revient ici sur cette expulsion.

Par Eric Topona

Journaliste au programme francophone de la Deutsche WelleETopona

Âgé de 71 ans, Reed Brody était au Tchad pour présenter son ouvrage sur la "traque" judiciaire de l'ancien président Hissène Habré.

<sup>26</sup> Au Tchad, les arrestations par les services de renseignement se multiplient / Par Carol Valade (N'Djamena, correspondance), Publié le 24 octobre 2024.

Il a été interpellé peu avant le début de la conférence de présentation de son livre avant d'être mis dans un avion à destination de Paris le mercredi 2 octobre au soir. Au micro d'Eric Topona, Reed Brody revient sur les circonstances de son expulsion.

**DW: Reed Brody, bonjour. Que s'est-il passé ?**

**Reed Brody:** J'étais allé au Tchad pour me rendre compte de la situation des victimes de Hissène Habré et surtout pour comprendre le processus de réparation de ses victimes qui avaient commencé en février. Dans ce contexte, j'étais invité par la section culturelle de l'ambassade des Etats-Unis, en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement (CEFOD) pour animer un panel de discussion sur [l'affaire Habré](#) avec ma consœur Jacqueline Moudeina. Et juste avant que la conférence ne commence, on nous informe que la conférence est suspendue et on nous a regroupé dans une petite salle avec les responsables du CEFOD avec plusieurs militaires, des hommes en uniforme qui nous ont informés que la conférence était suspendue.

Ils nous ont dit qu'ils avaient reçu des ordres et qu'ils allaient exécuter ses ordres. Et ils m'ont obligé à les suivre jusqu'au quartier général de la Direction générale des Renseignements et d'Investigations (DGRI). Et là, j'ai passé à peu près deux heures dans les différents bureaux des renseignements. J'étais accompagné par l'avocate tchadienne, Delphine Kemneloum Djiraibé, à qui je rends hommage et qui ne m'a pas laissé seul, même quand on l'a priée de rester dehors. On m'a posé beaucoup de questions. Pourquoi cette conférence ? Pourquoi je n'ai pas demandé d'autorisation ? Alors que ce n'était pas moi qui avais organisé la conférence, j'ai été invité par l'ambassade des Etats-Unis au Tchad. Finalement, on m'a amené dans ma chambre

d'hôtel où on m'a gardé encore pendant trois quarts d'heure. On m'a fait faire mes valises et puis on m'a amené à l'aéroport et on m'a expulsé.

**DW: Avez-vous eu un visa d'entrée au Tchad?**

**Reed Brody:** Évidemment, j'ai un visa. J'ai deux passeports et j'ai un visa sur mon passeport hongrois. Parce que ça prend quelques semaines pour avoir le visa tchadien et je devais entre-temps voyager aux États-Unis. Donc j'avais besoin de mon passeport américain. Mais ils ont trouvé ça bizarre que j'ai deux passeports. Ce n'est pas une raison de m'expulser. J'étais entré régulièrement au Tchad. On n'arrive pas au Tchad sans visa.

DW : Pensez-vous que les autorités tchadiennes s'acharnent contre vous à cause de votre engagement en matière de défense des droits de l'Homme ?

Reed Brody : Je ne sais pas pourquoi tout cela est arrivé. C'est peut-être la 20<sup>e</sup> fois que je suis allé au Tchad. C'est certainement la 15<sup>e</sup> fois que j'organise, que je participe à une conférence publique justement au CEFOD. Je suis assez familier des Tchadiens et du Tchad. J'y vais depuis régulièrement 25 ans. Et c'est la première fois que cette situation m'arrive. D'ailleurs, c'est la première fois dans mes 40 ans de militant des droits humains, d'avocat international qu'on m'expulse d'un pays.

DW : Vous vous êtes beaucoup battu pour la tenue du procès Hissène Habré au Sénégal avec d'autres confrères tchadiens comme Maître Delphine Kemneloum Djiraibé ou Jacqueline Moudeina. Sous Déby père, vous n'avez jamais subi ce qui vous est arrivé. Le régime du fils serait-il plus liberticide que celui du père ? Reed Brody : Je ne peux pas comparer le père et le fils. Il est évident que depuis les événements d'octobre 2022 et la mort de Yaya Dillo, il y a beaucoup de choses qui fâchent. Mais, je ne peux pas parler

des choses que je ne connais pas bien. Je crois que les ONG organisent régulièrement des conférences de presse. Mes collègues de Human Rights Watch, mes ex-collègues, viennent de publier un rapport très important sur les prisons et le sort des prisonniers du 20 octobre 2022. Sans problème.

DW: Vous êtes venu à N'Djaména pour présenter un livre sur le procès Habré. Pouvez-vous nous parler des grandes lignes de ce livre?

Reed Brody: Alors mon "La traque d'Hissène Habré": juger un dictateur dans un monde d'impunité " aux éditions Karthala, raconte le combat pendant 18 ans d'une poignée de survivants déterminés, engagés dans la poursuite d'un tyran qui pensait avoir échappé à la justice. Donc, je retrace comment notre équipe d'enquêteurs internationaux de victimes, comment on est parvenus à exhumer des preuves, saisir des tribunaux, convaincre des gouvernements réticents, sensibiliser l'opinion afin de traduire en justice Hissène Habré.

DW: Dernière question, que vous inspire la situation des droits de l'homme au Tchad, actuellement depuis les évènements du 20 octobre 2022?

Reed Brody: Une fois de plus, je ne peux pas donner mon point de vue. Moi, j'étais au Tchad pendant 24h avant qu'on ne m'expulse. Donc je ne peux pas parler en général de la situation des droits humains au Tchad. Il faudrait dire qu'il n'y a pas eu justice pour les victimes du 20 octobre 2022, pour l'assassinat de Yaya Diallo. On avait promis une enquête internationale indépendante. Je ne la vois pas. Donc malheureusement, je pense que c'est l'impunité toujours qui règne et je pense que mon expulsion ne parle pas bien de la situation des droits humains. Je vous renvoie au rapport de Human

Rights Watch et d'Amnesty International qui en parlent avec beaucoup plus de détails.

DW: Merci beaucoup Reed Brody pour votre témoignage.

#### **14. Soudan : L'Etat offre une aide mensuelle de 450 dollars à chaque famille**

Le ministère du Développement social de l'État de Khartoum a annoncé la distribution d'une aide en espèces d'une valeur de 280 000 livres (465,50 dollars) à chaque famille par mois pendant une période de 3 mois, avec le soutien de l'organisation Sudo en coopération avec l'International Rescue Committee et la Commission d'aide humanitaire de l'État de Khartoum. C'est dans le but d'alléger les souffrances des familles touchées par la guerre que l'état a pris cette mesure, selon le porte-parole officiel du gouvernement.

#### **15. L'Algérie et l'Ukraine soutiennent-ils des terroristes ?**

Le colonel Abdoulaye Maïga, ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, porte-parole du gouvernement malien a officiellement accusé l'Algérie et l'Ukraine d'apporter un soutien aux terroristes. L'accusation intervient après la mort d'une centaine de soldats maliens et russes. C'est à New York, lors de la 79e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, que le M. Maïga a attiré l'attention de la communauté internationale sur l'Algérie qui héberge des terroristes alors que l'Ukraine a participé à une « attaque terroriste » contre le Mali.

## **16. La Hongrie envoie 200 soldats au Tchad**

La Hongrie décide d'apporter un appui sécuritaire et militaire au régime tchadien. Que cherche réellement la Hongrie se demandent des organisations des droits de l'Homme, des partis politiques<sup>27</sup> qui dénoncent la situation sociopolitique et sécuritaire catastrophiques dans laquelle se trouve emprisonnée la population tchadienne. Après l'ouverture d'une représentation diplomatique et un centre d'aide humanitaire, le Premier ministre hongrois Viktor Orbán compte injecter 200 millions d'euros dans un programme au Tchad, selon la presse hongroise. Mais, entre prêts et aide, la destination exacte de l'enveloppe n'est pas claire.

## **17. Un chercheur de l'Université de SOAS au Royaume-Uni, en visite au siège du CEDPE, au Tchad**

Le Dr. Abdel Hafiz Wando, chercheur à l'Université de SOAS au Royaume-Uni, en visite au Tchad pour une semaine, a été accueilli le mardi 29 octobre 2024 au siège du CEDPE situé dans le

---

<sup>27</sup> Communiqué de presse N°17/CACWT /SP/24

Wakit Tamma section politique s'indigne face à l'indifférence des autorités et à la situation catastrophique que vivent les populations tchadiennes (...) nos concitoyens luttent pour leur survie, le gouvernement semble plus préoccupé par des apparences destinées à impressionner l'opinion internationale. La cherté de la vie a atteint des niveaux alarmants (...) Les inondations, qualifiées de "phénomène naturel" par le président, sont en réalité le résultat d'une incompétence criante en matière de gestion publique. Avant de se dédouaner derrière des excuses météorologiques, il aurait fallu entretenir les infrastructures, nettoyer les caniveaux et ériger des barrages pour prévenir ces désastres. Le peuple en a assez de ces justifications stériles : ce sont des vies humaines qui sont en jeu, des familles déplacées, des maisons détruites (...) Quant aux élections législatives, elles relèvent de la pure hypocrisie (...)



quartier N'Djari Bilamaton à N'Djamena. Il a été reçu par M. Kébir Mahamat Abdoulaye, responsable des relations extérieures, et Mme Achta Mahamat Hassan, responsable des finances. À la suite d'une discussion sur la situation actuelle du Lac Tchad, affecté par le terrorisme de Boko Haram, le Dr. Abdel Hafiz a entrepris une visite exploratoire des locaux et services du CEDPE. La bibliothèque, spécialisée dans la prévention des conflits, a particulièrement retenu

son attention. Il est important de noter que le CEDPE offre aux chercheurs un accès à une bibliothèque dédiée à la prévention des conflits. Dans le cadre de ses recherches sur la situation dans l'espace du Lac Tchad, Dr. Abdel Hafiz Wando est intéressé par la production des chercheurs du CEDPE en matière d'études sur le sujet en question. Il convient de rappeler que le CEDPE a publié environ 80 études sur le sujet (la moitié en papier). Sur Boko Haram, l'équipe du CEDPE a effectué une mission d'un mois dans le Lac Tchad avec la production d'une étude de 16 000 pages remise à Mme la ministre tchadienne de la Femme et de l'action sociale. Dans le cadre du processus de DDR et pour éradiquer le terrorisme dans cet espace géographique, les chercheurs du CEDPE ont mis en place une stratégie qui pourrait transformer la vie de milliers de personnes, en particulier des enfants qui ont cruellement besoin d'accès à l'éducation et aux soins de santé.

## **18. Soudan : L'Egypte solidaire des institutions de l'État, appelle à l'introduction de l'aide et à la cessation des flux d'armes.**

L'Egypte multiplie ses déclarations en faveur d'une cessation immédiate d'un cessez-le-feu et d'une introduction de l'aide.

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, Badr Abdel-Atti, a souligné l'importance d'un cessez-le-feu immédiat au Soudan, préservant ainsi la vie des soudanais. Il a insisté sur l'importance d'acheminer de l'aide au Soudan et de mettre immédiatement fin à la circulation des armes dans le pays frère.

Badr Abdul Atti, a réaffirmé la position de l'Egypte sur le Soudan, qui repose sur le soutien et l'appui des institutions de l'État soudanais, soulignant la préoccupation de l'Egypte pour l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan et le refus d'interventions extérieures. Passant en revue les efforts de l'Egypte pour résoudre

la crise, Badr a déclaré que l'Egypte continue d'ouvrir ses portes aux frères soudanais<sup>28</sup> fuyant le fléau de la guerre. Lors de sa rencontre avec le général Alburhane en marge de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, M. Badr Abdel-Atti a confirmé que l'Égypte continuerait à soutenir le Soudan jusqu'à ce qu'il émerge de sa crise.

## **19. La France "renseigne, forme, finance et arme des groupes terroristes au Sahel", accuse le Niger<sup>29</sup>**

Le chef de la diplomatie nigérienne a dénoncé, à l'ONU, "la nouvelle stratégie de recolonisation assumée par" Paris.

Le chef de la diplomatie nigérienne s'exprimait à la 79e Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU). Après avoir rappelé que "la région du Sahel est en proie, depuis plus d'une dizaine d'années, à une grave crise sécuritaire qui menace même l'existence de ses États", il a déploré le soutien qu'apportent certaines puissances occidentales au terrorisme qui sévit au Sahel.

"Le Niger réitère sa ferme condamnation de ces actes hostiles et toute forme d'appui au terrorisme", a déclaré Bakary Yaou Sangaré.

## **20. France - Soudan.** La France est accusée par les autorités soudanaises de soutenir les Forces de Soutien Rapide dans le seul but de prendre le contrôle des ressources minières. M. Bishara Moustapha, le conseiller du président du Mouvement pour la

---

<sup>28</sup> Le ministre égyptien a déclaré que son pays accueille dix millions de soudanais (interview à la télévision Alsharg le 21 sept 2024).

<sup>29</sup> Malijet - La France "renseigne, forme, finance et arme des groupes terroristes au Sahel", accuse le Niger

Justice et l'Egalité (MJE), allié de l'armée, a - dans une déclaration, révélé la volonté du gouvernement français de contrôler Jebel Moon parce qu'il contient d'énormes quantités d'uranium, comme l'ont documenté des scientifiques américains il y a 15 ans, notant que la France soutient les milices par l'intermédiaire de son allié, le président tchadien, pour séparer le Darfour et lui accorder les primes de Jebel. Aucun commentaire n'a été fait par les autorités françaises contre ces graves accusations.

## **21. Le chef de la diplomatie nigérienne a dénoncé, à l'ONU, "la nouvelle stratégie de recolonisation assumée par" Paris.**

### **Plusieurs véhicules terroristes neutralisés par les FAMa dans la région de Kidal**

Les forces armées malientes de défense et de sécurité s'engagent activement dans leur mission de surveillance et de sécurisation du territoire national.

Dans cette dynamique, les militaires maliens en patrouille ont repéré et identifié une colonne de véhicules appartenant à des groupes armés terroristes. Cette colonne était composée de pick-ups, d'un camion chargé de munitions et de carburant, ainsi que de plusieurs combattants. L'incident s'est produit le vendredi 4 octobre 2024, dans les localités de Tinessako et Tinzawatène, dans la région de Kidal.

Grâce au professionnalisme des FAMa, la neutralisation de la cible a été réalisée avec précision

L'état-major général des armées indique que cette réussite résulte du travail des services de renseignements. Il rassure également la population en affirmant que les FAMa demeurent déterminées à garantir la sécurité totale du territoire.

Le chef de la diplomatie nigérienne s'exprimait à la 79e Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Après avoir rappelé que "la région du Sahel est en proie, depuis plus d'une dizaine d'années, à une grave crise sécuritaire qui menace même l'existence de ses États", il a déploré le soutien qu'apportent certaines puissances occidentales au terrorisme qui sévit au Sahel. "Le Niger réitère sa ferme condamnation de ces actes hostiles et toute forme d'appui au terrorisme", a déclaré Bakary Yaou Sangaré.

"C'est le lieu de dénoncer la nouvelle stratégie de recolonisation assumée par la France qui renseigne, forme, finance et arme des groupes terroristes au Sahel", a-t-il poursuivi, condamnant au passage "le soutien actif et publiquement revendiqué de l'Ukraine à la coalition terroriste qui a lâchement attaqué la localité de Tinzawatene au Mali".

Pour rappel, le président de la Transition du Niger, Abdourahamane Tiani, avait accusé en août dernier la France de vouloir déstabiliser son pays et de soutenir le terrorisme en Afrique de l'Ouest. Paris n'avait pas réagi aux accusations de Tiani. Toutefois, à la suite d'accusations semblables, formulées par le Premier ministre nigérien Ali Mahamane Lamine Zeine au mois de mai, sur l'existence de camps d'entraînements français au Bénin, et dont la finalité était de déstabiliser le Niger, le Quai d'Orsay avait rejeté toutes les allégations nigériennes.

En effet, Christophe Lemoine, porte-parole adjoint du Quai d'Orsay, avait affirmé en réponse à une question posée par Anadolu dans la foulée des événements, que, "par principe, il est évidemment faux qu'il puisse y avoir une quelconque formation de terroristes sur nos bases militaires".

Pour sa part, l'État-major des Armées françaises avait indiqué qu'il "n'existe pas au Bénin de base militaire française (les seuls militaires permanents sont l'attaché de défense et les coopérants qui sont détachés auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères)."

Le Bénin avait également réagi par l'intermédiaire du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Wilfried Léandre Houngbédji, qualifiant les accusations nigériennes "d'affabulations".

Depuis le coup d'Etat militaire du 26 juillet 2023 contre le président Mohamed Bazoum, les relations diplomatiques entre la France et le son ancienne colonie, le Niger, se sont fortement dégradées.

Face au refus de Paris de leur reconnaître toute légitimité et au soutien actif de la France aux sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont la menace d'une intervention militaire, les nouvelles autorités nigériennes ont dénoncé l'accord militaire entre le Niger et la France.

Dans la foulée, les autorités nigériennes ont demandé et obtenu le retrait des forces françaises déployées au Niger dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

*Agence Anadolu*

## **22. Le Soudan rejette tout déploiement de forces internationales**

Dans une interview accordée à Al-Manbar, le commandant en chef adjoint de l'armée, membre du Conseil souverain, Yasser Atta, a accusé les Émirats arabes unis et la France de chercher à diviser le Soudan et d'établir un foyer pour des groupes arabes venant d'Afrique occidentale dans la région du Darfour et une partie du Kordofan. Il a déclaré que le déploiement de forces internationales

au Soudan était une conspiration internationale parrainée par les EAU et certains pays occidentaux, la France, en particulier, qui cherchait à trouver des terres pour la diaspora arabe ou à diviser le Soudan et à s'installer au Darfour et dans une partie du Kordofan. Il a accusé les Emirats de chercher à contrôler la côte soudanaise, les terres agricoles et l'or, et a noté que la France avait des aspirations "uranium" au Darfour. Il a menacé de combattre les forces internationales une fois qu'elles seraient entrées au Darfour.

### **23. Tchad : Les Émirats volent au secours des villages affectés par des inondations**

En septembre, une délégation conduite par Moudjib Mahamat Yacoub Dabio, ressortissant de la province du Ouaddaï, s'est rendue à l'est du Tchad, dans des villages reculés, pour distribuer une aide humanitaire offerte par les Émirats arabes unis en faveur des personnes affectées par les inondations. La délégation s'est rendue par la voie terrestre dans des zones difficiles d'accès de la province du Ouaddaï.



L'aide humanitaire comprenait principalement des denrées alimentaires (pâtes, riz, sucre, etc.). Des balises solaires ont également été installées dans certains villages pour éclairer les habitants durant la nuit.

En présence des membres de sa délégation, Moudjib Mahamat Yacoub Dabio a remis les cartons de vivres aux représentants des villageois, en détaillant leur contenu et en exhortant à un partage rationnel.

Président du Syndicat des mines du Tchad (SMT), Moudjib Mahamat Yacoub Dabio est également candidat aux prochaines législatives ). Selon les autorités tchadiennes et leurs partenaires, au 3 septembre, 1 495 969 personnes, soit 266 590 ménages, étaient affectées par ces inondations, avec un bilan de 341 décès.

Les provinces les plus touchées sont le Lac (plus de 277 409 personnes), le Mayo-Kebbi Est (218 238), le Mandoul (189 984), la Tandjilé (185 376) et le Batha (144 807). Le plan de contingence estime à 97 millions USD le montant nécessaire pour une réponse appropriée.

Le gouvernement prévoit d'allouer plus de 580 millions FCFA (près d'un million de dollars) pour répondre aux besoins des personnes affectées. Le Fonds central pour les réponses d'urgence (CERF) a également décidé d'accorder 8 millions de dollars pour soutenir cette réponse.

Ces efforts montrent une mobilisation importante pour aider les populations en détresse.

Sources : CEDPE- Alwihdainfo- ONU et autres<sup>30</sup>

## 24. Soudan : L'Armée reçoit des armes russes financées par un pays du Golfe

L'armée soudanaise aurait reçu 7 avions de combat russes, financés par un pays du Golfe, selon une source militaire bien informée qui a refusé de révéler le nom.

La source a déclaré à « Darfour 24 » que les nouveaux avions de chasse sont entrés en action dans le nord de Khartoum, à Bahri.

Elle a indiqué que l'armée avait reçu une livraison de drones iraniens « Mohajer » depuis le début du mois d'août.

Des discussions successives ont eu lieu depuis mai dernier sur la coopération militaire avec la Russie, coïncidant avec les déclarations du commandant en chef adjoint de l'armée ; Yasser Al-Atta, dans

---

<sup>30</sup> L'aide humanitaire au Tchad, en réponse aux inondations dévastatrices, a été cruciale pour soutenir les populations touchées. Voici quelques points clés :

1. **Distribution de Vivres** : Moudjib Mahamat Yacoub Dabio, président du Syndicat des mines du Tchad (SMT) et candidat aux prochaines législatives, a supervisé la distribution de denrées alimentaires essentielles comme des pâtes, du riz et du sucre aux villageois<sup>1</sup>.
  2. **Installation de Balises Solaires** : Des balises solaires ont été installées dans certains villages pour fournir de l'éclairage nocturne, améliorant ainsi la sécurité et la qualité de vie des habitants<sup>1</sup>.
  3. **Impact des Inondations** : Au 3 septembre, les inondations avaient affecté près de 1,5 million de personnes, causant 341 décès. Les provinces les plus touchées incluent le Lac, le Mayo-Kebbi Est, le Mandoul, la Tandjilé et le Batha<sup>2</sup>.
  4. **Financement et Aide Internationale** : Le gouvernement tchadien prévoit d'allouer plus de 580 millions FCFA pour répondre aux besoins des personnes affectées. De plus, le Fonds central pour les réponses d'urgence (CERF) a accordé 8 millions de dollars pour soutenir cette réponse<sup>2</sup>.
- Plan de Contingence** : Un plan de contingence estime à 97 millions USD le montant nécessaire pour une réponse appropriée aux inondations.

lequel il a déclaré que le Soudan était prêt à accorder à la Russie l'installation d'une base sur la mer Rouge. Ces différentes aides militaires a permis à l'armée de grignoter quelques quartiers à Khartoum Bahri et à Omdourmane lors la grande offensive du 26 septembre 2024.

## **25. PARUTION**

### **Tchad : de Déby à Déby. Les recettes d'une succession dynastique réussie (2021-2024)**

Par Thierry Vircoulon,

Chercheur associé à l'Ifri. Ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA) et titulaire d'un master en science politique de la Sorbonne, il a travaillé pour le Quai d'Orsay et la Commission européenne et a été directeur Afrique centrale pour International Crisis Group.

#### **Résumé**

Comme au Togo et au Gabon, la transition qui a eu lieu au Tchad de 2021 à 2024 a abouti à une succession dynastique. Mahamat Idriss Déby a succédé à son père Idriss Déby Itno, qui fut président du Tchad de 1996 à 2021. Alors que la majorité des Tchadiens espéraient une alternance et un changement de gouvernance, le « système Déby » est parvenu à se maintenir. Cette étude décrypte la stratégie de cette transition-succession, qui a consisté à : faire croire à la possibilité d'un changement sans alternance en insistant sur l'âge du nouveau président et en initiant de nouvelles orientations politiques ; consolider les piliers traditionnels du pouvoir ; intimider par la force l'opposition et profiter de ses divisions ; confisquer institutionnellement l'organisation du référendum constitutionnel et des élections ainsi que la rédaction des textes fondateurs de la

nouvelle République. Cette stratégie a été d'autant plus efficace que, dans le contexte géopolitique de nouvelle guerre froide, il n'y a plus aucun acteur international (même au niveau continental et régional) capable de s'imposer comme l'arbitre ou le garant des transitions politiques. Cette nouvelle situation géopolitique a laissé une liberté de manœuvre quasi totale au pouvoir tchadien pour appliquer son plan de succession et s'imposer par des élections aux résultats peu crédibles. Si la transition de 1993-1996 avait acté le passage du régime de Hissène Habré à celui de Idriss Déby, la transition de 2021-2024 a acté la succession de Déby à Déby.

## Chapitre V.

### Titre II. FORMATION - ANALYSE

#### 1. FORMATION SUR LES USAGES PROTOCOLAIRES

##### « Le Protocole et les usages diplomatiques : Comment prévenir les conflits »

Date : 27 au 28 Aout 2024

Placée sous le patronage du ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, des Tchadiens de l'étranger, de la Coopération internationale, une formation sur *Le Protocole et les usages diplomatiques : Comment prévenir les conflits* a été organisée par le CEDPE.



Réalisé par : Kagonbé PARFAIT / Chercheur au CEDPE / Doctorant en Sociologie de l'Education à l'Université de Yaoundé 1

Trente personnes avec des profils spécifiques notamment des jeunes venus de l'ENA, du ministère des Affaires étrangères, des étudiants en relation internationale .. ont bénéficié pendant deux jours allant du 27 au 28 Août 2024 dans les locaux du Centre situés à NDjari Boulamatom non loin du lycée le Toumai , en présence du représentant du Conseil Économique culturel et social et des médias.

À cet effet, le lancement de la formation a été prononcé respectivement par le vice-président qui a souhaité la bienvenue aux participants tout en énumérant l'objectif de la formation dans sa généralité celui de renforcer la capacité des jeunes en matière de protocole et de les outiller en matière des usages protocolaires et de gestion de conflit.



Après les mots de bienvenu et de remerciement prononcés par le vice-président M. Ibrahim Moussa, la parole a été accordée à Monsieur Hassan Djidda ABDOULAY, formateur et expert en

protocole. Il a demandé aux participants de faire une présentation au tour de la table afin de connaitre à qui il aura à faire.

## A. DEROULEMENT DE LA FORMATION

### 1<sup>ER</sup> JOUR

Après les présentations, le formateur a présenté le premier module sur le protocole et Conflit (Définition), la prévention d'incidents. La séance était interactive animée des questions et réponses. Puis, le



formateur a projeté *comment se passe les présentations et les principes directeurs*. On occupe le rang correspond à la fonction que l'on exerce et grade ou titre officiel que l'on porte. Il n'est pas question lors d'un évènement que le premier ministre occupe la place du président étant présent etc ...Tout cela relève de la responsabilité du protocole si non un incident risque de se produire d'où nous parlons du conflit. Le protocole doit être attentif pendant la préséance car une préséance ratée aboutira à un incident diplomatique. Au-delà de la préséance, le formateur a

fait aussi mention de la disposition du drapeau en disant, déployé sur le sol tchadien, le pavillon national à la prééminence sur les autres drapeaux. Il occupe en fait la place d'honneur qui se trouve à droite. Déployé sur le sol national avec d'autres drapeaux, le pavillon national se dispose au centre. En cas de plusieurs drapeaux, la disposition doit se faire par ordre alphabétique en anglaise pour appuyer cela une photo des pays du G20 a été projetée. Dans le même ordre lors d'une rencontre entre les Présidents, le plus vieux Président à la priorité sur les autres Présidents ou encore par ordre alphabétique. En ce qui concerne l'installation lors d'une rencontre entre deux Présidents généralement le Président en visite reste à droite de son homologue et son drapeau à gauche.

## **2<sup>e</sup> JOURS**

### **ORGANISATION D'UNE CEREMONIE OFFICIELLE**

#### **1- Étapes préalables**

- Invitation
- Évènement (de quoi s'agit-il)
- Lieu (endroit ouvert ou fermé)
- Date, jour (attention, mardi, jeudi, vendredi)
- Déroulement de la cérémonie, l'autorité qui préside arrive en dernier et repart en premier.

À ce niveau il faut faire attention à l'installation des autorités du Président au plus dernier.

La question des appellations qui sème de la confusion dans la tête de tous a été abordée. Par exemple, un ambassadeur en présence de sa femme, comment il faut appeler sa femme ? Ou encore comment il faut appeler un ministre, son excellence ou tout simplement Monsieur le Ministre ? Et aussi il a fait une remarque partout sur les banderoles où on écrit « *sous le haut patronage* », pour lui c'est trop flattant.

Il finit en disant le protocole est l'œil droit du Président, l'image du pays, on ne vient pas au protocole avec la tête vide. La séance était interactive avec des échanges enrichissants.

Le vice-président a conclu la formation en disant le protocole doit être un bon communicateur, psychologue en même temps.

## **B. LES OBSERVATIONS**

### **❖ LE FORMATEUR**

À la fin de la formation, le formateur a fait une remarque sur la disposition de la salle du CEDPE et les drapeaux. Pour lui, le drapeau du Tchad est mal posé. Au lieu d'être verticale, il devrait être horizontalement posé. Le drapeau de l'USAID devrait être retiré car le projet a déjà pris fin ainsi que tous les restes comme celui du Niger et du Réseau. Il a conseillé de retirer le drapeau du CEDPE accroché à l'entrée de la douche. Le drapeau du CEDPE devrait être un au lieu de deux dans le même endroit. Il n'est pas professionnel d'accrocher le drapeau du CEDPE sur l'horloge.

## **C. LES PARICIPANTS**

Dans le même sens d'observations, deux participants ont pris la parole, l'un a félicité le centre pour l'initiative et le formateur pour l'expérience partagée, la maîtrise en la matière. Le deuxième participant a fait des remarques par rapport à la communication car pour lui, le centre n'a pas des panneaux de signalisation ou d'indication qu'il a failli se perdre en venant. En plus il demande au service de communication de créer une page Facebook spéciale pour le centre car c'est à travers la communication faite par le formateur qu'il a vu l'information y afférente. Le centre n'est pas vraiment connu à l'intérieur du pays, pour se faire il faut laisser la main libre à la communication d'activer et de gérer la page. La plupart des informations passent nécessairement par le Facebook.

Mais nous avons constaté que le centre est absent sur Facebook car c'est un moyen efficace de vulgarisation et de diffusion des informations de nos jours. En réponse, le service de communication du CEDPE a fait savoir que la structure est bien présente sur les réseaux sociaux (twitter, LinkedIn, facebook, watsup et un site). C'est bien vrai que nous avons un site mais les tchadiens n'aiment pas cliquer sur les sites.

Un participant a demandé la traduction du logo du CEDPE en français et Arabe et non en arabe et anglais<sup>31</sup>.

#### **D. Recommandation**

- ❖ Réorganisation du master class;
- ❖ Réorganisation de la formation en lien avec la psychologie.



Photo des participants à la formation

---

<sup>31</sup> Voir en annexe1, une partie des réactions des participants à la formation.



Photo du formateur lors de sa présentation



Photo du vice president en presence du representant du Conseil Economique ... et le formateur.

## **E. Remerciements et quelques réactions des participants**

**Par Melle Zara Locksala Vanzou, chargée de la communication du CEDPE**  
**[28/08/2024]**

**Chers participants,**

Nous tenons à vous exprimer notre sincère gratitude pour votre engagement et votre participation active à cette masterClass sur le thème : *"le protocole et les usages diplomatiques, comment prévenir les conflits"*

Votre curiosité a grandement enrichi les échanges, rendant cette expérience encore plus précieuse.

Nous espérons que vous avez appris les nécessaires et vous êtes repartis avec des connaissances et des compétences qui vous aideront dans vos projets futurs.

Nous vous souhaitons un excellent retour et beaucoup de succès dans vos prochaines aventures.

Merci encore et à bientôt pour la remise de vos attestations.

Nous vous enverrons les supports comme prévu 

Cordialement,

L'équipe du CEDPE

**- God Bless Teams CEDPE**

Pour l'accueil, l'organisation et le choix du formateur. Nous en avons tiré beaucoup des connaissances relatives à des cas pratiques vécus. Vous nous avez offert surtout l'opportunité de se connaître et créer un cadre d'échange et de partage d'expérience.

**- Je voudrais présenter toute ma gratitude à l'endroit de votre Centre et, à toute l'équipe qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de cet événement.**

- Mes remerciements vont aussi à l'endroit du Formateur le chevronné du protocole au Tchad Mr Hassana Djidda Abdoulaye qui a donné tout de lui-même sans tabou pour nous permettre de comprendre les B A =BA en matière protocolaire.  
Dès telles opportunités sont malheureusement rares dans notre pays. Les centres de formation sont de plus en plus commerciaux. C'est pourquoi, nous sommes très reconnaissants au CEDPE qui organisent depuis toujours ce genre de formation gratuite ainsi que les nourritures sont offertes gratuitement. En plus, cette formation est sanctionnée par la remise des attestations de participation pour les participants selon le Vice-président. Sincèrement, c'est une première pour nous autres qu'on a toujours payé dans d'autres centres pour suivre les formations.  
Je voudrais enfin, remercier la chargée de communication Mlle Zara Loksala pour l'accueil chaleureux et surtout pour avoir passé le message pour qu'on soit informé de cet événement.
- Liberté Sans Frontière (LSF): Félicitations au formateur, à l'équipe, au vice-président du cedpe et surtout aux bénéficiaires de la formation. Le CEDPE est et restera une structure à but non lucratif au service de la jeunesse. Vu l'importance de cette formation, le cedpe organisera une réception de remise d'attestations après la deuxième formation qui aura lieu dans bientôt.
- La jeunesse est très reconnaissante pour ce geste combien symbolique à son égard.  
Un centre de formation qui s'occupe de tout à la fois vous ne trouverez nulle part dans ce pays.  
Raison pour laquelle les jeunes manquent de formation. Ils n'ont pas les moyens pour payer des formations qui coûtent souvent très chère surtout avec la prolifération de chômage dans notre pays.

Nous vous exhortons de former davantage les jeunes gratuitement comme vous le faites déjà et, je vous assure vous serez le plus grand centre le plus convoité de notre pays.

- C'est à nous de vous remercier pour cette opportunité de taille car nous sommes sortis de là bien éclairés de nos zones d'ombres.

Vous êtes très bien organisé. Nos remerciements au responsable, au staff du centre et en particulier au formateur et collègues pour l'intérêt porté à cette formation.

Nous sommes vos ambassadeurs !

Merci beaucoup et à très bientôt

- C'est à nous de vous dire un grand merci, car vous avez participé à renforcer certaines capacités pour certains et tracé le chemin pour d'autres dans ce métier du "protocollat".

Nous sommes prêts à mettre en pratique pour tout le marché d'emplois.

Et un grand merci au président du centre Dr A.Y.D @<sup>[FSI]</sup>Liberté Sans Frontière (LSF)<sup>[PDI]</sup>

- Chers participants, j'espère que vous êtes tous bien rentrés chez vous. Je réitère encore ma suggestion de tout à l'heure : SOYEZ NOS AMBASSADEURS AUPRÈS DE VOS INSTITUTIONS RESPECTIVES. Ce Centre est avant tout le vôtre et ses portes sont toujours ouvertes à vous.

MAHAMAT ALI MAHAMAT, membre du CEDPE Cordialement.

- Merci infiniment pour ce cadre d'apprentissage et de partage d'expériences que vous nous avez donné à travers le centre.

Cette formation est tombée à point nommé et a permis de renforcer nos connaissances et capacités dans le domaine complexe qu'est le protocole. Merci et encore merci Dr.

## 2. ANALYSE

### Engager les forces de défense et de sécurité dans la prévention des conflits agriculteurs-éleveurs par le désarmement et le contrôle de la circulation des armes

*MAHAMAT ALI MAHAMAT Abdrahman*

*Coordinateur du projet d'Etudes sur le Nexus Climat-sécurité-environnement en Afrique centrale (Cameroun, RCA, Tchad), chercheur au CEDPE*



Le changement climatique a des répercussions profondes sur les dynamiques conflictuelles des pays d'Afrique centrale particulièrement vulnérables à ses effets, notamment au Cameroun, en République Centrafricaine (RCA) et au Tchad. Les variations climatiques, telles que les sécheresses prolongées et les perturbations des régimes de précipitations, affectent gravement l'accès aux ressources naturelles comme l'eau et les terres agricoles, exacerbant les tensions entre communautés et groupes socio-économiques. Cette situation engendre une intensification des conflits liés aux ressources, des migrations forcées et des crises alimentaires, tout en exacerbant les tensions ethniques et régionales.

Dans l'étude menée par le CEDPE (***Nexus-climat-sécurité-environnement en Afrique centrale : cas du Cameroun, de la RCA et du Tchad- août 2024***) avec le soutien de l'OIF, il ressort clairement que les principaux conflits signalés par les enquêtés sont majoritairement des conflits entre éleveurs et agriculteurs, bien que les éleveurs ne représentent que 7 % de la population enquêtée. Ces conflits sont souvent causés par la fermeture des couloirs de passage des animaux, l'occupation des aires de stationnement et de

séjour, mais également par la divagation des animaux dans certains champs qui se trouvent sur les aires de stationnement ou sur les couloirs de passage.

En raison de l'intensification des tensions et des crises, un phénomène de radicalisation a commencé à émerger selon les enquêtés. Cette radicalisation se manifeste par une adoption de positions extrêmes et parfois violentes, alimentées par un sentiment croissant d'injustice, d'exclusion ou de désillusion.

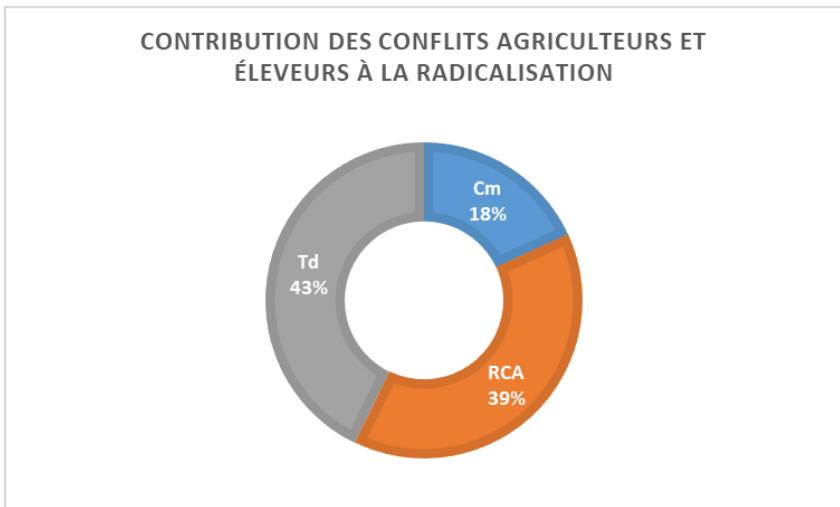


Figure 1 : Contribution des conflits agriculteurs et éleveurs à la radicalisation

Selon les témoignages de 215 répondants (Figure 1), les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans leurs communautés ont conduit à la création ou à l'adhésion à des milices, des mouvements armés ou des groupes extrémistes. Cette évolution dans la nature des conflits découle à la fois d'une gestion inefficace des conflits et de la persistance des conflits armés, qui rendent certaines régions difficiles à gouverner. Ces dernières années, la situation sécuritaire

dans ces 3 pays s'est détériorée, en raison des menaces récurrentes dans lesquelles les dividendes de la paix et du développement sont sapés par l'extrémisme violent et les conflits liés aux ressources. Les Etats ont tenté en fonction de leurs moyens d'apporter des réponses sécuritaires à ces différentes crises.

L'observation de la menace liée aux conflits agriculteurs éleveurs influence les approches en vigueur dans la gouvernance faite par les forces de défense et de sécurité. Essentiellement sectorielle et statocentrale, cette communication consiste à aborder le mandat des forces de défense et de sécurité (FDS) sous l'angle de la prévention des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Depuis une dizaine d'années, le Tchad a entrepris des actions, ayant notamment pour but une meilleure gouvernance de l'insécurité générée par ces conflits. Mais ces efforts ont montré leurs limites doctrinales et opérationnelles face à la constance de ces conflits, qui embrasent désormais une grande partie du pays. D'où l'importance des questions au cœur de la présente réflexion. Pourquoi assiste-t-on toujours à une persistance des conflits agriculteurs-éleveurs au Tchad ? Quelles peuvent être les responsabilités des forces de défense et de sécurité dans la prévention de ces conflits ?

La présente réflexion y répond en procédant à une analyse des facteurs explicatifs de militarisation des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs (**I**) avant de mettre l'accent sur le rôle des forces de défense et de sécurité dans la prévention de ces conflits par l'adoption d'une approche opérationnelle qui se focalise autour de désarmement et de contrôle de circulation des armes (**II**).

#### **A. Les facteurs explicatifs de la militarisation des agriculteurs et des éleveurs**

L'observation fait émerger un constat d'ensemble : un retard significatif de la prise en compte de la prévention dans l'engagement des FDS. En effet, ces dernières, familières de la sécurisation du territoire national par la neutralisation des groupes rebelles, resteront longtemps inefficaces dans les opérations de prévention des conflits intercommunautaires et n'interviennent que pour juguler les conséquences. Ces forces de défense et de sécurité sont donc guidées par un concept westphalien de la guerre ou de la menace – à savoir un ennemi de l'extérieur ou « autre » qui s'en prend à l'État. Peu de place ainsi pour le concept de prévention d'une violence qui émane des sociétés elles-mêmes et qui révèle leurs faiblesses. Ainsi, comme facteurs explicatifs de la circulation des armes entre les mains des agriculteurs et des éleveurs, nous affirmons que les frontières sont poreuses (A), et le dispositif de contrôle est souvent inefficace (B).

### **B. La porosité des frontières**

- La porosité des frontières est la première cause de la circulation des armes (dynamique insécuritaire régionale marquée par la crise au Soudan, en Libye, en RCA et au Nigeria...).
- L'absence constante de présence étatique dans les frontières encourage encore plus la dynamique d'insécurité.
- Les frontières sont poreuses et difficile à contrôler, la majeure partie de leur longueur étant située dans des zones difficiles d'accès (Tchad-Soudan 1 300 KM de frontière).
- Il y a aussi le continuum socio-ethnique, des gens qui ont des branchements avec des communautés vivant à cheval entre les pays. Ceux-là ne connaissent pas les frontières et sont difficilement contrôlables.

Le flux d'armes se présente comme une source d'opportunité économique pour les acteurs transnationaux entre les frontières des Etats, mais il exacerbe le phénomène d'insécurité.

### **C. La militarisation des populations d'agriculteurs et d'éleveurs**

- Les tensions croissantes et les failles de la réponse sécuritaire des Etats ont renforcé la méfiance entre les communautés et leur propension à se désarmer ;
  - La question de l'armement des éleveurs par des personnes non identifiées jusqu'ici et le fait que les autorités locales n'arrivent souvent pas à désarmer ces personnes ont des conséquences sur la gestion des conflits de façon pacifique ;
  - Selon INTERNATIONAL CRISIS GROUP, entre 2021 et 2024, les conflits agropastoraux ont fait dans le sud et le centre du Tchad au moins 1 230 morts et 2 200 blessés. Des assaillants disposant un armement sophistiqué (des armes de tir ou de chasse, et Kalachnikovs) et des moyens de locomotion rapides et smartphones sont arrivés récemment dans le pays en provenance notamment des groupes armés actifs en RCA et au Soudan, dont certains partagent les liens ethniques avec des éleveurs et/agriculteurs tchadiens. Ils disparaissent facilement après les attaques, rendant plus difficile leur poursuite par les forces de l'ordre.
  - Face à l'impuissance des pouvoirs publics à régler définitivement ces conflits, il y a souvent la nécessité de mettre sur pied des milices d'autodéfenses communautaires. Ce qui contribuerait à l'enlisement des conflits existant entre les agriculteurs et les éleveurs.
- Les forces de défense et de sécurité peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention de ces conflits meurtriers.

## D. Le rôle des FDS dans le désarmement et le contrôle de la circulation des armes

Le recours à la détention des armes de plus en plus sophistiquées augmente fortement la létalité de ces conflits entre agriculteurs et éleveurs. Les FDS doivent mettre en place un mécanisme de prévention de ces conflits violents à travers le désarmement (A), et le renforcement de contrôle de la circulation des armes (B).

### D1. Le désarmement : un mécanisme de prévention des conflits violents et meurtriers

- Les opérations de désarmement effectuées par la Coordination Mixte de Désarmement (crée en 2021 au Tchad), n'ont pas permis de contenir les violences agropastorales (6 000 armes saisies depuis sa création) ; surtout que pour des raisons de complaisance parfois ethniques, certains hauts responsables impliqués dans des conflits agriculteurs-éleveurs sont *désarmables*.
- Les couloirs de passage de ces armes (Thinking Africa, note n°11) sont ceux empruntés par les flux migratoires et la transhumance (les nomades se déplaçant dans ces pays sont souvent des passeurs d'armes).
- Les FDS aux frontières des Etats doivent s'équiper et coordonner leurs actions pour lutter efficacement contre le trafic illicite d'armes.

### D2. Le renforcement du contrôle de la circulation des armes

Le trafic transfrontalier des armes de poing de type AK 47 alimente les conflits intercommunautaires dans la région et contribue à l'approvisionnement des groupes armés tels que BOKO HARAM, ex Séléka... Il est nécessaire que:

- Les autorités intensifient les patrouilles des FDS dans les zones rurales les plus touchées ;
- Donner la priorité au renforcement de la confiance entre les communautés et les FDS. Celles-ci pourraient renforcer leur propre capacité à stabiliser les zones et à empêcher que les différends ne dégénèrent en violence plus généralisée.
- Sur le plan sécuritaire, le renforcement des FDS dans les lieux où se sont déroulées des attaques devrait être mieux adapté, en nombre et en qualité, à la sécurisation des populations les plus vulnérables et à la poursuite des auteurs des crimes,
- Il est également essentiel que les responsables des FDS transmettent des instructions claires à leurs unités respectives, demandant un traitement impartial des communautés impliquées (Thinking Africa, note n° 11).

## **Conclusion**

Les variations climatiques engendrent une intensification des conflits liés aux ressources généralement entre les agriculteurs et les éleveurs, tout en exacerbant les tensions ethniques et régionales. Des actions, ayant notamment pour but une meilleure gouvernance de l'insécurité générée par ces conflits ont été entreprises. Mais ces efforts ont montré leurs limites face à la constance de ces conflits, de plus en plus meurtriers. Des facteurs liés à la prolifération des armes entre les mains des civils expliquent l'intensité et la recrudescence des conflits entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Les FDS doivent jouer un rôle essentiel dans la prévention de ces conflits violents à travers le désarmement, et le renforcement de contrôle de la circulation des armes.

### **TITRE III.**

#### **1. Inventaire des produits forestiers non ligneux au Cameroun plus précisément dans la région du Sud**

Par : Tongue Sara Esméralda Ursule  
Consultante du CEDPE Cameroun.

#### **Introduction**

Les forêts du Cameroun, en particulier celles de la région du Sud, constituent des écosystèmes d'une richesse exceptionnelle, tant par leur biodiversité que par les ressources qu'elles offrent. Parmi ces ressources, les produits forestiers non ligneux (PFLN) occupent une place prépondérante. Les produits forestiers non ligneux (PFLN) constituent une source essentielle de subsistance et de revenus pour de nombreuses communautés au Cameroun. Contrairement aux produits ligneux, les PFLN incluent les ressources naturelles comme les fruits, les graines, les résines, les écorces, les feuilles, les champignons, les plantes médicinales, les animaux sauvages et les produits dérivés de la faune sauvage.

Cependant, malgré leur importance cruciale, les PFLN sont souvent sous-valorisés et négligés dans les politiques de gestion forestière. Les plans de gestion des forêts mettent généralement l'accent sur l'exploitation du bois, laissant de côté les PFLN. Cette situation est aggravée par le manque de données précises et actualisées sur la disponibilité, la distribution et la commercialisation de ces produits. Une meilleure connaissance et une reconnaissance officielle des PFLN sont essentielles pour leur gestion durable et leur intégration dans les politiques de développement rural. Pour maximiser les bénéfices tirés des

PFNL et assurer leur pérennité, il est nécessaire de réaliser un inventaire détaillé de ces ressources.

L'inventaire des produits forestiers non ligneux (PFNL) constitue une étape cruciale pour la gestion durable des ressources forestières au Cameroun, particulièrement dans la région du Sud. La région du Sud du Cameroun, riche en forêts tropicales denses, abrite une diversité biologique exceptionnelle. Ces forêts fournissent des PFNL qui sont non seulement des sources de nourriture et de médicaments traditionnels, mais aussi des produits générateurs de revenus pour les communautés locales. En effet, les PFNL contribuent de manière significative à l'économie locale et nationale, tout en réduisant la pression sur les ressources forestières ligneuses.

L'inventaire des PFNL dans cette région vise à identifier et à quantifier les espèces disponibles, leurs modes de collecte, leur importance socio-économique, ainsi que les pratiques de gestion traditionnelles associées. Cet inventaire permet également de mieux comprendre la distribution spatiale des PFNL et de développer des stratégies pour leur exploitation durable, en tenant compte des besoins des communautés locales et de la conservation de la biodiversité.

### **a. Contexte et Justification**

Le Cameroun possède l'une des plus grandes forêts tropicales humides d'Afrique, c'est l'un des pays d'Afrique centrale les plus riches en biodiversité. La région du Sud, en particulier, est dotée d'une couverture forestière dense qui abrite une grande diversité de PFNL. Les PFNL de cette région sont non seulement essentiels pour la subsistance des communautés locales, mais aussi pour la conservation de la biodiversité et la promotion du développement durable.

Toutefois, il existe un manque d'informations détaillées et systématiques sur la disponibilité, l'exploitation et la commercialisation de ces ressources. Un inventaire précis et détaillé des produits forestiers non ligneux dans la région du Sud du Cameroun est essentiel pour promouvoir une utilisation durable de ces ressources naturelles. Il offre des opportunités de développement économique tout en garantissant la préservation des écosystèmes forestiers, indispensables à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité. L'inventaire des PFNL dans la région du Sud du Cameroun est essentiel pour plusieurs raisons :

**i. Conservation et Gestion Durable :**

Un inventaire détaillé des PFNL permet de mieux comprendre leur distribution et leur abondance, ce qui est crucial pour la mise en place de stratégies de gestion durable. La surexploitation de certaines espèces peut mener à leur extinction locale, mettant en péril la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés locales.

**ii. Évaluation Économique :**

Les PFNL contribuent de manière significative à l'économie locale, mais leur valeur économique est souvent sous-estimée. Un inventaire précis peut aider à quantifier cette contribution et à intégrer les PFNL dans les politiques économiques régionales et nationales.

**iii. Politiques de Développement :**

Les informations provenant de l'inventaire peuvent guider les décideurs politiques dans la formulation de stratégies de développement rural qui favorisent l'exploitation durable des

PFNL, tout en améliorant les conditions de vie des populations locales.

**iv. Recherche et Innovation :**

Les données collectées peuvent servir de base pour des recherches supplémentaires sur les propriétés et les utilisations potentielles des PFNL, ouvrant la voie à de nouvelles innovations dans les domaines de la médecine, de l'agriculture et de la nutrition.

En somme, l'inventaire des PFNL dans la région du Sud Cameroun est une initiative cruciale pour promouvoir une gestion durable des ressources forestières, valoriser les contributions économiques des PFNL, et soutenir le développement socio-économique des communautés locales.

L'inventaire des PFNL dans la région du Sud Cameroun est une initiative essentielle pour promouvoir une gestion durable des ressources forestières, valoriser les contributions économiques des PFNL, et soutenir le développement socio-économique des communautés locales. Cette initiative constitue une étape cruciale vers une reconnaissance et une valorisation accrue des PFNL, contribuant ainsi à un avenir plus durable et équitable pour tous.

**b. Importance des PFNL dans la Région du Sud**

La région du Sud Cameroun, couvrant une vaste superficie de forêt tropicale humide, abrite une biodiversité exceptionnelle. Les PFNL de cette région ont une importance écologique, économique et socioculturelle significative.

**i. Source de revenus :**

Les PFNL tels que les noix de cola, les fruits de safou (*Dacryodes edulis*), les écorces de *Prunus africana* et les feuilles de *Gnetum africanum* (okok) sont commercialisés localement et à l'international, fournissant des revenus substantiels aux communautés locales. Le marché des PFNL est en constante croissance, attirant l'intérêt des petits producteurs ainsi que des grandes entreprises. Selon une étude de Ndoye *et al.*, (1997), les PFNL contribuent de manière significative aux revenus des ménages ruraux au Cameroun.

**ii. Sécurité alimentaire :**

Les fruits, noix et légumes issus des forêts constituent une part importante de l'alimentation des populations locales, contribuant à leur sécurité alimentaire. Les PFNL complètent les régimes alimentaires et fournissent des nutriments essentiels, aidant ainsi à lutter contre la malnutrition. Par exemple, les fruits de *Dacryodes edulis* sont riches en lipides et en vitamines, offrant une source nutritionnelle précieuse pour les populations rurales (Vivien, 1991).

**iii. Médecine traditionnelle :**

De nombreuses plantes médicinales sont utilisées dans les traitements traditionnels pour diverses maladies, contribuant ainsi à la santé publique. Les connaissances traditionnelles sur les propriétés médicinales des PFNL sont transmises de génération en génération, jouant un rôle clé dans les soins de santé primaire. Par exemple, *Prunus africana* est utilisé pour traiter l'hypertrophie bénigne de la prostate, une utilisation largement documentée dans la littérature médicale (Cunningham & Mbenkum, 1993).

**iv. Culture et tradition :**

Les PFNL jouent un rôle central dans les rites culturels et les traditions des peuples autochtones de la région. Les cérémonies, les pratiques spirituelles et les arts traditionnels intègrent souvent l'utilisation des PFNL, renforçant ainsi l'identité culturelle et le lien avec la nature. Les études ethnobotaniques montrent que les produits comme le safou et le cola sont souvent utilisés dans les rituels et les célébrations (Betti, 2004).

**c. Méthodologie de l'Inventaire**

L'inventaire des PFNL dans la région du Sud Cameroun implique plusieurs étapes méthodologiques.

**i. Cartographie des zones de collecte :**

Utilisation de technologies de télédétection et de systèmes d'information géographique (SIG) pour identifier et cartographier les zones riches en PFNL. Cette étape permet de localiser précisément les ressources et de planifier des interventions ciblées. Les images satellitaires et les drones sont souvent utilisés pour cette tâche (Balzter et al., 2015).

**ii. Enquêtes communautaires :**

Collaboration avec les communautés locales pour recueillir des informations sur les espèces collectées, les techniques de récolte et les usages traditionnels. Les enquêtes participatives permettent de comprendre les dynamiques locales et d'impliquer les communautés dans la gestion des ressources. Des techniques comme les entretiens semi-structurés et les groupes de discussion sont couramment employées (Chidumayo & Gumbo, 2010).

### **iii. Échantillonnage et analyse :**

Réalisation d'échantillonnages systématiques pour quantifier la disponibilité et la diversité des PFNL. Analyse des données pour évaluer l'impact des pratiques de collecte sur les populations de PFNL. Des protocoles standardisés sont utilisés pour garantir la fiabilité des données et permettre des comparaisons régionales. Les méthodes incluent les transects linéaires et les quadrats (FAO, 2014).

### **iv. Documentation et conservation des savoirs traditionnels :**

Enregistrement des connaissances traditionnelles sur les usages des PFNL pour préserver ce patrimoine immatériel. Cette documentation est essentielle pour la transmission des savoirs et pour valoriser les contributions culturelles des communautés locales. Les outils audiovisuels et les bases de données numériques sont souvent utilisés pour cette tâche (Posey & Dutfield, 1996).

## **d. Résultats Préliminaires**

Les premiers résultats de l'inventaire indiquent une grande diversité de PFNL dans la région du Sud. Parmi les espèces les plus communes et économiquement importantes, on trouve :

- a. *Dacryodes edulis* (Safou) :** Un fruit riche en lipides et vitamines, largement consommé et commercialisé. Le safou est non seulement une source de nourriture, mais aussi un produit à haute valeur ajoutée sur les marchés urbains et internationaux. La demande croissante pour ce fruit est documentée dans plusieurs études de marché (Leakey *et al.*, 2005).

- b. *Gnetum africanum* (Okok)** : Feuille comestible très prisée dans la cuisine locale. Le *Gnetum africanum* est également commercialisé au-delà des frontières, créant des opportunités économiques pour les collecteurs. Les études montrent une forte demande pour cette plante, en particulier dans les zones urbaines (Shiembo *et al.*, 1996).
- c. *Ricinodendron heudelotii* (Djansang)** : Séchées et pulvérisées, les graines avec leur haute valeur nutritive sont utilisées comme arôme et pour épaissir des soupes et des sauces après avoir été transformées en purée. L'essence est utilisée pour sa valeur médicale ; en effet les racines sont utilisées les menstruations douloureuses et comme parade pour des toxines au Gabon. La teneur d'huile des graines soit 49-63 % et la texture légère, douce et son usage comme savon attribut une valeur industrielle aux graines de Djansang.
- d. *Irvingia gabonensis* (Mangue sauvage)** : Ses noix sont utilisées pour produire une pâte alimentaire et sont également commercialisées. *Irvingia gabonensis* est valorisée pour ses propriétés nutritionnelles et son potentiel dans l'industrie alimentaire. Les recherches sur ses applications commerciales et ses avantages nutritionnels sont en expansion (Ladipo, 1997).
- e. *Rhynchophorus phoenicis* (hanneton)** : Les larves blanches du palmier à huile et du raphia sont extrêmement riches en éléments nutritifs (protéine et lipide). Ces larves ont une valeur énergétique comparable à celle du bœuf et du poisson ; c'est également une excellente source de minéraux et de vitamine (Cifor, 2017).

- f. **Le vin de palme (Matango)** : est une boisson alcoolisée obtenue par fermentation naturelle de sève de palmier. C'est une boisson traditionnelle dans la plupart des régions tropicales, elle est très répandue en Asie du Sud-Est, Afrique du Nord surtout dans les régions proches du Sahara ainsi qu'en Afrique subsaharienne. Au Cameroun par exemple, il a une valeur importante et il est impératif d'en servir lors d'un mariage. En effet, cela scelle l'union pour l'éternité.
- g. ***Prunus africana*** : Utilisé pour ses propriétés médicinales, notamment dans le traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate. L'exploitation durable de *Prunus africana* est cruciale pour éviter la surexploitation et la dégradation des populations sauvages. Les réglementations internationales, telles que celles de la CITES, encadrent son commerce (Ingram *et al.*, 2009).



Quelques produits forestiers les plus utilisés au Cameroun

### e. Défis et Perspectives

L'inventaire des PFNL dans la région du Sud Cameroun fait face à plusieurs défis.

- ❖ **Pression anthropique** : L'exploitation forestière, l'agriculture et l'urbanisation menacent les habitats naturels des PFNL. La déforestation et la fragmentation des forêts réduisent les zones disponibles pour la collecte des PFNL. Les études de cas montrent une corrélation entre l'expansion agricole et la perte de biodiversité (Achard *et al.*, 2002).
- ❖ **Changement climatique** : Les variations climatiques affectent la distribution et la disponibilité des PFNL. Les changements dans les régimes de précipitation et de température influencent les cycles de reproduction et de croissance des plantes. Des modèles climatiques prédisent des impacts significatifs sur les écosystèmes forestiers (IPCC, 2014).
- ❖ **Cadre réglementaire** : Nécessité de renforcer les politiques de gestion durable des PFNL pour protéger ces ressources. Les réglementations actuelles doivent être mises à jour pour intégrer les réalités locales et les besoins des communautés. Les politiques de gestion durable et les initiatives de certification peuvent jouer un rôle clé (Laird *et al.*, 2010).

Les perspectives incluent la promotion de la gestion durable des PFNL, la valorisation des produits à travers des chaînes de valeur améliorées, et l'implication des communautés locales dans la conservation des forêts. Les initiatives de commerce équitable et les partenariats public-privé peuvent également contribuer à la durabilité économique et écologique des PFNL (Marshall *et al.*, 2006).

## **Conclusion**

Les PFNL de la région du Sud Cameroun représentent une ressource précieuse pour les communautés locales. Leur inventaire et leur gestion durable sont essentiels pour assurer leur disponibilité future et leur contribution continue à l'économie locale et à la biodiversité. La collaboration entre les chercheurs, les gouvernements et les communautés est cruciale pour la réussite de cette entreprise. L'implication active des populations locales, la mise en place de politiques de conservation efficaces et la sensibilisation à l'importance des PFNL sont des éléments clés pour la préservation de ces ressources vitales.

## **Références**

- Ndoye, O., Ruiz Pérez, M., & Eyebe, A. (1997). The markets of non-timber forest products in the humid forest zone of Cameroon. *Rural Development Forestry Network*, 22.
- Vivien, J. (1991). Faune du Cameroun : Guide des mammifères et poissons. GICAM.
- Cunningham, A. B., & Mbenkum, F. T. (1993). Sustainability of harvesting *Prunus africana* bark in Cameroon: A medicinal plant in international trade. *People and Plants working paper* 2. UNESCO.
- Betti, J. L. (2004). An ethnobotanical study of medicinal plants among the Baka Pygmies in the Dja Biosphere Reserve, Cameroon. *African Study Monographs*, 25(1), 1-27.
- Balzter, H., Rowland, C. S., & Saich, P. (2015). Forest cover changes in the UK derived from PALSAR data. *Remote Sensing*, 7(12), 16025-16043.
- Chidumayo, E. N., & Gumbo, D. J. (2010). The Dry Forests and Woodlands of Africa: Managing for Products and Services. Earthscan.

- FAO. (2014). Assessing forest degradation: Towards the development of globally applicable guidelines. FAO.
- Posey, D. A., & Dutfield, G. (1996). Beyond Intellectual Property: Toward Traditional Resource Rights for Indigenous Peoples and Local Communities. International Development Research Centre.
- Leakey, R. R. B., Tchoundjeu, Z., Schreckenberg, K., Shackleton, S. E., & Shackleton, C. M. (2005). Agroforestry tree products (AFTP): Targeting poverty reduction and enhanced livelihoods. *International Journal of Agricultural Sustainability*, 3(1), 1-23.
- Ingram, V., Ndoye, O., Ipanga, D. M., & Tieguhong, J. C. (2009). Non-timber forest products: contribution to national economy and strategies for sustainable management. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO).
- Shiembo, P. N., Newton, A. C., & Leakey, R. R. B. (1996). Vegetative propagation of *Gnetum africanum* Welw., a leafy vegetable from West Africa. *Journal of Horticultural Science*, 71(1), 149-155.
- Ladipo, D. O. (1997). The Development of Non-Timber Forest Products in Africa: Select Issues and Experiences. FAO.
- Achard, F., Eva, H. D., Stibig, H. J., Mayaux, P., Gallego, J., Richards, T., & Malingreau, J. P. (2002). Determination of deforestation rates of the world's humid tropical forests. *Science*, 297(5583), 999-1002.
- IPCC. (2014). Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.
- Laird, S. A., McLain, R. J., & Wynberg, R. P. (2010). Wild Product Governance: Finding Policies that Work for Non-Timber Forest Products. Earthscan.
- Marshall, E., Schreckenberg, K., & Newton, A. C. (2006). Commercialization of non-timber forest products: Factors influencing success. Lessons learned from Mexico and Bolivia and policy implications for decision-makers. UNEP World Conservation Monitoring Centre.

## **TITRE V.**

### **Quelle éducation pour la jeunesse africaine<sup>32</sup>?**

*Par Dr. Ahmat Yacoub Dabio*

*Expert en gestion de conflits*

*Président du Centre d'Etudes pour le Développement  
et la Prévention de l'extrémisme*

La jeunesse africaine qui représentera dans l'avenir plus de la moitié de la jeunesse du monde, a un rôle important à jouer dans la promotion des valeurs démocratiques notamment la paix et la réconciliation sans lesquelles il est impossible de prévoir un développement durable. Cette jeunesse qui est souvent confrontée à de nombreux défis qui entravent son développement et son épanouissement doit s'appuyer sur des cadres et stratégies nationaux et régionaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Et c'est pour cela je vais évoquer deux points essentiels. *Les défis auxquels fait face la jeunesse et les stratégies nationaux et régionaux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent.*

#### **I. Parmi ces défis, on trouve :**

1. L'éducation de qualité : Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation dans certains pays en Afrique comme l'Egypte, l'Algérie, le Maroc, l'Afrique du Sud, le Bénin, cependant beaucoup d'autres pays manquent d'infrastructures, des moyens financiers ou de personnel enseignant qualifié pour permettre à la jeunesse d'accéder à une éducation de qualité.
2. Le chômage : Le taux de chômage des jeunes est trop élevé en raison de l'absence d'opportunités d'emploi décents et de

---

<sup>32</sup> Rapport en annexe

formation professionnelle adéquate qui limite leurs marges de manœuvre.

3. Les conflits armés : L'extrémisme violent, le terrorisme, les conflits inter et intracommunautaires sont à l'origine de l'instabilité qui affectent l'éducation de la jeunesse et entretiennent le sous-développement, la pauvreté et le chômage des jeunes. L'exemple de la région du Lac Tchad infectée par le terrorisme de Boko Haram depuis 2009 a non seulement détruit le tissu socioéconomique mais aussi l'éducation. Dans une étude que nous avons menée entre 2019 et 2021 dans la province du Lac[1], dans 2400 désengagés et désassociés de Boko Harm, 81 personnes seulement (40 hommes et 41 femmes) ont un niveau d'études primaire. Il y a eu un seul Bacheller.
4. Les inégalités socio-économiques : Les inégalités sociales et économiques en Afrique sont un obstacle majeur à l'épanouissement de la jeunesse. Les jeunes issus de milieux défavorisés ont moins d'opportunités que ceux issus de milieux plus favorisés.
5. Les difficultés d'accès aux TIC[2], en raison du coût excessif, de l'absence de matière de qualité et de formation pour une bonne utilisation.
6. Les défis en matière de santé comme les difficultés d'accès aux services de santé, le taux élevé de jeunes atteints des maladies infectieuses et la malnutrition.
7. La jeunesse est confrontée à des discriminations, des violences et des abus, en particulier les jeunes filles et les minorités ethniques ou religieuses.

## II. Les stratégies de lutte contre l'extrémisme/terrorisme

Il est important de noter que chaque pays en Afrique a ses propres cadres et stratégies nationaux de prévention et de lutte

contre l'extrémisme violent menant au terrorisme, ainsi que des initiatives régionales visant à renforcer la coopération entre les pays dans la lutte contre ce fléau. Voici quelques exemples de cadres et stratégies en Afrique:

1. Plusieurs pays africains ont adopté des plans nationaux de lutte contre l'extrémisme violent, intégrant des mesures de prévention, de déradicalisation et de réhabilitation des personnes radicalisées.
2. La Stratégie de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en Afrique, adoptée en 2016, vise à renforcer la coopération entre les États membres de l'Union africaine dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.
3. La Résolution 2532 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, adoptée en 2020, appelle les États membres de l'ONU à renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme sur le continent.
4. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont également mis en place des mécanismes de coopération régionale pour lutter contre le terrorisme.
5. L'ex G5 Sahel[3] a mis en place une Force conjointe pour lutter contre les groupes terroristes opérant dans la région.

En conclusion, la jeunesse africaine est confrontée à de nombreux défis qui entravent son développement et son bien-être. Il est essentiel que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile travaillent de concert pour permettre à la jeunesse de surmonter ces défis, d'avoir des opportunités de s'épanouir et de contribuer au développement

du continent. C'est pourquoi, je salue au nom du CEDPE et du Consortium sur le *Nexus Climat-Environnement- Sécurité*, la contribution d'organisations et institutions notamment le Ned et l'OIF avec lesquelles nous travaillons depuis 2019 sur des actions efficaces en faveur de la jeunesse non seulement au Tchad mais dans l'espace de l'ex G5 Sahel où grâce à l'OIF un réseau des structures d'études et de recherches a été mis sur pieds et plusieurs rencontres dans la sous-région aient eu lieu. Concernant le Tchad, ensemble, nous avons mené des actions concrètes en faveur de la sensibilisation et de l'éducation de la jeunesse dans le cadre de la prévention des conflits surtout ceux de l'extrémisme, au sud du pays (à Moundou), à l'est (à Abéché), au Lac (à Bol), à N'Djamena dans le Chari Baguirmi pour n'en citer que ces exemples. Ces actions étaient concentrées sur l'éducation de la jeunesse en faveur de la paix et la prévention des conflits à travers la formation, les échanges, les conférences débats, les études, les recherches et la publication des ouvrages. Depuis 2023, toujours grâce à l'apport de l'OIF, nous avons mis en place un consortium<sup>33</sup> constitué des structures

- 
1. <sup>33</sup> Le Centre d'Etudes pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme (CEDPE), Tchad ([centrerecherche.com](http://centrerecherche.com));
    - Le Groupe de la Réflexion sur la Décentralisation au Tchad (GRDT), Tchad ;
    - Le Centre Africain des Recherches et d'Etudes Stratégiques (ACRESS), Egypte ([www.acress.org](http://www.acress.org)) ;
    - Le Centre AL-MOUNA (CAM), Tchad ([www.centrealmouna.org](http://www.centrealmouna.org)) ;
    - L'Observatoire du Foncier auTchad[4] (OFT) Tchad ;
    - Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD), (<https://www.cefod-tchad.org>) Tchad ;
    - Le Laboratoire de Biodiversité Végétale et Fongique en RCA, RCA (<https://www.univ-bangui.org>;
    - Tropical Green Builder au Cameroun, Cameroun ([www.tropicalgreenbuilder.com](http://www.tropicalgreenbuilder.com)).

d'experts dans quatre pays (le Tchad, la Rca, le Cameroun et l'Egypte) qui œuvre en ce moment dans la réalisation de la deuxième phase du projet Nexus Climat-Sécurité-Environnement.

En effet, bien que l'éradication de l'extrémisme violent nécessite d'impliquer la jeunesse dans les aspects notamment militaire, sécuritaire, judiciaire, populaire, religieux, préventif, il convient cependant, de noter avec regret que l'approche préventive qui constitue un aspect primordial dans la lutte contre le terrorisme n'a été prise en compte qu'avec un retard. Au Tchad par exemple, il existe une stratégie nationale de PEV qui peine à démarrer et le comité interministériel mis en place en 2019 manque de moyens pour se lancer dans sa mission qui consiste à la réinsertion socioprofessionnelle des désengagés et désassociés de Boko Haram et dont le nombre en octobre 2019 est de 7000 dont 4142 sont profilés par le CEDPE. Certes, la construction de la paix par l'éducation est un sujet crucial pour la jeunesse africaine, qui doit acquérir des outils puissants pour promouvoir la compréhension mutuelle, la tolérance et le respect des droits de l'homme, des valeurs essentielles pour la construction de la paix. A travers l'éducation, la jeunesse peut promouvoir le dialogue

- 
- Ce Consortium, constitué d'éminents experts dans les domaines de l'environnement, du climat, de la paix et de la sécurité, ambitionne de poursuivre ce travail au-delà du cadre africain et sous l'égide des NU. Il appelle en effet, toutes les structures de recherche, où qu'elles se trouvent à rejoindre cette aventure salutaire pour l'humanité.  
<https://www.facebook.com/share/RShHjqzj2TokUbnZ/?mibextid=xfxF2i>  
<https://www.facebook.com/share/RShHjqzj2TokUbnZ/?mibextid=xfxF2i>

interculturel, construire des ponts entre les différentes communautés et cultures, et combattre les stéréotypes et les préjugés qui alimentent les conflits.

Il est essentiel que les jeunes africains aient accès à une éducation de qualité qui les sensibilise aux enjeux de la paix et de la réconciliation. Cela implique un curriculum scolaire qui met l'accent sur la résolution pacifique des conflits, la promotion des droits de l'homme et la valorisation de la diversité culturelle. Les gouvernements africains, en partenariat avec la société civile et les organisations internationales, doivent investir dans l'éducation des jeunes pour promouvoir la paix et la sécurité sur le continent. Cela peut se traduire par la mise en place de programmes éducatifs spécifiques sur la promotion du dialogue et le renforcement de la paix à travers l'amélioration des instances judiciaires.

Nos recommandations en deux points :

1. S'engager dans un investissement à long terme pour le renforcement des compétences de la jeunesse. Il est essentiel d'introduire dès l'école primaire des programmes pédagogiques qui enseignent la tolérance, le dialogue et la coexistence pacifique à nos enfants. Il est crucial qu'ils comprennent que la diversité sociale, politique, économique, régionale, tribale ou intellectuelle constitue une richesse et non un obstacle. En formant nos enfants dès leur plus jeune âge, nous pouvons espérer édifier une jeunesse promise à un avenir plus paisible et prospère en Afrique.
2. Etablir une stratégie de prévention des conflits efficace pour lutter et éliminer l'extrémisme violent. Cela nécessite de privilégier les mesures pratiques sur les théoriques. Prenons

l'exemple de la réinsertion socioprofessionnelle des désengagés et désassociés de groupes tels que Boko Haram dans la région du Lac Tchad.

[1] La population de la province est de 500 000 habitants

[2] TIC/ technologies de l'information et de la communication

[3] L'ex G5 Sahel était composé du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad.

## CHAPITRE VI.

### TITRE V.

#### 1. L'immunité des Chefs d'Etat et de gouvernement : regards croisés sur le droit et la coutume.

*Sur la scène internationale, les Chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les hauts représentants d'un État souverain ne sont des citoyens ordinaires. Ils jouissent, dans l'exercice de leurs fonctions, des regards et mesures d'exemption. Néanmoins en cas d'abus dont ils sont auteurs, se voient contestées les immunités dont ils jouissent.*

PAR HASSANA DJIDDA ABDOULAYE

##### a. Fondement du droit des immunités

Étymologiquement, immunité dérive du mot latin "*immunis*" qui signifie "*exempt*".

*"En droit romain, l'immunitas est une sorte d'exemption d'obligations imposées par la loi, la coutume et l'autorité"* (1). Par glissement sémantique, le terme se relève du champ d'étude du droit international, du droit constitutionnel, du droit canon ainsi que de la médecine et autres. Stricto sensu, les immunités diplomatiques sont une protection qu'offre un État accréditaire (État de réception) sur son territoire aux diplomates ressortissants de l'Etat accréditant (État d'envoi). En droit international, en particulier, les immunités dites diplomatiques bien que son usage remontait de l'antiquité, sa codification datait au début des années 1960. Le but de ces immunités, d'après la Convention de Vienne de 1961 "*est non pas d'avantager des individus mais d'assurer l'accomplissement efficace des fonctions des missions diplomatiques en tant que représentants des Etats*". L'attention était accordée, de prime abord, aux agents diplomatiques avec les Conventions de Vienne de 1961 et 1963.

En effet, concernant les immunités en faveur des Chefs d'Etat et de gouvernement, le droit international reste muet comme une carpe mais, pour se rendre compte de son existence effective, il importe de se référer à la coutume internationale en la matière. Les hauts représentants d'un Etat souverain telsque les Chefs d'Etat et de gouvernement ou les ministres des Affaires étrangères ainsi que les diplomates sont soustraits à la justice des hommes comme l'avaient été les monarches, les princes et les sommités ecclésiastiques.

Pour les souverainistes qui se basent sur la Charte de San Francisco, énoncent que "*la souveraineté de l'Etat est liée au principe d'égalité entre Etats*" (art. 21). Particulièrement le *par in parem non habet imperium*, fondement de l'acte de doctrine étatique et de l'immunité souveraine s'impose. Par cette pensée, il s'exclut de facto que les Etats souverains ainsi que ses hauts représentants ne peuvent être poursuivis par une autorité juridictionnelle d'un tiers Etat sans un consentement consenti au préalable. Pour Nguyen QUOC et Al (2), partant de l'immunité de juridiction d'un Etat se trouve garanti "*le respect de sa souveraineté lorsque ses agents, sa législation ou ses biens sont en rapport direct avec la souveraineté territoriale d'un autre Etat*". La reconnaissance de l'immunité des Chefs d'Etat par le droit international coutumier, trouve aussi une base juridique dans le Statut de Rome (art. 38, 1b) du fait que cette *l'immunité est la "preuve d'une pratique générale acceptée comme étant de droit"*. Alors, la personnalité du Chef d'Etat est inviolable sur le territoire d'un Etat étranger et bénéficie pénalement des immunités de juridiction, reconnaît dans l'une de ses Résolutions l'Institut de droit international de 2001 (art. 1 et 2). Un Chef du gouvernement bénéficie, également, de ces dispositions de la présente Résolution (art. 15,1).

Il est bien clair que, malgré l'existence de la CIJ et du TPI sous certains préalables, la coutume internationale s'oppose à traduire ou faire l'objet des poursuites devant un tribunal national étranger les Chefs d'Etat ou les Chefs du gouvernement.

### **b. Actes de jure imperii et actes de jure gestionis**

Le droit international admet l'existence de 2 types d'immunités à accorder aux hauts représentants d'un Etat souverain. il s'agit des immunités fonctionnelles et des immunités de juridiction et d'exécution.

Les premières relèvent purement des actes de jure imperii c'est-à-dire des actes de fonction. Appelées aussi immunités *ratione materiae*, les immunités fonctionnelles sont limitées aux actes liés à la fonction officielle de la personne agissant en sa qualité officielle de représentant et survivent à la fin de cette fonction. Par leur nature, elles font obstacles aux poursuites. Eu égard quelques dispositions dans le domaine, en cas des crimes internationaux ou de jus cogens, l'immunité fonctionnelle ne peut être brandie comme un obstacle du fait du contour supranational de ces crimes, des principes de responsabilité pénale individuelle des représentants de l'Etat et ceux de la responsabilité des représentants de l'autorité de l'Etat (3).

Quant aux secondes, elles relèvent des actes de jure gestionis, c'est-à-dire des actes privés. Nommées immunités *ratione personae*, les immunités de juridiction et d'exécution, par sa qualité personnelle, s'attachent à la personne au vu de son statut. Elles ne durent que le temps auquel la personne est en fonction. Parce qu'elles ne sont absolues et limitées aux actes commis dans l'exercice d'une fonction officielle et pour la durée de cette fonction. Toutefois, elles

protègent la personne lors de ses déplacements à l'étranger en tant que représentant d'un Etat souverain, mandaté ou pas.

Ces différentes immunités sont reconnues aux Chefs d'Etat, en particulier, par la Convention des Nations-Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens de 2004 (art. 3,2). De l'inviolabilité de la personne des représentants de l'Etat d'envoi dans les missions spéciales ou des immunités de juridiction pénales et de l'immunité de la juridiction civile et administrative de l'Etat de réception, sous certaines conditions, sont aussi attestées dans la Convention de New York sur les missions spéciales de 1969 (art. 21 (1,2), 29, 31 (1, 2) et 43).

Disons que ces missions spéciales peuvent être conduites par un Chef d'Etat, un Chef du gouvernement ou un ministre des Affaires étrangères. Ainsi, au-delà de toute discorde doctrinale et jurisprudentielle, l'inviolabilité et immunités des Chefs d'Etat et de gouvernement ne constituent un débat majeur en droit international devant un tribunal national d'un État étranger (affaires KHADAFFI et AL-SISI). Par ailleurs, l'article 27 du Statut de la CPI estime que la qualité officielle de Chef d'Etat ou du gouvernement, n'exonère en aucun cas de la responsabilité pénale. Les immunités en vertu du droit interne ou du droit international, n'empêchent pas la Cour d'exercer sa compétence à l'égard de cette personne lorsque sont perpétrés des crimes de jus cogens (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, crimes d'agression). C'était au vu de ces dispositions que UHURU KENYATTA, Président kényan en exercice, en octobre 2014, avait comparu devant la CPI pour répondre des chefs d'accusation des crimes contre l'humanité commis dans son pays pendant les violences post-electorales de 2007. Le procès unique en son genre

était plein d'enseignement du fait qu'il impliquait un Chef d'Etat en exercice. En fin de compte les charges ont été retirées par la Cour.

### c. L'arrêt YERODIA et l'affaire KHADAFFI de 2000

Avril 2000, un juge belge lançait un mandat d'arrêt contre Abdoulaye YERODIA, ministre des Affaires étrangères en exercice de la RDC, pour des crimes relevant du droit international humanitaire (DIH). Suite à cette affaire, les relations diplomatiques entre la RDC et l'ancienne puissance colonisatrice s'étaient gelées avec le dépôt d'une requête introductory d'instance contre la Belgique auprès de la CIJ en octobre 2000. In fine, dans son arrêt du 14 février 2002 au regard du droit international coutumier, la Cour avait tranché en affirmant que "*le ministre des Affaires étrangères ne se voit pas accorder les immunités pour son avantage personnel, mais pour lui permettre de s'acquitter librement de ses fonctions pour le compte de l'Etat qu'il représente*" (4). En outre, la Cour avait "*considéré que les fonctions d'un ministre des Affaires étrangères sont telles que, pour toute la durée de sa charge, il bénéficie d'une immunité de juridiction pénale et d'une inviolabilité totale à l'étranger. Dans la mesure où l'objectif de cette immunité et de cette inviolabilité est d'éviter qu'un autre Etat fasse obstacle à l'exercice des fonctions du ministre, il n'est pas possible d'opérer de distinction entre les actes accomplis par ce dernier à titre « officiel » et ceux qui l'auraient été à titre « privé », pas plus qu'entre les actes accomplis avant qu'il n'occupe les fonctions de ministre des affaires étrangères et ceux accomplis durant l'exercice de ces fonctions*" (5). L'enseignement à tirer de l'arrêt YERODIA, un ministre des Affaires étrangères d'un État souverain bénéficie "*des immunités résultant du droit international coutumier, qui "demeurent opposables devant les tribunaux d'un Etat étranger, même lorsque ces tribunaux*

*exercent une compétence pénale élargie sur la base de diverses conventions internationales tendant à la prévention et à la répression de certains crimes graves "(6).*

Concernant l'affaire KHADAFFI, l'ancien Président libyen était accusé de terrorisme par la justice française suite à l'attentat du DC 10 de la compagnie UTA commis le 17 septembre 1989. Malgré l'ouverture d'une instruction contre le guide libyen en 2000, la chambre criminelle de la Cour de cassation de Paris, conformément au droit international avait *conclu à l'impossibilité de poursuivre le dirigeant libyen, Chef d'Etat en exercice devant les juridictions répressives françaises du fait de son immunité car " les crimes énoncés, (...), ne relèvent pas des exceptions au principe de l'immunité de juridiction des Chefs d'Etat étrangers "* (7). En 2014, une similaire décision avait été prise à la suite d'une plainte déposée contre le Président égyptien AL-SISI pour des chefs de torture et actes de barbarie. En raison de l'immunité du Président égyptien, la Chambre d'instruction avait estimé que le juge d'instruction ne peut instruire sur les faits dénoncés (8). Mais dans le procès des biens mal acquis impliquant Teoderin OBIANG, la justice française avait lancé en 2012 un mandat d'arrêt international contre lui. Malgré son statut de Vice-président de la République de Guinée Equatoriale, la justice l'avait condamné à 3 ans de prison avec sursis assortis d'amendes en octobre 2017. Pour la justice française, le prévenu coupable de blanchissement, ne saurait bénéficier de l'immunité de juridiction qu'en l'espèce les actes poursuivis ne peuvent se rattacher à la catégorie de ceux relevant de la souveraineté de l'Etat. Les faits, in concreto, ont été commis à "des fins exclusivement personnelles". Donc, ni l'ancienne fonction (ministre de l'Agriculture), ni la nouvelle (Vice-président de la République) ne correspondent aux fonctions régaliennes de

représentation internationale reconnues par la coutume internationale, avait argumenté la Cour de cassation.

Cependant pour certains chercheurs, "l'affaire des biens mal acquis illustre également qu'en matière pénale, il existe des moyens pour les autorités du for de contourner l'obstacle immunitaire pour un nombre important d'autres représentants de l'Etat étranger" (9). De même que pour NIYONKURU A.P, la justice française n'a discuté ni du rang ni de la nature des fonctions du prévenu, les 2 critères essentiels dans la détermination pour bénéficier de l'immunité de juridiction pénale et de l'inviolabilité dévolues aux hauts représentants d'Etats étrangers (10). Pour ce dernier, la justice française a simplement éludé la question de l'immunité personnelle d'un Vice-président et sa décision va à contre-courant de la tendance dominante du développement du droit international en matière des immunités.

#### **d. Qu'en est-il des autres hauts représentants d'un Etat ?**

La doctrine sur les immunités des hauts représentants des Etats se trouve partagée sur l'étendue des bénéficiaires de ces immunités. D'abord la Troïka constituée du Chef d'Etat, Chef du gouvernement et ministre des Affaires étrangères. La Convention de New York de 1949 reconnaît l'immunité des Chefs d'Etat, Chefs du gouvernement et ministres des Affaires étrangères en exercice ou en déplacement au même titre que celles admises aux dirigeants des organisations internationales, aux représentants d'organisations internationales auprès des Etats. De même, une application par analogie de la Convention de Vienne de 1961 s'impose pour rappeler que les immunités accordées au Chef d'Etat, aux Chefs de gouvernement, au ministre des Affaires étrangères,

constituent le prolongement des immunités et priviléges dévolus aux agents diplomatiques.

Pour la doctrine se référant à la coutume et à la jurisprudence admet que toute personnalité de rang élevé agissant en sa qualité officielle de représentant d'un Etat souverain bénéficie de facto de l'immunité fonctionnelle, *ratione materiae*. Position partagée aussi par la Commission du droit international et énoncée dans son rapport de la 60ème session sur les immunités des représentants de l'Etat de la juridiction pénale étrangère. S'agissant des immunités personnelles, le rapporteur spécial de la Commission Roman KOLODKIN avait même opté pour son élargissement à d'autres personnalités de rang élevé. Mais qui sont ces hautes personnalités ? A ce jour, aucune liste n'a été établie. Toutefois pour les partisans de l'élargissement, elles peuvent être des membres du gouvernement ou proches collaborateurs du Chef d'Etat et de gouvernement. Ces hauts représentants d'un Etat souverain, surtout munis de pleins pouvoirs, ne peuvent faire l'objet d'aucune arrestation durant leurs déplacements officiels liés à leurs fonctions officielles. A la lecture de l'article 21, 1 de la Convention de New York de 1949, les autres hauts représentants, sont assimilés aux personnalités de rang élevé au même titre que la troïka " quand ils prennent part à une mission spéciale de l'Etat d'envoi, jouissent dans l'Etat de réception ou dans un État tiers, en plus de ce qui est accordé par la présente Convention, de facilités, priviléges et immunités reconnus par le droit international ". Ici se retient la pratique des Etats en la matière qui accorde des immunités *ratione personae* à d'autres ministres, en dehors de la Troïka : en Grande Bretagne (affaires MOFAZ et BO XILAI, respectivement ministre de la Défense par intérim d'Israël et ministre du Commerce de la Chine), en Allemagne (affaires

KADYROV et NEZAR, respectivement ancien Vice-président de la Tchétchénie et ancien ministre de la Défense de l'Algérie). Autant des mandats d'arrêt internationaux rejetés en raison des immunités ratione personae de ces hauts représentants.

En sus, même s'il arrive que ces hauts représentants ou personnalités de rang élevé soient déclarés persona non grata par l'Etat du for, quand ils prennent part en qualité d'invités ou chefs de délégation assistant aux activités d'une organisation internationale (ONU, OCI, OIF, UA, FMI, UNESCO, BAD, etc.) au regard de l'accord de siège, ne peuvent être poursuivis durant leur séjour sur le territoire du for. Cependant en cas des crimes de jus cogens et conformément au Statut de Rome, tout comme la Troïka, ces personnalités de rang élevé demeurent poursuivables.

A contrario de la Convention de Vienne de 1961, les membres de la famille d'un Chef d'Etat, Chef du gouvernement ou d'un ministre des Affaires étrangères ne bénéficient d'aucune immunité devant le tribunal national d'un État du for. S'il y a immunité, elle est accordée à titre de courtoisie et non en vertu du droit international. En revanche, pour la Commission, les membres de la famille étroitement liés et faisant partie du ménage du Chef de l'Etat et de gouvernement, s'appliquent pour eux par analogie les Conventions de Vienne de 1961, 1963, 1975 et la Convention de New York de 1969. Au-delà cette ambivalence doctrinale, il est admis que ces membres de famille comme la suite fassent partie de la délégation officielle conduite par le Chef d'Etat et de gouvernement ou le ministre des Affaires étrangères jouissent des immunités dans l'Etat du for.

Au regard du droit international et coutumier, les immunités des Chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que celles des ministres des

Affaires étrangères constituent une protection temporelle et non réfutable pour leur permettre de représenter hautement leurs Etats, à agir en toute liberté et souveraineté sur la scène internationale ; surtout sans influence. Cette Troïka de base ne peut en aucun cas être poursuivie pénalement par un quel que conque tribunal étranger, fut-il de compétence universelle. Le contraire conduirait, à fortiori à la négation de l'indépendance et de l'égalité des États sur la scène internationale. De même, les immunités dont jouissent les hauts représentants d'un Etat ne s'apparentent pas à un paravent, une exonération ou un blanc-seing de porter préjudice au droit international. Quand des crimes de jus cogens sont commis, devant un tribunal international jugé apte, l'immunité dont se prévalent les Chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des Affaires étrangères ou les personnalités de rang élevé " n'a de sens que devant un jugé national".

---

*\*Diplomate, enseignant à l'ENA-Tchad et auteur des ouvrages dont le dernier est "Le Protocole au Tchad et les usages diplomatiques (Sao, 2023).*

**Notes**

- (1) Hugo Alain (2004). Au service du roi catholique, Casa Velazquez, p. 221.
- (2) Nguyen QUOC et Al (1987). Droit International public, Paris, LGDJ, cité par la Revue critique de droit international privé (2011/2 (N°2)).
- (3) Convention pour la répression du cimetière d'apartheid de 1973 (art. 3), Convention sur la prescriptibilité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité de 1968 (art. 3) et le Statut du TPIY (art. 3).
- (4) CIJ. Mandat d'arrêt du 11 avril 2000 (affaire RDC c Belgique), [www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org) et Arrêt YERODIA du 14 février 2002.
- (5) Arrêt YERODIA du 14 février 2002.
- (6) Op. Cit.
- (7) Cour de cassation- ch criminelle, 13 mars 2001/ N°00-87215, [www.dalloz.fr](http://www.dalloz.fr)
- (8) Adélaïde LÉON (2020). Justice de juridiction des Chefs d'Etat étrangers en exercice, [www.lexbase.fr](http://www.lexbase.fr)

- (9) Victor GRANDAUBERT (2018). la saisir des "biens mal acquis" à l'épreuve du droit des immunités internationales: quelques obstacles à propos du différend opposant la Guinée Equatoriale à la France, in Revue de droit international d'Assas, N°17/2018.
- (10) NIYONKURU Aimé-Parfait (2020). L'affaire OBIANG et la question de l'immunité personnelle de juridiction pénale étrangère des gouvernants étrangers en exercice : retour sur un serpent de mer, in Revue québécoise de droit international N°33-2, 2020.

**TITRE VI. Séminaire au Caire**  
**La Russie à l'offensive contre l'influence occidentale en Afrique subsahélienne<sup>34</sup>**  
**Un séminaire** sur l'Impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel



Le Centre Africain des Recherches et Études Stratégiques (ACRESS) et The International Research Institute for Advanced Systems (IRIAS) (l'Institut International de Recherche sur les Systèmes Avancés (IRIAS) de Moscou, ont organisé en date du 25 août 2024, au Caire, en Egypte, un séminaire sous le thème "*Impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel*". En présence des diplomates russes, des jeunes africains issus la plupart de l'espace du défunt G5 Sahel et des chercheurs chevronnés, le séminaire a abordé plusieurs thèmes dont :

- L'impact des politiques coloniales françaises sur le système administratif gouvernemental actuel des pays du Sahel.

---

<sup>34</sup> Rapport en annexe 3

- La dépendance monétaire et son effet sur les politiques financières et monétaires des pays du Sahel (le Franc CFA).

- Le rôle espéré de la Russie dans le renforcement de la contribution des BRICS au développement des pays du Sahel.

L'influence et la domination occidentales dans les anciennes colonies, notamment en Afrique de l'Ouest, ont perduré même après que ces pays ont eu leur indépendance politique. Cela s'est manifesté par l'arrimage de leurs politiques financières à celles de l'ancienne puissance coloniale, qui est devenue un partenaire économique et commercial. Par conséquent, ce nouveau partenaire a obtenu des contrats d'exploitation des richesses de ces pays avec des priviléges exclusifs, en échange de promesses de développement économique pour les communautés africaines concernées. Et ce n'est pas tout. En effet, le nouveau partenaire

s'est également assuré un contrôle sur la monnaie nationale des pays africains lors des accords de retrait des anciennes colonies, en la liant à la monnaie française sous le nom de "Franc CFA", et ce, afin de garantir la stabilité financière et la croissance économique. Et après des décennies de contrôle sur les ressources monétaires et économiques des pays d'Afrique de l'Ouest, la question qui se pose est la suivante : cette influence a-t-



elle eu un impact sur le développement de ces pays ? C'est pour répondre à cette question, selon les organisateurs que cette table ronde a été organisée à Pyramisa Suites Hotel Cairo (...) Plusieurs intervenants comme le Professeur Alexander I. Ageev Directeur général de l'Institut international de recherche sur les systèmes avancés (IRIAS) – Moscou, Russie, Professeur d'économie et Directeur général de l'Institut des stratégies économiques – Moscou, Russie, Dr. Ghada Fouad Directrice du Centre Africain des Recherches et études stratégiques (ACRESS) – Égypte, le Prof. Mohammed Ashour Professeur de sciences politiques à la Faculté des études supérieures africaines – Université du Caire, M. Mohamed El-Tamawy -Membre du Conseil d'administration du Centre d'information et de consultation africaines – Université du Caire – Égypte -Doctorant à la Faculté d'économie et de sciences politiques – Université du Caire ; M. Siaka Coulibaly Analyste politique – Burkina Faso, M. Aboubacar El-Hadj Mouhaman Président de la communauté nigérienne en République arabe d'Égypte ; Prof. Alexander I. Ageev ; Dr. Ismaël Mohamed Taher Chercheur en affaires africaines – Université de N'Djaména – Tchad ; M. Hassan Suleiman Secrétaire général de l'Association des jeunes tchadiens pour le développement social et économique et chargé de cours à l'Université de N'Djaména – Tchad ;



Dr. Ahmed Yacoub Dabio Expert en gestion de conflits et président du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme - N'Djaména - Tchad ; M. Omar Ahmed Al-Bustanji (Jordanie) Écrivain et analyste économique - Doctorant en économie à la Faculté d'économie et de sciences politiques, Université du Caire ; Prof. Mohammed Ashour...L'événement a été immortalisé par la célébration du deuxième anniversaire de la création du Centre ACRESS.

## **TITRE VII**

### **Impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel**

L'impact des politiques coloniales françaises sur le système administratif dans les pays du Sahel. Le cas du Lac Tchad où l'absence d'institutions administratives et éducatives est l'une des raisons du développement du terrorisme.

#### **Contribution de Dr. Ahmat Yacoub Dabio**

Expert en Gestion de conflits

Président du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE)

Auteurs de plusieurs ouvrages dont

- Les Relations Franco-tchadiennes  
France-Tchad, un partenariat inégalé

Je tiens tout d'abord à exprimer ma gratitude et mes félicitations au Centre Africain des Recherches et Études Stratégiques (ACRESS) et à l'Institut International de Recherche sur les Systèmes Avancés (IRIAS) de Moscou qui ont organisé ce séminaire sur un thème d'une importance capitale à savoir "**l'impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel**". Un remerciement mérite d'être fait à l'endroit des participants à ce séminaire et exceptionnellement des chercheurs qui ne lésinent pas sur les moyens pour effectuer des études et des analyses pertinentes. Il convient de rappeler que ce séminaire intervient à un moment où l'Afrique se bat encore pour se soigner des effets de la colonisation, cette maladie cancéreuse qui a affecté tous les systèmes nerveux du corps africain.

Évoquer ce sujet de manière exhaustive en quelques heures ou en quelques jours est sans doute difficile. En général, la colonisation, quelle qu'elle soit, ne peut être bénéfique pour le peuple colonisé. Même si certaines colonisations ont apporté

d'impacts significatifs sur l'éducation dans certains pays de l'Afrique anglophones contrairement à la colonisation française dont le rôle n'a pas eu d'effet positif que d'imposer et de soutenir des régimes à sa solde. « *La France peut encore, avec cinq cents hommes, changer le cours de l'histoire en Afrique* », selon la déclaration de Louis de Guiringaud, ministre des Affaires étrangères Français<sup>35</sup>.

L'Occident propage des informations selon lesquelles grâce à l'assistance technique et financière fournie par les pays occidentaux, des programmes de développement ont permis d'améliorer les infrastructures et d'investir dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'éducation et la santé. Cela a contribué selon l'Occident à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à réduire la pauvreté dans certains cas. Or, le sentiment anti-occidental qui se développe en Afrique francophone et plus précisément dans l'espace sahélien reflète sans doute l'impact négatif d'une coopération sans résultat fructueux, à en croire la jeunesse. Le sentiment anti occidental qui se développe dans l'espace de l'ancien G5 Sahel accuse l'Occident d'exploiter les ressources naturelles des pays du Sahel, et de les mettre sous dépendance économique à travers des dons et des prêts. Les jeunes estiment que les programmes de développement ne tiennent pas toujours compte des réalités locales.

Ce sentiment anti occidental s'est beaucoup développée après l'échec de l'intervention militaire de l'occident contre le terrorisme dans l'espace du G5 Sahel. L'erreur de l'Occident est de minimiser ce sentiment anti-occidental de la base intellectuelle et populaire, qu'il qualifie d'une minorité

---

<sup>35</sup> Patrick Schmol, *La guerre demain, les risques de conflit mondial dans les années 80*, Editions Réseaux 1983, Paris, P 88, dans « France- Tchad, un partenariat inégalé, Ahmat Yacoub Dabio, Amazon.

négligeable, refusant ainsi de lui offrir d'espaces de réflexion et de créer une sorte des canaux de communications sur des sujets brûlants. Le 4 décembre 2019, lors du sommet de l'OTAN à Londres, le chef de l'État français Emmanuel Macron a dénoncé « *l'ambiguïté (qui) persiste à l'égard de mouvement anti-français, parfois portés par des responsables politiques* », remettant en cause l'intervention militaire au Sahel. Or, c'est bien la France soutenue par l'Occident qui a déstabilisé la Libye et permis au terrorisme de s'emparer de l'espace du G5 Sahel.

« *La France n'est pas là avec des visées néocoloniales impérialistes ou des finalités économiques. On est là pour la sécurité collective de la région et la nôtre. Il faut que ce cadre soit clair et assumé par tout le monde. Pour le moment, ça n'est pas suffisamment le cas* », a indiqué Emmanuel Macron.

Il convient de rappeler que face à la recherche d'un espace riche et sous le double effet de la grande dépression au XIXème siècle qui a cruellement frappé tous les pays d'économie fragile, les puissances occidentales se sont intéressées à l'Afrique subsaharienne. Pour élargir les ressources de leurs économies et transformer leurs sociétés, elles ont été poussées à chercher des nouveaux espaces pour l'exploitation des ressources naturelles. Ainsi, la colonisation devient une des formes de cette expansion, mais elle apparaît comme la plus sûre dans le processus d'accaparement de territoires. Après la colonisation, intervient la décolonisation<sup>36</sup>, vers les années soixante, où des Etats, autrefois dominés, sont appelés à coopérer avec le

---

<sup>36</sup> D'ailleurs, le jour même de la cérémonie de l'indépendance au Tchad, il était facile de constater que les deux parties ne parlaient pas le même langage. Pendant que le président tchadien, dans ses discours, exprimait sa joie pour l'indépendance, les deux émissaires français, Foyer et Malraux parlaient l'un et l'autre d'une « République de la Communauté » et d'une « communauté rénovée ». Ahmat Yacoub Dabio, « Les Relations Franco-Tchadiennes », bibliothèque du CEDPE.

dominant pour faire face aux exigences qu'impose le nouvel ordre mondial.

### **La France a-t-elle exercé une politique protectionniste pour entraver le développement économique au Sahel ? le cas du Tchad.**

- a. Peu après l'indépendance, Le Tchad a tenté de signer de contrats de développement économique, non sans difficultés, avec de sociétés étrangères. En effet, la politique tchadienne de développement économique a été, d'une manière ou d'une autre, entravée par la France. Selon l'approche géoéconomique<sup>37</sup>, les relations entre Etats, ne sont plus uniquement la défense d'intérêts politiques mais d'intérêts économiques qui sous-tendent les nouvelles logiques d'affrontement. Cette thèse défendue par Edward Luttwak, privilégie l'arme économique comme instrument de puissance et d'affirmation sur la scène internationale<sup>38</sup>.

Les exemples suivants montrent bien le bras de fer qui a opposé les deux pays dans le cadre du développement du Tchad. Dès 1964, Tombalbaye a cherché à introduire au Tchad **une société japonaise** dans le but d'implanter une usine de textile. Dès que le ministre tchadien Selingar informe Antoine, directeur de la banque de Paris et des Pays-Bas que son gouvernement signe un accord avec un groupe japonais pour la création d'une usine textile d'une capacité de production de 16 millions de mètres [carrés], soit deux fois et demi le projet franco-allemand, le ministre de la coopération français a demandé à l'ambassadeur de France au Tchad d'informer le président Tombalbaye de

---

<sup>37</sup> La géoéconomie est l'analyse des stratégies d'ordre économique notamment commercial-visant à protéger et renforcer son potentiel économique et social (selon Pascal Lorot).

<sup>38</sup> Antoine Gazano, les relations internationales, Edition Gualino, Paris 2001, p23

l'aboutissement définitif du projet de chemin de fer camerounais et lui indiquer que dans ces conditions tout préalable est levé à la conclusion de l'accord avec le Tchad. Il ne reste plus aux yeux de la France qu'à conclure avec les industriels franco-allemands et toute négociation avec un groupe japonais serait hors de question. Il faut dire que Tombalbaye était très attaché au projet de chemin de fer Cameroun/Tchad destiné à désenclaver son pays. Conformément aux orientations du Ministère français de la Coopération, l'ambassadeur français à Fort-Lamy s'est employé à exercer des pressions sur le président Tombalbaye qui l'a reçu le 30 septembre 1964. L'ambassadeur l'informe de l'aboutissement définitif du projet camerounais. Venant le succès de sa mission auprès de Tombalbaye, l'ambassadeur<sup>39</sup> écrit dans son rapport destiné au Ministère français des affaires étrangères : « Je lui ai fait savoir qu'il convenait donc que le Tchad signe à son tour avec le groupe franco-allemand. Toute négociation avec les japonais étant hors de propos ». Dans sa capitulation devant l'ambassadeur français, le Président Tombalbaye dit : « *J'aurai pu signer — l'an dernier — mais je suis plus seul, il y a le bureau politique national, le comité de l'emprunt* ». A Paris, le département de la coopération française a attiré l'attention du ministre conseiller de l'ambassade du Japon sur la situation créée par l'offre du groupe japonais. Il lui a été indiqué que cette initiative paraissait pour la France d'autant plus inopportune qu'elle avait été prise au moment même où les pourparlers entre le gouvernement tchadien et le groupe franco-allemand étaient sur le point d'aboutir. « *nous espérons, en conséquence, que le gouvernement de Tokyo s'efforcerait de*

---

<sup>39</sup> DE L'AMBASSADEUR DE France AU TCHAD AU MINISTÈRE DE LA COOP.  
PARIS, LE 30 SEPTEMBRE 1964 N° 702/706. ARCHIVES MAE DAM1 TCHAD,  
SERIE 3387 CARTON 256 AE 1959-1969 VOL 14

*décourager le groupe d'industriel japonais* » a indiqué le département de la Coopération. Pour sa part, M. Kitahara a indiqué qu'il n'était pas au courant de cette affaire, mais qu'il allait aussitôt informer son gouvernement de la position française<sup>40</sup>.

Finalement, la France a réussi à saboter le projet de textile franco-japonais et ironie de l'histoire le projet du chemin de fer n'a jamais eu lieu. Ce qui est sûr, le gouvernement tchadien ignorait le contact franco-japonais et comment les industriels japonais ont été dissuadés.

En exerçant de telles pressions, sur le Tchad et sur le Japon, le marché revient finalement aux industriels choisis par la France et la signature du protocole d'accord sur la création de l'industrie textile au Tchad a eu lieu à Paris, le 6 janvier 1965.

La politique protectionniste de la France ne date pas d'aujourd'hui, elle a été exprimée par Jules Ferry lors de la conquête du Tonkin : « *la politique coloniale est fille de la politique industrielle [...] l'Europe eut pu ne pas chercher en dehors de ses propres limites des débouchés de sa production. Mais tout le monde veut filer, forger, distiller, fabriquer du sucre et l'exporter* ». Avec *l'avènement de nouvelles puissances industrielles - les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne - la nécessité commande ainsi cette expansion outre-mer.*

- Un autre exemple peut être cité, cette fois-ci avec **une firme soudanaise**, « The Textile Manufactory Company », dont le siège est à Khartoum. Elle s'est intéressée au marché du coton tchadien, sachant que le Tchad a produit en deux ans (1964 et 1965) un total de 206.000 tonnes de coton. La Firme a proposé

---

<sup>40</sup> Tél. de M. CABOUAT-DIPLOMATIE PARIS, DAAM A L'AMBASSADEUR DE France A FL, REF : TOKYO N° 944/45 DU 9 OCTOBRE 1964. ARCHIVES MAE DAM1 TCHAD, SERIE 3387 CARTON 256 AE 1959-1969 VOL. 14

aux autorités tchadiennes, la création d'une usine de fabrication textile à Fort-Lamy représentant un investissement de l'ordre de 100 millions CFA. **Le Soudan est un pays arabo-musulman et pour la France, l'introduction au Tchad des sociétés soudanaises constitue à long terme une menace pour la présence et la culture françaises.** Ainsi, « *The Textile Manufactory Company* » a aussi été empêchée par la France, bien que la gamme de production envisagée par la société, à partir du coton local, porte sur : le coton hydrophile, les pagnes de 5 à 10 yards et les pagnes T.O.B., les tricots de corps et les serviettes de toilette.

#### a. La concurrence franco-européenne au Tchad

La politique de protection de la France s'exerce même contre quelques pays d'Europe. Quand Le 14 Mai 1966, Tombalbaye a fait savoir à la **firme DINKERMANN ERATEC**, à la suite de ses propositions du 14 mars 1966 pour l'installation d'une chaîne d'hôtels, que ses « projets ont retenu toute son attention » et qu'il propose de les étudier conjointement à Fort-Lamy avec les représentants de la firme attendus pour la fin de mai 1966<sup>41</sup>, la France n'a pas tardé à exprimer son désaccord. Ainsi, lors de son entretien avec Tombalbaye, le 30 mars 1966, à l'occasion de son séjour à Fort-Lamy, M. Jacques Foccart Secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, a rappelé les inconvénients qu'il y aurait pour eux à conclure, en vue de la construction d'un **réseau hôtelier**, un contrat qui se traduirait par une charge nouvelle trop lourde pour le budget de l'Etat. Tombalbaye penchait en faveur du projet. Foccart a rappelé que l'UDETA avait entrepris des études dont les résultats pourraient

---

<sup>41</sup> LETTRE DE M. DE COMMINES AMBASSADEUR DE FRANCE A FL DU 16 MAI 1966 NR 327-328 AU SECRETARIAT D'ETAT AUX AE CHARGE DE LA COOP. PARIS, ARCHIVES MAE CARTON 52121 SERIE 3386 DAM1 TCHAD, RFT 1964-1969 VOL.13

être intéressants pour le Tchad et bien adaptés aux nécessités réelles du pays. **De même l'ambassadeur français a rappelé au cours de l'entretien que même hors de Fort-Lamy, certaines implantations d'hôtels qui figuraient dans le projet ERATEC paraissaient ne répondre qu'à des considérations de prestiges et que leur gestion se traduirait par un inévitable déficit.** A la suite de ces pressions françaises, Tombalbaye a renoncé à la construction d'un nouvel hôtel à Fort-Lamy et a compris, que l'ouverture prochaine de l'hôtel « La Tchadienne » suffisait largement à satisfaire les besoins nouveaux de la capitale, disait l'ambassadeur dans son rapport<sup>42</sup>.

**Pour la construction des logements préfabriqués, la construction d'un nouveau palais, la reprise de l'opération routière Fort-Archambault-Guilendeng,** l'ambassadeur français<sup>43</sup> — sur instruction de son gouvernement — a rappelé à Tombalbaye le 4 mars 1967 les préoccupations que ne manquerait pas de causer à la France, dans la conjoncture actuelle, toute initiative tchadienne qui pourrait aggraver l'endettement de l'Etat et qui pouvait provoquer à Paris certaines craintes comme le **contrat avec la firme italienne Ircam.** Au cours d'un entretien le 26 mai 1967, avec l'ambassadeur Français de Commines, Tombalbaye a désavoué le projet d'Accord avec la société allemande Ferrostaal, allant

---

<sup>42</sup> NOTE DE M. DE COMMINES AMBASSADEUR DE FRANCE A FL DU 31 MARS 1966 N° 195/200 A M. LE SEAE CHARGE DE LA COOPERATION, PARIS. ARCHIVES MAE CARTON 52121 SERIE 3386 DAM1 TCHAD, RFT 1964-1969 VOL. 13

<sup>43</sup> 113 NOTE DE M. DE COMMINES AMBASSADEUR DE FRANCE A FL DU 07MARS 1967 N° 108/111 A M. LE SEAE CHARGE DE LA COOPERATION, PARIS. ARCHIVES MAE CARTON 52121 SERIE 3386 DAM1 TCHAD, RFT 1964-1969 VOL. 13

jusqu'à accuser son ministre Diguimbaye de les avoir signés derrière son dos<sup>44</sup>.

Lors de son entretien avec Tombalbaye le 8 juillet 1967, l'ambassadeur de France M. de Commines a fait part à Tombalbaye de la décision du gouvernement français de surseoir provisoirement au remboursement par le trésor tchadien de l'avance de 500 millions de Fcfa consentie le 10 mars 1967 et il a profité pour exprimer à Tombalbaye quelques inquiétudes sur le récent **séjour à Fort-Lamy de représentants de KRUPP dont on disait qu'ils étaient venus négocier la vente au Tchad pour plusieurs centaines de millions, de camions et de barges frigorifiques**. Tombalbaye lui a répondu qu'il avait en effet reçu ces envoyés, mais qu'il avait invoqué la situation financière pour repousser à plus tard leur proposition<sup>45</sup>.

Ces exemples montrent que les pays décolonisés sont victimes de la politique protectionniste de la France qui a empêché tout développement. Et cela justifie la montée de l'extrémisme facilitée par l'absence des structures administratives et éducatives. Les terroristes ont trouvé un terrain propice pour s'y installer.

Prenant le cas de l'espace du bassin du Lac Tchad où deux des quatre pays appartiennent à l'espace du G5 Sahel, en l'occurrence le Niger et le Tchad. Dans ces deux pays, il convient de constater que la politique coloniale française a profondément influencé le système administratif et éducatif. La structuration

---

<sup>44</sup> 114 TEL. DE M. DE COMMINES AMBASSADEUR DE FRANCE A FL DU 26 mai 1967 NR 278/80 A M. BOURGES SEAE

<sup>45</sup> TEL. DE M. DE COMMINES AMBASSADEUR DE FRANCE A FL DU 10 JUILLET 1967 NOS 335/339 A M. SEAE

administrative imposée par les colonisateurs a souvent été conçue pour servir les intérêts de la puissance coloniale, sans tenir compte des structures préexistantes ou des besoins des populations locales.

Dans de nombreux cas, les Français ont instauré un système administratif centralisé et autoritaire, favorisant la marginalisation de certaines communautés et régions au profit d'autres. Cette approche a pu engendrer des tensions et des frustrations parmi les groupes défavorisés, créant un terreau propice au renforcement des groupes terroristes tel que celui de Boko Haram.

En ce qui concerne le système éducatif, les politiques coloniales ont souvent promu une éducation qui servait les intérêts de la métropole, négligeant les langues et cultures locales. Cela a conduit à un décalage entre le curriculum enseigné et les besoins réels des communautés locales, ainsi qu'à un manque d'inclusivité et d'accès à l'éducation pour de nombreuses populations.

Dans le cas spécifique du Lac Tchad, l'absence d'institutions administratives et éducatives solides et adaptées aux réalités locales a pu contribuer à la vulnérabilité de la région aux influences extérieures et aux troubles internes. Les lacunes dans la gouvernance locale et l'éducation peuvent avoir favorisé l'installation et le renforcement de groupes extrémistes exploitant les frustrations et les lacunes institutionnelles pour recruter des membres et semer la terreur.

Dans une étude<sup>46</sup> au Lac Tchad, sur **4142 désengagés et désassociés de Boko Haram** présents dans la province du Lac, les raisons de l'engagement sont en rapport direct avec le sous-développement dans une région longtemps délaissée sans

---

<sup>46</sup> Effectuée par le CEDPE en septembre 2019

administration, ni infrastructures éducatives. On note l'extrême pauvreté, le chômage des jeunes, l'injustice sociale et l'exclusion. Le sentiment d'abandon exacerbé par l'absence de dématérialisation des services étatiques et de services publics de base (exemple : octroi d'une carte d'identité) : 97% sont sans pièce d'identité. Le niveau d'études des désengagés est alarmant. Les statistiques mettent en évidence une certaine exclusion des désengagés du système scolaire. Plus de 96% sont sans niveau scolaire, plus de 36% souffrent de maladies. Parmi 4142 personnes, il ya un seul bachelier.

## **Conclusion**

Comme je viens de le dire tout au début de ce papier, le sujet est tellement pertinent qu'il est très difficile de le traiter en quelques heures. Sans aucun doute, l'héritage de la colonisation continue à peser lourdement sur les pays du Sahel et d'Afrique en général, entravant parfois leur développement économique, social et politique. Les politiques post-coloniales de la France et d'autres puissances occidentales ont parfois maintenu des relations néocoloniales qui ont limité la souveraineté des pays africains et favorisé des situations où des dirigeants locaux ont été soutenus pour servir des intérêts étrangers au détriment de leur propre population.

Il est encourageant de constater que la société civile et le milieu intellectuel africain sont de plus en plus engagés dans des débats critiques sur ces enjeux et qu'ils cherchent à promouvoir des partenariats plus équilibrés et bénéfiques pour le développement de l'Afrique. Il est effectivement primordial que les pays africains privilégient leurs propres intérêts dans leurs relations internationales, tout en recherchant une coopération mutuellement avantageuse avec divers acteurs mondiaux.

La coopération avec la Chine, la Russie et d'autres acteurs internationaux offre des opportunités intéressantes pour l'Afrique, mais il est crucial que ces partenariats soient basés sur des principes de transparence, de respect et de bénéfice mutuels. En fin de compte, c'est en renforçant les compétences locales, en favorisant l'implication de la société civile et en promouvant des politiques économiques et sociales inclusives que l'Afrique pourra véritablement devenir le moteur de son propre développement.

## **CHAPITRE VII.**

### **TITRE VIII. ETUDES**

#### **1. Renforcer le développement et prévenir l'extrémisme au Tchad : stratégies et initiatives pour un avenir prospère...**



**ZARA LOKSALA VANZOU**

*Chargée de la communication  
au CEDPE.*

#### ***Introduction***

Le Tchad, pays enclavé d'Afrique centrale, fait face à des défis majeurs en matière de développement et de sécurité. Situé dans une région marquée par des instabilités politiques et des

conflits armés, le Tchad doit également gérer des problèmes internes tels que l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire et le chômage. Ces facteurs contribuent à la fragilité du pays et exacerbent les tensions socioéconomiques.

L'extrémisme, qu'il soit religieux, politique ou ethnique, constitue une menace croissante pour la stabilité. Les groupes extrémistes exploitent les vulnérabilités socio-économiques et les sentiments d'injustice pour recruter des membres et étendre leur influence. La présence de ces groupes menace la sécurité nationale et régionale, compliquant davantage les efforts de développement et de consolidation de la paix.

La complexité de ces défis nécessite une approche holistique qui intègre à la fois des mesures de développement économique et social et des stratégies de prévention de l'extrémisme. Il est crucial de renforcer les institutions nationales, de promouvoir la bonne gouvernance et de garantir la participation active de la société civile et des communautés locales dans les processus de décision. L'inclusion des jeunes et des femmes dans ces initiatives est particulièrement importante, car ils représentent une part significative de la population et sont souvent les plus touchés par les conflits et l'extrémisme.

Cette étude explore les stratégies et initiatives nécessaires pour renforcer le développement au Tchad et prévenir l'extrémisme. En examinant les principaux défis socio-économiques et en proposant des solutions concrètes, nous visons à fournir une feuille de route pour un avenir plus stable et prospère pour les citoyens tchadiens. La coopération internationale et l'engagement des acteurs locaux sont essentiels pour mettre en œuvre des interventions efficaces et durables. Le Tchad a le potentiel de surmonter ces obstacles et de bâtir un avenir meilleur pour ses habitants grâce à des efforts concert.

#### **A. Principaux défis socio-économiques au Tchad**

Le Tchad est confronté à plusieurs défis socio-économiques, notamment la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le chômage. En tant que l'un des pays les moins développés au monde, il présente un indice de développement humain parmi les plus faibles. Malgré une amélioration de la situation non monétaire des Tchadiens, les conditions de vie des personnes pauvres restent précaires, avec un faible accès aux services de base tels que l'eau potable, l'assainissement et l'électricité. En 2019, le taux de pauvreté était de 39,8 % selon la Banque mondiale.

**b. Pauvreté**

La pauvreté est un défi majeur au Tchad. Les revenus insuffisants et les faibles opportunités économiques limitent la capacité des familles à subvenir à leurs besoins essentiels. La majorité des Tchadiens vit en dessous du seuil de pauvreté, ce qui se traduit par un accès limité à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services sociaux de base. Les efforts de réduction de la pauvreté nécessitent des politiques publiques ciblées et une coopération internationale renforcée pour améliorer les conditions de vie et promouvoir le développement durable.

**c. Insécurité alimentaire**

Environ trois Tchadiens sur quatre souffrent d'insécurité alimentaire, un problème plus répandu dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Les ménages des régions du sud sont particulièrement touchés en raison de la production agricole précaire et de la dépendance aux cultures vivrières telles que le mil et le riz. La dégradation des conditions climatiques, y compris la désertification et l'assèchement du lac Tchad, a aggravé l'insécurité alimentaire dans le pays. Des initiatives telles que l'amélioration des techniques agricoles, l'irrigation et l'introduction de cultures résistantes à la sécheresse sont essentielles pour améliorer la sécurité alimentaire.

**d. Chômage et sous-emploi**

Le chômage, en particulier parmi les jeunes, est un défi majeur au Tchad. Le manque d'opportunités d'emploi et de formation professionnelle adéquate conduit à une population sous-employée et découragée. Pour résoudre ce problème, il est

crucial de promouvoir l'éducation, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat. Des programmes de développement des compétences et des initiatives de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) peuvent jouer un rôle clé dans la création d'emplois et la stimulation de l'économie locale.

#### **e. Défis économiques**

Le Tchad fait face à des défis économiques qui entravent la création d'emplois et la croissance inclusive. Certains des obstacles à la croissance économique comprennent l'insécurité, la dépendance excessive aux recettes pétrolières, le changement climatique, la faiblesse de la gestion des finances publiques et de l'environnement des affaires. La résolution de ces défis nécessite des interventions concertées dans les domaines du développement économique, de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois.<sup>47</sup>

#### **f. Renforcement du développement économique**

Le Tchad fait face à de nombreux défis en matière de développement économique. Selon une étude de 2022, l'économie tchadienne a renoué avec la croissance, affichant un taux de croissance de 2,4 %. Cette performance est principalement due à la reprise de la production pétrolière, soutenue par la hausse des cours mondiaux.

#### **g. Le secteur extractif**

Le secteur extractif, en particulier le pétrole, est le principal moteur de l'économie tchadienne. Les entreprises extractives

---

<sup>47</sup> [https://internet-start.net/?utm\\_source=beatle&utm\\_medium=browser&utm\\_campaign=bookmark](https://internet-start.net/?utm_source=beatle&utm_medium=browser&utm_campaign=bookmark)

pourraient contribuer au financement des infrastructures vertes pour combler le déficit d'offres d'électricité. Le renforcement de la gouvernance du secteur extractif est essentiel pour améliorer les recettes publiques et soutenir l'économie verte. Cela inclut la transparence dans la gestion des revenus pétroliers, la lutte contre la corruption et la mise en place de politiques favorisant une utilisation durable des ressources naturelles.

#### **h. Investissements et soutien international**

Des organismes tels que l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque mondiale sont présents au Tchad depuis de nombreuses années pour fournir un soutien technique et financier au développement économique et social. Ils travaillent en collaboration avec le gouvernement tchadien et d'autres acteurs pour mettre en œuvre des projets de développement économique et social. Le soutien international est crucial pour financer les infrastructures, améliorer les services publics et renforcer les capacités institutionnelles du pays. *Il est tout à fait logique de se poser la question sur l'effet de ce soutien technique et financier de ces organismes sur la vie quotidienne du citoyen.*

#### **i. Diversification économique**

Le Tchad cherche à diversifier son économie afin de réduire sa dépendance au secteur pétrolier. Des efforts sont déployés pour développer les filières agricoles telles que le coton, la gomme arabique, le sésame et l'élevage. Des investissements dans les télécommunications et le secteur des transports sont également envisagés pour faciliter l'accès aux marchés. La diversification économique permet de créer des opportunités

d'emploi dans des secteurs variés et de renforcer la résilience économique face aux chocs externes.

**j. Défis et vulnérabilités**

Le Tchad est confronté à de nombreux défis de développement, tels que la diminution des recettes pétrolières, les problèmes de sécurité, la sécheresse et l'afflux de réfugiés en provenance des pays voisins. Ces défis nécessitent des efforts soutenus du gouvernement et un soutien financier et technique de la communauté internationale. La résilience du pays face à ces vulnérabilités dépend de sa capacité à mettre en place des politiques adaptées, à mobiliser les ressources nécessaires et à renforcer les institutions locales.

**k. Stratégies visant à promouvoir le développement économique au Tchad**

Le Tchad fait face à plusieurs défis économiques, tels que la dépendance aux revenus pétroliers, une diversification économique limitée et des infrastructures insuffisantes. Cependant, diverses stratégies sont mises en œuvre pour promouvoir le développement économique du pays. Voici quelques-unes de ces stratégies :

**l. Investissement dans les infrastructures :**

L'amélioration des infrastructures est essentielle pour favoriser le développement économique au Tchad. Cela comprend des investissements dans les réseaux de transport, les infrastructures énergétiques, les infrastructures de communication, ainsi que les infrastructures de santé et d'éducation.

**m. Diversification économique :** La forte dépendance du Tchad aux revenus pétroliers rend le pays vulnérable aux

fluctuations des prix du pétrole. Pour promouvoir le développement économique, il est crucial de diversifier l'économie en encourageant d'autres secteurs tels que l'agriculture, le tourisme, l'industrie manufacturière et les services.

n. **Promotion de l'entrepreneuriat** : L'entrepreneuriat joue un rôle clé dans le développement économique en créant des emplois, en stimulant l'innovation et en favorisant la croissance. Le gouvernement tchadien met en place des mesures pour soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat, en offrant des formations, des financements et des incitations fiscales aux entrepreneurs<sup>48</sup>.

**o. Renforcement de la gouvernance et de l'état de droit**

Le renforcement de la gouvernance et de l'état de droit au Tchad est une priorité cruciale pour le pays et ses partenaires internationaux. Diverses initiatives sont mises en place pour promouvoir une justice équitable, renforcer l'état de droit et garantir la protection des droits de la population tchadienne.

**p. Projets des Nations Unies :**

Un projet de développement des Nations Unies est en cours pour soutenir la justice et l'état de droit dans plusieurs régions du Tchad, notamment Chari-Baguirmi, Lac, Kanem,

---

<sup>48</sup> <https://www.afd.fr/>

<https://www.afdb.org/fr/countries/central-africa/chad/chad-economic-outlook>

<https://www.td.undp.org/content/chad/fr/home/presscenter/articles/2021/le-tchad-se-dote-d-une-strategie-nationale-de-l-entrepreneuriat-feminin.html>

<https://www.afdb.org/fr/projects-and-operations/project-portfolio/project/p-td-ia0-001>

Moyen Chari et Mandoul. Les principaux objectifs de cette initiative sont les suivants :

- ❖ **Promotion d'une justice équitable** : Assurer que toutes les personnes, indépendamment de leur statut social, ont accès à une justice impartiale et efficace.
- ❖ **Renforcement de l'état de droit** : Lutter contre la pauvreté en établissant des systèmes judiciaires robustes et transparents.
- ❖ **Amélioration de l'offre et de la demande de justice** : Développer les infrastructures judiciaires et sensibiliser la population à leurs droits et aux moyens de les protéger.
- ❖ **Gestion des conflits** : Former les communautés à des pratiques de résolution des conflits pour prévenir les violences et maintenir la paix sociale.
- ❖ **Capacitation communautaire** : Eduquer les communautés sur leurs droits et les mécanismes disponibles pour les protéger, afin de renforcer leur capacité à réclamer justice et à participer activement à la gouvernance.

**q. Rôle du gouvernement tchadien :**

Le gouvernement tchadien, particulièrement à travers le gouvernement de transition formé le 27 mai 2024, joue un rôle central dans le renforcement de la gouvernance et de l'état de droit. Ce gouvernement de transition a pour mission :

- ❖ **Exécution des lois** : Assurer que les lois sont appliquées de manière cohérente et équitable à travers tout le pays.
- ❖ **Fonctionnement des services publics** : Garantir que les services publics, tels que la santé, l'éducation et la sécurité, fonctionnent efficacement et répondent aux besoins de la population.

- ❖ **Gestion des finances publiques** : Assurer une gestion transparente et responsable des ressources financières du pays.
- ❖ **Promotion de l'état de droit et des droits humains** : Le ministère de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits Humains est spécifiquement chargé de promouvoir l'état de droit et de protéger les droits humains, en veillant à ce que les systèmes judiciaires respectent les normes internationales.

#### **r. Partenariats internationaux :**

Des partenaires internationaux jouent également un rôle crucial dans ce processus :

- ❖ **La Suisse** : La Suisse finance divers projets visant à renforcer la gouvernance et l'état de droit au Tchad. Ces projets ont pour objectif de consolider et d'institutionnaliser les acquis en matière de gouvernance, en vue de soutenir un développement durable et une meilleure gouvernance.
- ❖ **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)** : Le PNUD soutient la mise en œuvre de la feuille de route de la transition au Tchad. Cette assistance inclut des efforts pour :
  - **Dialogue national** : Favoriser un dialogue inclusif et constructif entre les différentes parties prenantes du pays.
  - **Élaboration d'une nouvelle constitution et élections** : Appuyer le processus de rédaction d'une nouvelle constitution et l'organisation d'élections libres et équitables.
  - **Consolidation de la paix et développement** : Mettre l'accent sur des initiatives visant à maintenir la paix et à promouvoir un développement économique et social durable.

Ensemble, ces efforts visent à créer un environnement où la justice et l'état de droit sont respectés, permettant ainsi au Tchad de progresser vers un avenir plus stable et prospère<sup>49</sup>.

## **2. Renforcement du dialogue intercommunautaire et de la cohésion sociale**

Au Tchad, plusieurs initiatives ont été mises en place pour renforcer le dialogue intercommunautaire et la cohésion sociale. Ces initiatives visent à résoudre les conflits et à promouvoir la cohabitation pacifique entre les différentes communautés du pays.

### **A. Initiatives locales :**

Les jeunes jouent un rôle crucial dans le renforcement du dialogue intercommunautaire et de la cohésion sociale. Des réseaux comme le Réseau pour la Promotion de la Paix et de la Citoyenneté au Tchad (REPPACT) et l'Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad (AFDCPT) ont été créés. Ces organisations :

- ❖ **Réseau pour la Promotion de la Paix et de la Citoyenneté au Tchad (REPPACT)** : Regroupe des jeunes engagés dans la promotion de la paix et de la citoyenneté à travers des activités de sensibilisation, des conférences et des débats.
- ❖ **Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad (AFDCPT)** : Organisation

---

<sup>49</sup> <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad/presentation-du-tchad/article/composition-du-gouvernement>  
<https://presidence.td/le-gouvernement/>  
<https://www.undp.org/fr/chad/blog/tchad-reussir-une-transition-inclusive-pour-un-nouveau-contrat-social>  
<https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/pays/tchad.html>

féminine qui lutte contre les obstacles socio-culturels et travaille en étroite collaboration avec les communautés. Elle organise des activités de sensibilisation pour unir et renforcer la collaboration entre les différentes parties, tout en défendant les intérêts des femmes et des enfants.

#### **B. Approches inclusives et innovantes :**

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont mis en œuvre une approche inclusive et innovante avec le projet "Emergency Food and Livestock Crisis Response (PURCAE II)". Ce projet vise à :

- ❖ **Accroître la cohésion sociale** : Promouvoir la cohabitation pacifique et le dialogue intercommunautaire entre les réfugiés, les migrants de retour et les communautés d'accueil.
- ❖ **Équipes de mise en œuvre** : Créer des équipes spécifiques pour faciliter la réalisation de ces objectifs et garantir un dialogue constructif entre les différentes communautés.

#### **C. Dialogue national inclusif et souverain (DNIS) :**

Le DNIS a rassemblé environ 1 400 participants issus de la junte au pouvoir, de l'opposition civile et militaire, ainsi que de la société civile et des milieux professionnels, religieux et traditionnels. Ce dialogue a permis :

- ❖ **Débat ouvert** : Offrir une plateforme sans précédent pour un débat ouvert sur les questions nationales.
- ❖ **Cohésion nationale** : Contribuer à la construction d'une cohésion nationale, malgré les doutes de certains observateurs quant à son efficacité.

#### **D. Engagement des autorités tchadiennes :**

Les autorités tchadiennes travaillent activement à créer un environnement propice au dialogue communautaire et à l'apaisement durable des tensions. Ces efforts comprennent :

- ❖ **Prévention des conflits intercommunautaires** : Mettre en place des stratégies pour prévenir les conflits et améliorer l'accès aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance pour tous.
- ❖ **Mécanismes communautaires** : Renforcer les mécanismes communautaires d'alerte et de réponse aux conflits.
- ❖ **Contact régulier** : Maintenir un contact régulier entre les autorités provinciales et les communautés pour favoriser le dialogue et la résolution pacifique des différends.

En résumé, le Tchad met en œuvre une variété d'initiatives pour renforcer le dialogue intercommunautaire et la cohésion sociale, en impliquant à la fois les jeunes, les femmes, les organisations internationales et les autorités nationales. Ces efforts visent à créer une société plus harmonieuse et à prévenir les conflits<sup>50</sup>.

### **3. Renforcement de la sécurité et de la lutte contre l'extrémisme au Tchad**

Le Tchad fait face à d'importants défis en matière de sécurité, en grande partie dus à la présence de groupes extrémistes tels que Boko Haram dans la région du lac Tchad.

---

<sup>50</sup><https://reliefweb.int/report/chad/tchad-apercu-des-conflits-communautaires-inter-et-intra-communautaires-novembre-2022>

<https://www.iom.int/fr/news/une-approche-inclusive-innovante-vise-renforcer-la-cohesion-communautaire-au-tchad>

Pour renforcer la sécurité et lutter contre l'extrémisme, plusieurs mesures doivent être prises par le gouvernement tchadien :

**A. Coopération internationale :**

Collaborer avec d'autres pays et organisations internationales pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cette coopération peut inclure des échanges de renseignements, des formations conjointes et des opérations militaires coordonnées.

**B. Coopération régionale :**

Renforcer la coopération avec les pays voisins et les organisations régionales pour lutter contre les menaces transfrontalières telles que le terrorisme, le trafic illicite et la criminalité organisée. Des initiatives comme la force conjointe du G5 Sahel sont cruciales pour cette coopération.

**C. Prévention de l'extrémisme violent :**

Mettre en œuvre des projets de prévention de l'extrémisme violent, en ciblant particulièrement les communautés vulnérables, les jeunes et les femmes. L'objectif est de réduire leur vulnérabilité à la radicalisation et à l'extrémisme violent à travers l'éducation, la sensibilisation et le développement communautaire.

**D. Renforcement de la sécurité aux frontières :**

Accorder une attention particulière à la gestion des frontières et au contrôle de la mobilité des migrants clandestins. Impliquer activement les communautés locales, les forces de l'ordre, les autorités locales et la société civile dans ces efforts pour assurer une surveillance efficace et la prévention des infiltrations extrémistes.

- Renforcement des capacités de sécurité :

Renforcer les capacités de l'armée tchadienne par des formations pour améliorer les compétences et les capacités opérationnelles des militaires. Étant un acteur clé dans la région du Sahel, le Tchad doit s'assurer que ses forces armées sont bien équipées et formées pour répondre aux menaces terroristes.

**E. Développement socio-économique :**

Investir dans le développement socio-économique des régions touchées par l'insécurité. Offrir des opportunités économiques locales, améliorer l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé, et développer des infrastructures pour réduire les conditions propices à l'extrémisme.

En combinant ces stratégies, le Tchad peut non seulement renforcer sa sécurité interne, mais aussi contribuer de manière significative à la stabilité régionale dans le Sahel<sup>51</sup>.

**Conclusion**

Pour assurer un avenir prospère au Tchad, plusieurs mesures clés doivent être prises. Tout d'abord, il est essentiel de renforcer le développement économique en investissant dans des secteurs prioritaires tels que l'agriculture durable, les infrastructures et l'éducation. Cela créera des opportunités d'emploi et stimulera la croissance économique, réduisant ainsi les vulnérabilités socio-économiques qui peuvent

---

<sup>51</sup> <https://sahelradical.hypotheses.org/entre-necessites-et-insecurite-les-defis-de-lestat-au-tchad>

<https://www.ohchr.org/fr/terrorism/about-protecting-human-rights-while-countering-terrorism-and-preventing-violent-extremism>

conduire à l'extrémisme. Ensuite, une gouvernance transparente et efficace est nécessaire pour promouvoir la responsabilité et la confiance des citoyens dans les institutions. Cela peut être accompli par des réformes visant à renforcer l'état de droit, à lutter contre la corruption et à améliorer la prestation des services publics.

Le dialogue intercommunautaire doit être encouragé et soutenu pour promouvoir la cohésion sociale et prévenir les conflits. En favorisant une compréhension mutuelle et en résolvant les tensions ethniques et religieuses de manière pacifique, le Tchad peut renforcer son tissu social et construire une société plus résiliente. Parallèlement, garantir la sécurité à travers tout le pays est crucial pour stabiliser l'environnement politique et économique. Cela nécessite des efforts concertés pour renforcer les capacités des forces de sécurité locales et pour répondre efficacement aux défis sécuritaires régionaux.

Enfin, pour soutenir ces initiatives, la mobilisation de la communauté internationale et des partenaires régionaux est essentielle. Ils peuvent apporter un soutien financier, technique et politique pour renforcer les capacités locales et appuyer les programmes de développement et de prévention de l'extrémisme.

Ensemble, en mettant en œuvre ces stratégies intégrées et en mobilisant tous les acteurs concernés, nous pouvons façonner un avenir meilleur et plus stable pour le Tchad, assurant ainsi le bien-être et l'épanouissement de ses citoyens.

## **TITRE IX**

## **ANALYSE**

### **1. La situation socioéducative des enfants adoptifs au Tchad (Analyse)**



#### ***Parfait KAGONBE,***

*Chercheur au Centre d'Études pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme, (Doctorant en Sociologie Anthropologie de l'Éducation à l'Université de Yaoundé1).*

#### **Résumé**

Les enfants adoptifs sont ceux qui sont confiés à une famille qui n'est pas la leur sur le plan biologique. L'adoption peut résulter de diverses raisons telles

que le décès des parents, l'abandon, la négligence ou la maltraitance. Elle peut être nationale, effectuée à l'intérieur du pays d'origine de l'enfant, ou internationale, réalisée à l'extérieur du pays d'origine.

Dans le cas de l'adoption internationale, les enfants sont souvent issus de pays confrontés à des difficultés économiques, politiques ou sociales. Cette étude se concentre sur une analyse de la situation sociale, éducative, sanitaire, etc., de ces enfants dans le contexte tchadien. Il vise à décrire les défis et les conditions auxquels ces enfants sont confrontés au sein de leurs familles adoptives.

## **Introduction**

La situation socio-éducative des enfants adoptifs au Tchad est complexe et confrontée à plusieurs défis significatifs. L'adoption internationale est un phénomène relativement récent dans le pays. La loi régissant l'adoption ayant été adoptée en 2012. En conséquence, les structures et les politiques en matière d'adoption sont encore en phase de développement. Un des défis majeurs réside dans l'absence d'un système efficace de suivi et de surveillance garantissant le bien-être et le développement des enfants adoptés. Les familles adoptives disposent de ressources limitées pour soutenir l'éducation de ces enfants, exacerbées par un manque de moyens financiers et matériels qui entrave l'accès à une éducation de qualité. Les écoles publiques au Tchad sont souvent surpeuplées, avec une pénurie d'enseignants qualifiés et de matériel pédagogique adéquat.

De plus, les enfants adoptifs peuvent être confrontés à des discriminations et des préjugés en raison de leur statut, ce qui peut compromettre leur intégration sociale et les exclure de leurs pairs et de la communauté.

Chaque enfant adopté a des besoins et des expériences uniques, soulignant l'importance d'un traitement individualisé et attentif de chaque cas. Cela nécessite une coordination efficace entre les familles adoptives, les autorités locales et les organismes de protection de l'enfance.

En résumé, la situation socio-éducative des enfants adoptifs au Tchad demeure fragile et exige une attention particulière pour garantir leur santé, une éducation de qualité et un environnement propice à leur épanouissement.

- **Situation des enfants adoptifs au Tchad**

Les enfants qualifiés d'adoptifs sont principalement des mineurs envoyés des villages vers la capitale, souvent exploités comme travailleurs domestiques dans les ménages. Cette migration est motivée par l'espoir des parents de voir leurs enfants bénéficier d'une meilleure éducation et d'un avenir prometteur en milieu urbain. Cependant, une fois installés en ville, ces enfants se heurtent à une réalité brutale.

Qu'ils soient garçons ou filles, beaucoup sont assignés à des tâches ménagères intensives, tandis que les enfants biologiques des tuteurs profitent de loisirs et de divertissements. Les filles en particulier endosseront souvent un rôle de travail intensif, incluant le nettoyage de la maison, la lessive pour les membres de la famille ainsi que pour les tuteurs et tutrices, des responsabilités qu'elles accomplissent quotidiennement et parfois même nocturnement. Elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher, se chargeant de toutes les tâches domestiques, grandes ou petites.

Malgré leur dévouement sans faille au bien-être familial, ces enfants adoptifs sont parfois soumis à des sévices corporels pour des fautes mineures, frappés à coups de fouet ou même privés de nourriture<sup>2</sup>. Ils font l'objet d'un traitement différencié par rapport aux enfants biologiques des tuteurs, certains ayant l'avantage de l'éducation tandis que d'autres sont confinés aux tâches ménagères, loin des espoirs éducatifs de leurs parents d'origine.<sup>52</sup>

---

<sup>52</sup> <https://tribuneecho.com/tcha-les-enfants-adoptifs-des-machines-a-travail/>

<sup>2</sup> Idem

<sup>3</sup> Idem

Pendant ce temps, les parents des villages ignorent souvent les défis et les abus auxquels leurs enfants sont confrontés en ville. Cette réalité met en lumière des disparités criantes entre les attentes parentales et la dure réalité vécue par ces enfants sous la garde parfois abusive de leurs tuteurs.

- **Les risques encourus par ces enfants**

Ne pouvant plus supporter ces différentes formes de maltraitances, bon nombre de ces enfants fuient la maison et s'exposent à d'énormes risques. Les garçons deviennent ce qu'on appelle des "enfants de la rue", comme si la rue les avait engendrés. Quant aux filles, elles se tournent souvent vers la prostitution pour survivre.

Face à cette situation préoccupante, il est impératif que les parents sachent à qui confier leurs enfants. Les tuteurs ou tutrices doivent comprendre qu'un enfant adoptif ne doit jamais être traité comme une machine à travailler, mais comme un

---

<sup>4</sup> <https://tribuneecho.com/tcha-les-enfants-adoptifs-des-machines-a-travail/>

<sup>5</sup> Idem

<sup>6</sup> <https://www.adoptionefa.org/ladoption/la-scolarité-des-enfants-adoptés/efa-et-la-scolarité-des-enfants-adoptés/>

<sup>7</sup> Données recueillies au quartier auprès de Raphael

<sup>8</sup> Données de terrain

<sup>9</sup> Données de terrain lors d'une causerie au quartier

<sup>10</sup> Données recueilli auprès de la victime

<sup>11</sup> Les expériences recueillies lors d'un débat au quartier

<sup>12</sup> radio FM liberté

<sup>13</sup> Source : débat lors d'une cérémonie de deuil d'une fille adoptif

enfant qui mérite une bonne éducation et de l'attention. Le ministère de la Protection de l'enfance et les organisations internationales œuvrant pour le bien-être des enfants doivent intervenir pour venir en aide à ces enfants soumis à toutes formes de maltraitances<sup>3</sup>.

#### **A. Sur le plan social, éducatif et sécuritaire**

##### **- La scolarité des enfants adoptifs**

##### **❖ Contexte international**

L'enquête Enfants Familles Adoption (EFA) de 2015 intitulée « Le devenir des jeunes ayant grandi dans une famille adoptive » a montré que la majorité d'entre eux (53%) obtient au minimum un baccalauréat. Si l'on considère les enfants adoptés sans problème de santé ni risque de carence affective et n'ayant pas redoublé en primaire, la proportion de bacheliers atteint 70%, ce qui est proche de la moyenne nationale en France. Il est donc important de dédramatiser la question de la scolarité des enfants adoptés, car une majorité d'entre eux suit une scolarité « normale » : l'adoption n'est pas synonyme d'échec scolaire.

Cependant, une minorité significative rencontre des difficultés, notamment en France, en partie en raison de leur histoire liée à l'adoption. La scolarité de ces enfants peut être complexe et affecter les relations familiales, ayant des répercussions sur l'ensemble de la vie du jeune. Les difficultés scolaires peuvent être dues à plusieurs facteurs, notamment :

- Des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (comme la dyslexie et autres troubles) ou des troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.
- Des problèmes de santé ou de handicap<sup>5</sup>.

L'enfant adopté peut également rencontrer des difficultés persistantes à l'école en termes d'apprentissage, d'attention et de comportement en raison de son histoire avant l'adoption et de son abandon. Avant son adoption, il a pu souffrir de problèmes de santé (malnutrition, maladies...) ou de carences affectives (délaissement, accueils successifs, maltraitance...). L'abandon, véritable traumatisme, peut engendrer des mécanismes de défiance et d'insécurité. Lorsqu'il est adopté à un âge plus avancé, en France ou à l'international, son histoire pré-adoptive peut être plus lourde, et l'enfant doit s'adapter à un nouvel environnement, une nouvelle culture et parfois une nouvelle langue.

Il ne s'agit pas de désigner l'enfant adopté à l'école comme une catégorie d'élèves à part, au risque de le stigmatiser ainsi que sa famille, mais de mieux comprendre ses besoins pour permettre à ses parents et à ses enseignants de mieux l'accompagner et l'orienter.

## B. Situation socio-éducative des enfants adoptifs au Tchad

Au Tchad, la situation des enfants adoptifs est très contrastée, alarmante pour certains et prometteuse pour d'autres. Raphaël partage son expérience au sein de la famille de son oncle : « *J'ai quitté mes parents biologiques à l'âge de 6 ans pour aller vivre chez mon oncle paternel. Une fois arrivé, j'étais traité comme un animal. Ils me donnaient les travaux et les petites tâches ménagères, bien qu'ils aient une fille capable de les faire. Je me couchais tard et me levais tôt pour aller à l'école, mais souvent, ma tutrice exigeait que je termine d'abord les travaux ménagers, ce qui a fait que j'ai perdu du temps à l'école. Après des années de souffrance, j'ai décidé de quitter la maison, mais j'ai été attrapé*

*par mon oncle. Mes parents et même les gens du quartier me traitaient mal. Deux jours après avoir accepté de rester, j'ai quitté pour aller vivre chez un autre parent où j'ai trouvé le confort »<sup>7</sup>.*

À travers cette expérience, on comprend que les enfants adoptifs traversent de nombreuses épreuves dans leurs familles respectives, parfois bonnes, parfois mauvaises. Honoré, quant à lui, remercie Dieu pour son oncle paternel : « *Il a pris bien soin de moi en m'envoyant dans la même école que ses propres enfants. Il me traite de la même manière que ses enfants, et aujourd'hui, grâce à mon oncle, j'ai pu poursuivre des études jusqu'au niveau de master et même commencer une thèse. Je prie Dieu de protéger mon oncle et toute la famille afin de leur apporter de la joie un jour »<sup>8</sup>.*

D'un autre côté, un enfant adoptif a été brûlé au dos avec un fer à repasser par sa tutrice sous prétexte qu'il avait volé 500 francs : « *Ma tutrice m'a mis le fer électrique au dos parce que son argent avait été volé par ses propres enfants. Elle m'a accusé et m'a brûlé le dos avec le fer. Depuis, ma santé a pris un coup et j'ai du mal à dormir sur le dos la nuit »<sup>9</sup>.*

Alice raconte sa propre expérience : « *Je n'ai jamais mangé à ma faim chez un parent adoptif. À l'heure des repas, on m'envoyait soit au marché, soit faire des travaux, et tant que je n'avais pas fini, je n'avais pas le droit de rejoindre les autres »<sup>10</sup>.*

Adeline, quant à elle, partage une expérience plus positive : « *J'ai perdu mes deux parents à l'âge de 5 ans. Ma tante maternelle m'a recueillie et jusqu'à maintenant, je suis très heureuse. Elle s'occupe bien de moi, tant sur le plan sanitaire qu'éducatif. Je lui obéis en tout, car je la considère comme ma propre mère. Je suis habituée*

*à vivre avec ses enfants et les membres de sa famille, et j'espère devenir une bonne femme pour mon homme »<sup>11</sup>.*

Il faut reconnaître qu'en raison des souffrances subies par certains enfants adoptifs, il y a une forte probabilité qu'ils deviennent des enfants de la rue. C'est exactement ce qui est arrivé à Abakar, qui a fui le foyer familial pour rejoindre la rue : « *J'ai été recueilli par mon oncle après la perte de mes parents dans un accident. Mais une fois chez lui, c'était l'enfer. Je me faisais battre tout le temps. Ne sachant où aller, j'ai quitté la maison et je me suis retrouvé dans la rue avec d'autres enfants pour diverses raisons. Aujourd'hui, je préfère mendier et survivre. Je suis confiant qu'un jour je serai un grand artiste comme EDM Reskim (artiste musical)* »<sup>12</sup>, a-t-il confié à la radio FM Liberté lors d'une émission.

Dans le même ordre d'idée, Prisca raconte son vécu dans une famille adoptive : elle s'occupe de la fille du chef de famille, paralysée depuis un an, sur un fauteuil roulant, et qu'aucun membre de sa famille ne veut prendre en charge : « *Personne ne veut s'occuper d'elle, et comme je suis une fille adoptive, si je refuse, je ne pourrai pas rester avec eux. C'est moi qui la lave, qui s'occupe de ses vêtements et de ses besoins naturels. C'est pénible pour moi, mais je suis contrainte de le faire. Parfois, je rate mes cours. Je suis en deuxième année universitaire, et il m'arrive de devoir abandonner les cours pour répondre à ses besoins* »<sup>13</sup>.

### **C. Situation sécuritaire des enfants adoptifs**

Il est crucial de comprendre qu'un enfant sans sécurité est tout d'abord exposé à des maladies et à la mort brutale. Ensuite, il peut constituer un danger pour la population, car ces enfants peuvent devenir des brigands, arnaquant les paisibles citoyens

la nuit pour leur arracher leurs biens, ce qui peut parfois se terminer par la mort d'une des parties.

Il faut également savoir qu'un enfant vulnérable peut être récupéré par des groupes rebelles pour renforcer le nombre de leurs soldats, comme le groupe Boko Haram, et parfois même rejoindre les rebelles au front pour combattre.

Aujourd'hui, dans la ville de N'Djamena en particulier, nous constatons que beaucoup d'enfants traînent dans les rues. Personne ne connaît vraiment la cause précise de cette présence massive. Certains de ces enfants sont des "madjiri", une forme d'éducation que les parents veulent inculquer. Toutefois, beaucoup ignorent que parmi eux, il y en a qui ont quitté leur maison familiale ou leurs parents adoptifs pour trouver refuge dans les rues à cause des souffrances et des tortures infligées par leurs parents adoptifs.

## **Conclusion**

À travers cette analyse de la situation des enfants adoptifs au Tchad, il apparaît clairement que ces enfants traversent, pour la plupart, des situations désastreuses. Nombre d'entre eux sont réduits à l'esclavage. D'autres, en revanche, grâce à la bonne foi de leurs parents adoptifs, trouvent un climat paisible et favorable.

Nous interpellons les parents : un enfant, qu'il soit biologique ou adoptif, a les mêmes droits et les mêmes chances de vivre. Il est essentiel de prendre soin de ces enfants, car ils peuvent représenter une opportunité et une porte de sortie pour leurs frères et sœurs demain. Leur éducation, leur santé et leur sécurité doivent être prioritaires. Ils ne doivent pas être considérés différemment des autres enfants.

Face à une telle situation, l'État a une grande responsabilité. Il doit soutenir les parents avec des aides, créer des structures d'accueil pour tout type d'abandon, venir au secours de ces enfants et rendre leur éducation gratuite afin qu'ils jouissent des mêmes droits que les autres enfants, au Tchad, en Afrique et dans le monde entier.

## **TITRE X.**

### **Conférence internationale sur l'extrémisme violent**

**Les États africains et plus précisément ceux du bassin du Lac Tchad n'ont pas donné une priorité à l'aspect préventif et continuent à traiter le volet des désengagés et désassociés de Boko Haram du point de vue sécuritaire.**

- Le cas de la réinsertion socioprofessionnelle des désengagés et désassociés de Boko Haram (RSPDD/BH), Une stratégie préventive contre l'extrémisme violent.

***Organisée par le*** Réseau des anciens Jecistes d'Afrique –RAJA  
Conférence Episcopale du Tchad  
Le 5 et 6 août 2024 ; N'Djamena, Tchad

*(Contribution du Dr. Ahmat Yacoub Dabio)*

Le terrorisme, souvent comparé à une ruche d'abeilles agitée arbitrairement entre 2001 et 2011, a eu un coût élevé pour l'humanité. La lutte contre l'extrémisme a mobilisé tout le monde. Tout le monde s'est senti concerné par la lutte contre l'extrémisme en utilisant tous les moyens militaire, sécuritaire, judiciaire, populaire et préventif. Le Tchad, un des rares pays d'Afrique qui, selon des études, aucun indicateur de l'extrémisme « national » n'a été détecté sur son sol, a décidé en 2014 de voler au secours de ses voisins pour combattre le terrorisme. L'intervention militaire a permis d'éloigner le groupe terroriste Boko Haram de son territoire. La même stratégie d'intervention militaire a été adoptée dans l'espace du G5 Sahel. Des mesures sécuritaires et judiciaires ont été prises pour limiter la propagation de l'extrémisme sur le sol tchadien.

Après l'attentat de juin 2015 au marché central de N'Djamena où des personnes âgées, des femmes et des enfants ont été sauvagement tués, la solidarité populaire dans le combat contre le terrorisme a été unanime. Il est important de se rappeler qu'avant ces attentats, une petite minorité de Tchadiens exprimait délibérément sa sympathie envers le groupe extrémiste. Cette minorité estimait qu'il était injuste d'abattre sans procès le leader du groupe Mohamadu Yusufu. Depuis les attentats de juin 2016, le peuple tchadien s'est uni contre BH et a réussi à éviter toutes les tentatives d'infiltration et/ou d'attentat dans les grandes villes. Cet aspect populaire démontre à suffisance que la force à elle seule ne peut pas éradiquer l'extrémisme violent sinon la superpuissance militaire américaine aurait défait le Taliban qui bénéficiait d'un soutien populaire. Certes, la force est une nécessité pour vaincre des groupes extrémistes qui ne comprennent que le langage de la force et qui utilisent la violence pour terroriser, mais il faut l'associer à des stratégies de prévention qui doivent être soutenues par la population.

Depuis 2001 et avec l'augmentation des actes terroristes, les experts sont à la recherche des indices identifiant la phénoménologie de l'extrémisme. Concernant la jeunesse qui se glisse dans l'idéologie extrémiste, des questions restent toujours sans réponse. On se demande comment l'idéologie extrémiste parvient à s'introduire dans l'espace de la jeunesse, à s'y répandre jusqu'à l'affecter à en hypnotiser une partie ? Qu'est-ce qui pousse la jeunesse à opérer un « processus de bifurcation » et au-delà de rupture brusque, à rejoindre les fondamentalistes islamistes et à se métamorphoser en force de

mal ? Pour le CEDPE, il est essentiel que tous les intervenants collaborent pour prévoir une stratégie fiable visant à sensibiliser la jeunesse au danger de l'extrémisme. Permettez-moi d'avouer que nous avons une part de responsabilité de cette effervescence terroriste. L'Occident doit faire son mea-culpa sur l'apparition du terrorisme dans l'espace du G5 Sahel après la déstabilisation de la Libye. Les forces de l'ordre nigérianes doivent reconnaître leur responsabilité dans la mauvaise gestion du dossier Book Haram lorsqu'elles ont sommairement abattu, sans procès, leur leader Mohammadu Yusufu. Reconnaître ses erreurs permettra de les éviter dans l'avenir. Par ailleurs, après quatre années de baisse d'intensité de violence, la recrudescence de la violence constatée depuis fin juin de cette année dans le bassin du Lac Tchad prouve que les stratégies de prévention adoptées ça et là dorment dans les tiroirs et n'ont eu aucun effet réel dans la prévention de L'extrémisme. Les États africains et plus précisément ceux du bassin du Lac Tchad n'ont pas donné une priorité à l'aspect préventif et continuent à traiter le volet des désengagés et désassociés de Boko Haram du point de vue sécuritaire. Les actions de la société civile très active dans la prévention de l'extrémisme violent à travers la formation, la sensibilisation et la dissuasion, ne sont pas exploitées par les autorités compétentes. Au Tchad, malgré l'injection des grosses sommes par les partenaires, les processus de DDR et DDDR n'ont jamais réussi puisque les responsables se bousculent à faire parties des différentes commissions dont l'objectif est de bénéficier des rémunérations.

Convaincu de la nécessité d'une politique de prévention, le

centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE) a adopté une approche « deradico-préventive. C'est ainsi que les chercheurs ont mené deux grandes missions dans la province du Lac qui lui ont permis d'entrer en contact avec les communautés touchées par le phénomène d'extrémisme violent, de contribuer à leur résilience et d'effectuer le profiling des désengagés et désassociés de Boko Haram, afin d'assurer une réelle réinsertion socioprofessionnelle et d'éviter ainsi le risque de récidivité. Cette étude a conduit donc à une classification et des statistiques quantitative et qualitative permettant à tous ceux qui sont impliqués dans la prévention de l'extrémisme de comprendre les causes profondes de l'engagement et de désengagement des maquis de Boko Haram.

L'enquête s'est penchée sur le niveau d'études des désengagés qui est très faible. 81 désengagés revendiquent un niveau d'études dont 46 femmes et 35 hommes. Les quelques niveaux mentionnés sont : la primaire, le CEP 1 ou l'école coranique. Un seul a le niveau Bac. 10 désengagés revendiquent un niveau de primaire, dont 4 désengagés avec un niveau de CEP1. 40 désengagés ont fait l'école coranique. 31 désengagés estiment avoir un niveau d'études mais n'apportent pas de détails. 96,81% des désengagés n'ont aucun niveau d'études. 33,45% des désengagés affirment souffrir d'une maladie (851 personnes). Ce sont généralement des cas de paludisme. 66,34% des désengagés affirment être en bon état de santé. 321 désengagés de la catégorie d'âge 18-30 ans ont des problèmes de santé. 271 désengagés malades ont entre 31 et 40 ans. 250 désengagés malades ont entre 40 et plus de 60 ans. Une très

grande majorité des désengagés ont des difficultés en nourriture. Ils sont 85,06% (2 164 personnes). 72,87% des désengagés ont des difficultés de logement (1 854 personnes). 35,18% des désengagés évoquent d'autres difficultés en dehors de nourriture et de logement.

L'enrôlement pour motif religieux représente 16,82% (428 personnes), contre 83,18% qui invoquent un autre motif d'enrôlement. On distingue plusieurs modes d'enrôlement : enrôlement forcé, économique ou religieux. En effet 74% (1 887 personnes) des 2 544 des désengagés affirment avoir été enrôlées de force, contre 25,83% d'entre eux qui évoquent un autre motif d'enrôlement. Au total il y a 11 827 enfants de désengagés. Les populations se trouvent souvent sans papiers, soit elles n'en ont pas, soit l'ont perdu en fuyant la terreur du groupe extrémiste. Ainsi, 94,49% des désengagés n'ont pas des pièces d'identité 2 404 personnes. Seulement 140 personnes soit 5,51 possèdent une pièce d'identité. Il a été constaté dans cette étude que la tranche la plus touchée est celle de 18-30, avec 957 personnes soit 34,43%. Ayant contribué par le passé aux atrocités du Groupe terroriste, les désengagés méritent plus d'attention, non pas comme d'aucuns le disent pour « les récompenser pour les atrocités commises » ; mais les empêcher de récidiver. Malheureusement, il n'y a pas d'autre option que de les accompagner dans un processus visant à les aider à se débarrasser définitivement de la radicalisation idéologique. Une étude scientifique doit être réalisée sur les parcours sociaux de cette catégorie d'anciens terroristes qu'on appelle « désengagés, retournés, démobilisés ». C'est à travers leurs

parcours sociaux que les acteurs seraient en mesure de répondre à certaines questions en rapport avec les raisons de leurs adhésions au terrorisme et celles de leurs engagements. À partir de cette étude, il est possible de mettre en œuvre un processus de réinsertion professionnelle.

Le Centre a mis à la disposition de la ministre de la Femme et de l'action sociale toutes les données soit environ 16 000 pages une sorte de cartographie des désengagés et désassociés (DD) de BH. L'objectif principal de cette démarche est de préparer le terrain à un projet de RSPDD/BH (réinsertion socioprofessionnelle des désengagés de Boko Haram), puis inciter les acteurs à soutenir le projet qui consiste à désendoctriner la jeunesse victime de l'extrémisme. Quarante études ont été rendues publiques par les chercheurs du CEDPE sur la prévention et la gestion des conflits. Les chercheurs et les acteurs impliqués dans la lutte contre l'extrémisme violent peuvent se procurer ces études dans la bibliothèque spécialisée du CEDPE.

Autant les multitudes de conférences, ateliers, colloques, séminaires, forum ou réunions sur la thématique relative à l'extrémisme violent sont nécessaires pour dégager une stratégie commune axée sur la phénoménologie et la typologie, autant il est temps, voire urgent de passer à des grandes actions plus pratiques.

## **TITRE XI.**

### **La problématique de la maltraitance des employés (euses) domestiques**

**Par : Parfait KAGONBE,**

Chercheur au Centre d'Études pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme, (Doctorant en Sociologie Anthropologie de l'Éducation à l'Université de Yaoundé1).

#### **Résumé**

Respectueusement appelés "boys" pour les hommes et "bonnes" pour les femmes, ces domestiques sont omniprésents dans de nombreux foyers urbains de N'Djamena depuis longtemps. Souvent recrutés pour un salaire de misère, compris entre 30 000 et 50 000 francs CFA, ils effectuent de multiples tâches à la fois, notamment le ménage, la cuisine, la lessive, la garde des enfants, le soin aux personnes âgées ou malades, le jardinage, et même le gardiennage. Malheureusement, ces travailleurs sont démunis en termes de droits et de protection sociale<sup>53</sup>.

La problématique de la maltraitance des employés domestiques, ou "boys" pour certains au Tchad, persiste et nécessite une attention particulière. Les employés domestiques, souvent des jeunes filles, sont vulnérables aux abus et à l'exploitation de la part de leurs employeurs. Cette maltraitance des employés

---

<sup>53</sup><https://www.alwihdainfo.com/tchad-Travailleurs domestique -Invisibles et - vulnérables>

domestiques au Tchad est une problématique qui requiert une action urgente. Il est essentiel de mettre en place des mesures de prévention, de sensibilisation et de protection pour aider à mettre fin à cette forme d'abus et à fournir une meilleure protection aux employés domestiques.

La maltraitance des employés domestiques au Tchad se manifeste sous différentes formes : abus physiques, psychologiques et sexuels.

**Mots clés** : maltraitance des employés domestiques

## **Introduction**

La problématique de la maltraitance des employés domestiques au Tchad est un problème persistant qui nécessite une attention particulière. Les employés domestiques, souvent des jeunes filles, sont vulnérables aux abus et à l'exploitation de la part de leurs employeurs. La maltraitance de ces travailleurs se manifeste sous différentes formes : abus physiques, psychologiques et sexuels.

Les employés domestiques sont souvent soumis à de longues heures de travail sans repos adéquat, à des conditions de vie insalubres, à des salaires insuffisants, voire à aucune rémunération, et à un manque de respect et de considération de la part de leurs employeurs. De plus, ils sont souvent victimes de discriminations et d'exclusion sociale, ce qui limite leurs possibilités de trouver de l'aide et de se protéger contre les abus.

Cette problématique a des conséquences néfastes sur la santé physique et mentale des victimes, ainsi que sur leur développement personnel et leur intégration sociale. Elle perpétue également un cercle vicieux de pauvreté, en maintenant ces jeunes filles dans des situations précaires et en les privant d'opportunités d'éducation et d'emploi.

En outre, la maltraitance des employés domestiques va à l'encontre des principes fondamentaux des droits de

l'homme et des conventions internationales du travail. Le Tchad, en tant que signataire de ces conventions, a l'obligation de protéger les droits de ses citoyens, y compris ceux des employés domestiques.

Il est essentiel de renforcer les mécanismes de surveillance et de suivi afin de s'assurer que les employeurs respectent les droits de leurs employés domestiques. Cela pourrait être accompli en collaborant avec les organisations de la société civile et en renforçant les capacités des autorités locales pour faire respecter les lois et les réglementations.

- **Les causes profondes du déplacement de ces jeunes vers la ville**

L'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-TCHAD) et ses partenaires ont organisé au CEFOD à Ndjamena la projection d'un document intitulé "Mirage citadin" suivie d'une conférence-débat. Ce film, d'une quarantaine de minutes, porte sur la problématique de la maltraitance des employés domestiques en général<sup>54</sup>. Ces employés domestiques sont pour la plupart issus de l'exode rural.

Impuissants face à la dévastation de leurs champs par les bétails des éleveurs, dont certains bénéficient de la protection des autorités, confrontés au vol répétitif de

---

<sup>54</sup> <https://tchadinfos.com/tchad-le-sort-des-travailleurs-domestiques-interpelle>

leurs bœufs d'attelage, à la pauvreté et au manque d'emploi dans les zones rurales, ces jeunes filles et garçons se déplacent vers les zones urbaines à la recherche de l'eldorado. En ville, ces jeunes travaillent dans des conditions dégradantes et humiliantes (viol, violences physiques et verbales, etc.).

Pour Karmadji Demba, syndicaliste, ces travailleurs ne reçoivent même pas le salaire minimum. "La loi dit que le SMIG est fixé à 60 000 F, par exemple, quand on prend la convention internationale sur les travailleurs, le Tchad ne l'a même pas ratifiée. Lorsqu'on prend notre premier article de la convention qui dit que nous sommes nés tous égaux en droit et en dignité, nous ne reconnaissions pas cette dignité à ces personnes", regrette-t-elle.

"C'est de l'esclavage," tranche le sociologue Mbeté Felix. *"Attention, ces enfants du pays vont riposter tôt ou tard et ça va chauffer. De toutes les manières, ils se sont instruits et resteront à côté du pouvoir,"* prévient-il<sup>55</sup>.

Cette situation et les conflits entre éleveurs et agriculteurs perdurent parce que, selon le sociologue, "les riches n'ont pas de cœur et leurs problèmes, ce sont leurs comptes en banque." Il pointe du doigt une "faillite" de l'État et de la société<sup>56</sup>.

---

<sup>55</sup><https://tchadinfos.com/tchad-le-sort-des-travailleurs-domestiques-interpelle>

<sup>56</sup> idem

- **Les travailleurs domestiques**

### **A. De quoi s'agit-il ?**

Les travailleurs domestiques sont des personnes qui effectuent un travail au sein de ou pour un ou plusieurs ménages privés. Ils fournissent des services de soins directs et indirects à la personne et, à ce titre, sont des membres essentiels de l'économie des services à la personne. Leur travail peut inclure des tâches telles que le ménage, la cuisine, le lavage et le repassage des vêtements, la prise en charge des enfants ou des membres âgés ou malades de la famille, le jardinage, la garde de la maison, la conduite pour la famille, et même la prise en charge des animaux domestiques. Un travailleur domestique peut travailler à temps plein ou à temps partiel ; il peut être employé par un seul ménage ou par un prestataire de services ou par son intermédiaire ; il peut résider dans le ménage de l'employeur ou vivre dans sa propre résidence. Un travailleur domestique peut travailler dans un pays dont il n'est pas ressortissant, on parle alors de travailleur domestique migrant.

Sur les 75,6 %<sup>57</sup> millions de travailleurs domestiques dans le monde, 76,2 % sont des femmes, ce qui signifie qu'un quart des travailleurs domestiques sont des hommes. Le travail domestique est une source

---

<sup>57</sup> <https://www.ilo.org/fr/themes-0/travailleurs-domestiques/qui-sont-les-travailleurs-domestiques>

d'emploi plus importante chez les femmes que chez les hommes.

Bien qu'ils fournissent des services essentiels, les travailleurs domestiques ont rarement accès aux droits et à la protection. Environ 81%<sup>58</sup> d'entre eux sont en emploi informel, c'est le double de la part de l'emploi informel parmi les autres salariés. Ils sont également confrontés à des conditions de travail parmi les plus pénibles. Ils gagnent 56%<sup>59</sup> du salaire mensuel moyen des autres salariés et sont plus susceptibles que les autres salariés de travailler de très longues heures ou, au contraire, de très courtes heures. Ils sont également exposés à la violence et au harcèlement, ainsi qu'aux restrictions de la liberté de mouvement. Les travailleurs domestiques informels sont particulièrement vulnérables.

L'informalité du travail domestique peut être attribuée en partie aux déficits de couverture légale par la législation sociale et en partie aux déficits de mise en œuvre.

---

<sup>58</sup> <https://www.ilo.org/fr/themes-0/travailleurs-domestiques/qui-sont-les-travailleurs-domestiques>

<sup>59</sup> idem

## B. Conditions sociales des employés domestiques : entre violence sexuelle et traitement inhumain

Le secteur des travailleurs domestiques ne bénéficie d'aucun cadre juridique pour les protéger. Ils exercent leur métier dans des conditions insoutenables : sans contrats de travail, sans salaire minimum, sans repos hebdomadaire ni congé annuel, sans protection sociale et sans réglementation des heures de travail. La récente fête du Travail aurait été une occasion idéale pour mettre en avant les conditions difficiles des employés de maison, mais malheureusement, cette opportunité est passée<sup>60</sup>.

Dans un article publié le 7 septembre 2022 par Louba-Heindé Seraphin intitulé « Tchad : la situation des employés domestiques au Tchad, ressemble à une traite des personnes », il est mentionné que « *le travail domestique attire les jeunes ruraux vers la capitale mais regorge de nombreux corollaires pour ceux-ci* ». En effet, des jeunes venus spécialement de certaines régions du sud, communément appelés « Maoukoula » (littéralement « *je vais au travail* »), arpencent les rues de la capitale pour se rendre à leurs lieux de travail. *Dévoués et déterminés, ces travailleurs, majoritairement*

---

<sup>60</sup> <https://www.alwihdainfo.com/tchad-Travailleurs> domestique - Invisibles et -vulnérables

*des femmes, cherchent à améliorer leurs conditions de vie<sup>61</sup>.*

Considérés comme « *des personnes issues des classes défavorisées ayant fui la terre* » selon le sociologue Haroun Gounteti, ces travailleurs domestiques acceptent des emplois à temps partiel ou à temps plein, avec certains d'entre eux résidant chez leurs employeurs et ne rentrant que les jours fériés et les dimanches. Leurs tâches incluent la cuisine, la garde des enfants, et d'autres responsabilités domestiques. À la fin du mois, même si ce travail leur procure un revenu, celui-ci est jugé très bas par rapport aux tâches imposées<sup>62</sup>.

Vanessa, une jeune fille de 17 ans rencontrée à la sortie du pont de Chagoua en route pour son lieu de travail à 7h30, déclare : « *C'est médiocre le salaire ; nous faisons simplement du sacrifice pour honorer notre engagement de quitter le village afin de gagner suffisamment d'argent pour mener une vie meilleure. Je gagne 25 000 F mensuellement ; ma cousine, qui ne rentre que le weekend, touche 30 000 F, et mon frère reçoit 20 000 F* ». ».

Ngomina raconte sans détour : « *J'ai été accusé de vol d'un téléphone portable chez mon employeur en*

---

<sup>61</sup> Seraphinnews :over-blog.com /2022/12/tchad-la-situation-des-employes-domestiques-au-tchad-ressemble-a-une-traite-des-personnes-html

<sup>62</sup> idem

*septembre. Regardez mon dos et mes bras, ces blessures sont des traces de chicottes. Quatre hommes m'ont attaché et battu pour un acte que je n'ai pas commis. C'est triste. Pour être tranquille, je vends désormais de l'eau au grand marché<sup>63</sup> »*

Pour certains, le salaire est perçu sans difficulté, tandis que pour d'autres, ce n'est pas le cas. Il est parfois nécessaire que l'employé cède à des avances sexuelles pour espérer recevoir son salaire, qui est souvent déterminé au gré de l'employeur. Ngomingar, une femme d'une trentaine d'années, témoigne pour sa tante Remadji : « *Ma tante, qui travaillait chez un certain Ali, était abusée sexuellement par son employeur. De février à juin, elle n'a perçu que 17 000 F au lieu de 35 000 F. Énervés, nous avons tenté de le confronter, mais il avait quitté sa maison. En juillet, ma tante tombait fréquemment malade et après des examens, il s'est avéré qu'elle était enceinte de deux mois et séropositive. Elle a décidé de quitter définitivement le travail domestique et est repartie au village<sup>64</sup>»*

Il est évident que les employeurs infligent souvent des traitements inhumains aux travailleurs domestiques, qui subissent de nombreuses injustices malgré leur

---

<sup>63</sup> Seraphinnews :over-blog.com /2022/12/tchad-la-situation-des-employés-domestiques-au-tchad-ressemble-a-une-traite-des-personnes-.html

<sup>64</sup> Idem

maigre revenu. Les blessures sur certains corps de ces employés témoignent de leurs souffrances.

## **Conclusion**

La traite des personnes à des fins de servitude domestique constitue un crime particulièrement grave mais souvent ignoré, qui porte atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité des victimes. Peu de personnes sont arrêtées, poursuivies ou condamnées pour ce crime, permettant ainsi sa perpétuation. Nous devons nous opposer à la discrimination, à la perception des travailleurs domestiques comme étant de condition sociale inférieure et à la sous-évaluation de leur travail. Ces schémas sociaux et culturels augmentent la vulnérabilité des travailleurs à la servitude domestique.

Le travail domestique doit être reconnu comme une profession honorable. Reconnaître juridiquement que ce travail exige du temps et représente une charge émotionnelle et physique est une première étape importante dans la reconnaissance de sa valeur.

## **TITRE XII.**

### **Le Rôle des Médias en Ligne dans la Prévention des Conflits Interreligieux**



**ZARA LOKSALA VANZOU**

Chargée de la communication  
au CEDPE.

#### **Introduction**

Le Tchad est confronté à des tensions interreligieuses, principalement entre les communautés musulmanes et chrétiennes. Ces tensions persistent malgré la laïcité affirmée de l'État tchadien, inscrite dans sa Constitution. La jeunesse tchadienne s'efforce de promouvoir la paix et la tolérance à travers des initiatives visant à favoriser le vivre-ensemble entre les différentes communautés religieuses. Cependant, les affrontements intercommunautaires perdurent, avec des conséquences tragiques telles que des pertes en vies humaines, des déplacements de populations et la destruction de biens. Il est donc crucial de promouvoir le dialogue interreligieux pour

construire la paix et favoriser la coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses au Tchad.

Les médias en ligne jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les conflits interreligieux. Ils permettent de sensibiliser, d'éduquer et d'informer la population sur les enjeux et les conséquences de ces conflits. Par exemple, des initiatives concrètes ont été mises en place pour favoriser la tolérance et l'intégration, notamment par le biais du dialogue interreligieux. De plus, en soutenant la liberté de la presse et en promouvant des médias sensibles aux conflits, on peut s'assurer que les médias agissent comme des connecteurs sociaux positifs plutôt que comme des vecteurs de violence.

- **Rôle des Médias Locaux et Acteurs Communautaires**

Les médias locaux et les acteurs communautaires jouent un rôle crucial dans la lutte contre les conflits interreligieux en favorisant la compréhension, le dialogue et la tolérance entre les différentes communautés.

- A. Contribution des Médias Locaux**

Les médias locaux ont la capacité de sensibiliser la population aux enjeux liés aux conflits interreligieux en couvrant de manière équilibrée les événements et en mettant en lumière les initiatives de paix et de réconciliation. En outre, ils peuvent aider à déconstruire les stéréotypes et les préjugés en mettant en avant les valeurs communes des différentes religions et en encourageant le respect de la diversité religieuse.

Les médias sociaux ont révolutionné la façon dont les individus interagissent et communiquent à l'échelle mondiale. L'accès à Internet via des dispositifs tels que les téléphones cellulaires a permis à des millions de personnes dans les pays en

développement de se connecter, créant ainsi une nouvelle dynamique dans la communication et la diffusion de l'information.

Selon une étude récente, 18,4 %<sup>65</sup> de la population tchadienne utilise Internet, ce qui signifie une croissance remarquable de l'utilisation et de la popularité des nouvelles technologies de communication. Cela permet à plusieurs personnes d'avoir accès à diverses thématiques, enrichissant ainsi le débat public et la compréhension mutuelle.

Cette montée en puissance des médias sociaux a également ouvert de nouvelles possibilités pour promouvoir la paix et l'harmonie entre les individus de différentes origines ethniques et religieuses. En encourageant le dialogue et en favorisant la compréhension mutuelle, les médias sociaux peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de la tolérance et de l'acceptation des différences culturelles.

Par conséquent, il est essentiel de reconnaître la puissance des médias sociaux et de comprendre comment ils peuvent être utilisés pour transformer les sociétés. En favorisant la diffusion d'informations pertinentes et en encourageant la diversité des points de vue, les médias sociaux ont le potentiel de combler le fossé entre les groupes ethniques et de favoriser un sentiment d'unité nationale<sup>66</sup>.

## **B. Contribution des Acteurs Communautaires**

Les acteurs communautaires, tels que les leaders religieux, les organisations non gouvernementales et les associations locales, jouent également un rôle fondamental dans la promotion de la

---

<sup>65</sup> <https://lendjampost.com/tchad-seulement-184-de-la-population-utilise-linternet/>

<sup>66</sup> <https://www.peaceinsight.org/en/resources/>

paix et de la tolérance. Ils peuvent organiser des rencontres interreligieuses, des débats publics et des ateliers de sensibilisation pour promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle.

En cas de tensions interreligieuses, ces acteurs peuvent jouer le rôle de médiateurs en facilitant le dialogue entre les parties concernées et en cherchant des solutions pacifiques pour résoudre les conflits. Leur présence et leur engagement sur le terrain sont essentiels pour instaurer un climat de confiance et de respect entre les différentes communautés.

Les médias sociaux peuvent aider à répandre la paix en encourageant le dialogue entre personnes de différents groupes ethniques et religieux. Ils offrent une plateforme pour que les acteurs communautaires partagent leurs initiatives et mobilisent un large public autour de la cause de la paix et de la tolérance.

❖ **Les Médias en Ligne Luttant Contre la Désinformation**

Au Tchad, plusieurs médias en ligne et initiatives se consacrent à la lutte contre la désinformation.

❖ **Médias d'investigation** : Ces médias se spécialisent dans l'investigation et la vérification des faits. Ils publient des articles qui démystifient les fausses informations et fournissent des analyses basées sur des données vérifiables. Leur rôle est crucial pour garantir que le public ait accès à des informations précises et fiables.

❖ **Réseaux sociaux et plateformes de fact-checking** : Ces initiatives sur les réseaux sociaux, comme des pages dédiées à la vérification des faits, permettent de corriger les informations erronées qui circulent en ligne. Elles encouragent les utilisateurs

à signaler les contenus douteux, à l'exemple des blogueurs et des journalistes engagés dans la vérification des faits.

- ❖ **Organisations de la société civile** : Certaines ONG et associations au Tchad travaillent à sensibiliser le public sur les dangers de la désinformation. Elles organisent des ateliers, des formations et des campagnes de sensibilisation pour promouvoir l'esprit critique et la vérification des sources. Ces initiatives visent à éduquer la population sur l'importance de vérifier les informations avant de les partager.
- ❖ **Coopérations internationales** : Des partenariats avec des organisations internationales, comme l'UNESCO et l'UNICEF, ou des agences de presse, contribuent à former les journalistes tchadiens sur les techniques de fact-checking et de journalisme responsable. Ces coopérations renforcent les capacités locales en matière de journalisme et de lutte contre la désinformation.
- ❖ **Blogs et influenceurs** : Certains blogueurs et influenceurs utilisent leur plateforme pour aborder des sujets liés à la désinformation. Ils fournissent des analyses et partagent des informations fiables avec leur audience. Leur influence peut aider à contrer la propagation de fausses informations et à promouvoir un discours basé sur des faits<sup>67</sup>.

## **Conclusion**

Le Tchad, confronté à des tensions interreligieuses persistantes, doit s'appuyer sur le dialogue interreligieux et les initiatives de paix pour promouvoir la coexistence

---

<sup>67</sup> <https://cfi.fr/fr/projet/desinfox-tchad>

pacifique. Les médias, tant traditionnels qu'en ligne, ainsi que les acteurs communautaires, ont un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation, l'éducation et la promotion de la tolérance. En luttant contre la désinformation et en favorisant le dialogue, ils peuvent contribuer à construire un avenir plus harmonieux et inclusif pour toutes les communautés du pays.

## **TITRE XIII.**

### **La place du genre dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme.**

*Par : ABAKAR DJIBRINE AHMAT  
Stagiaire au CEDPE.*

#### **Résumé**

Dans un contexte où notre pays est en pleine expansion, nous observons simultanément une augmentation des actes d'incivilité, des contre-valeurs et d'un esprit de prédatation. Cet article vise à sensibiliser et responsabiliser les citoyens, en les incitant à comprendre, assimiler et intégrer les valeurs fondamentales de notre nation dans leur vie quotidienne. À travers une analyse des dynamiques sociétales et des mécanismes de prévention, cet article explore les moyens de promouvoir un comportement citoyen responsable et de lutter contre les dérives vers l'extrémisme violent et le terrorisme. Il souligne également l'importance du genre dans ces processus, en mettant en lumière le rôle crucial des femmes et des jeunes dans la prévention de ces phénomènes.

**Mots clés :** genre, prévention, extrémisme violent, terrorisme.

## **Introduction**

La lutte contre l'extrémisme violent et la prévention de celui-ci sont des concepts complexes et nuancés qui ne bénéficient pas d'une définition universellement acceptée au niveau international. De manière générale, la prévention de l'extrémisme violent consiste à prendre des mesures proactives fondées sur une compréhension approfondie des facteurs sociaux, économiques, politiques et psychologiques qui incitent les individus à s'engager dans des actes d'extrémisme violent. Ces mesures de prévention visent à identifier et à atténuer les vulnérabilités au sein des communautés avant qu'elles ne conduisent à des actes de violence<sup>68</sup>.

La prévention de l'extrémisme violent complète les mesures de lutte contre le terrorisme, lesquelles sont principalement menées par les forces étatiques chargées de l'application de la loi, les services de renseignement et, dans certains cas, les forces armées. Ces dernières se concentrent sur la détection, l'interruption et la neutralisation des menaces immédiates. Cependant, la lutte contre l'extrémisme violent va au-delà de cette approche réactive ; elle cherche à s'attaquer aux racines du problème pour empêcher l'émergence de nouvelles menaces.

---

<sup>68</sup> Harper E., « *Reconceptualizing the drivers of violent extremism: An agenda for child and youth resilience* », Lausanne : Terre des hommes et WANA Institute, 2018, p. 14-15 ; Holmer G., « *Countering violent extremism: A peacebuilding perspective* », U.S. Institute for Peace Special Report 336, Washington : USIP, 2013, p. 2-3 ; Neumann P. R., « *Countering violent extremism and radicalisation that lead to terrorism: Ideas, recommendations, and good practices from the OSCE region* », Vienne : OSCE, 2017, p. 24-28 ; Von Hippel K., « *The role of poverty in radicalization and terrorism* », dans Gottlieb S. (dir.), *Debating Terrorism and Counterterrorism: Conflicting Perspectives on Causes, Contexts and Responses*, Washington : CQ Press, 2010.

La radicalisation menant à la violence décrit le processus par lequel un individu adopte progressivement un ensemble de croyances et d'aspirations extrémistes, souvent en réponse à des expériences de marginalisation, d'injustice ou de désespoir. Ce processus peut être influencé par divers facteurs, notamment l'exposition à des idéologies radicales, la dynamique de groupe, ou l'influence des réseaux sociaux.

La prévention de l'extrémisme violent cherche à renforcer la résilience des individus et des communautés face à ces influences néfastes. Cela inclut des initiatives éducatives, des programmes de soutien psychologique, des efforts pour promouvoir l'inclusion sociale et des dialogues intercommunautaires visant à favoriser la compréhension mutuelle. En renforçant le tissu social et en offrant des alternatives constructives, ces mesures de prévention peuvent réduire l'attrait de l'extrémisme violent et contribuer à la stabilité et à la paix à long terme.

- **Dans quelle mesure une perspective de genre améliore-t-elle notre compréhension de l'extrémisme violent et du terrorisme ?**

Les facteurs qui poussent à l'extrémisme violent sont nombreux et souvent interdépendants, se répartissant généralement en deux grandes catégories : les facteurs d'incitation et les facteurs d'attraction. Parmi les facteurs structurels d'incitation, on trouve la marginalisation, la discrimination, l'exclusion socioéconomique et politique, les conflits prolongés non résolus, la mauvaise gouvernance, et les violations des droits humains et de l'état de droit. Les facteurs individuels d'attraction, quant à eux, sont souvent exploités dans les tactiques de recrutement ; ils incluent des perspectives

immédiates et futures d'un emploi stable, l'attrait social, idéologique et politique, ainsi que des avantages ou récompenses socioéconomiques<sup>69</sup>.

Le terme « genre » se réfère aux rôles, attributs, possibilités et normes qu'une société attribue au sexe biologique à un moment donné. Il influence les relations de pouvoir entre les individus, affectant l'accès aux ressources, le contrôle de celles-ci, les responsabilités attribuées et les possibilités de prise de décision. Le genre ne concerne pas seulement les femmes et les inégalités structurelles mais englobe également les hommes et les concepts de masculinité.

### **Encadré : Prévention de l'extrémisme violent, lutte contre l'extrémisme violent et lutte contre le terrorisme**

La lutte contre l'extrémisme violent et sa prévention sont des concepts controversés, sans définition universellement acceptée. La prévention consiste généralement à adopter des mesures proactives basées sur une compréhension des facteurs sous-jacents qui poussent à l'extrémisme violent. Elle complète les mesures de lutte contre le terrorisme, principalement menées par les forces de l'ordre, les services de renseignement et, parfois, les forces armées. En revanche, la lutte contre l'extrémisme violent, tout comme celle contre le terrorisme, est une réponse aux actes d'extrémisme violent qui peuvent, ou non, mener à des actes terroristes. La radicalisation menant à la violence est le processus par lequel un individu adopte des croyances et des aspirations de plus en plus extrémistes et violentes. La prévention vise à renforcer la résilience des

---

<sup>69</sup>Ní Aoláin F., « *The complexity and challenges of addressing conditions conducive to terrorism* », dans Nowak M. et Charbord A. (dir.), *Using Human Rights to Counter Terrorism*, Cheltenham : Edward Elgar Publishing, 2018, p. 187.

individus et des communautés face à ces influences et à leurs tactiques de recrutement.

La perspective de genre enrichit notre compréhension de l'extrémisme violent en mettant en lumière comment les constructions de genre influencent la susceptibilité des individus à ces phénomènes. Par exemple, des stéréotypes hyper-masculins sont souvent utilisés par les groupes extrémistes pour exploiter les frustrations et les griefs chez les hommes, les incitant à adopter des voies violentes pour « valider » leur masculinité. Les groupes extrémistes, comme l'État islamique, ont exploité les attentes frustrées liées au genre pour recruter à la fois des femmes et des hommes, en s'appuyant sur des représentations et des rôles genrés spécifiques.

- **Comment l'État islamique a-t-il influencé les rôles de genre dans ses campagnes de recrutement ?**

Traditionnellement, les jeunes hommes instruits mais sans emploi, dont l'avenir semble incertain, sont les plus susceptibles d'être recrutés par des groupes extrémistes violents. Cependant, l'État islamique (également connu sous les noms de Daech ou EIIL) a su attirer de jeunes hommes issus de milieux urbains en présentant ses combattants comme de « véritables » hommes, honorables et protecteurs de leur communauté. Le groupe terroriste a promis à ces recrues un revenu mensuel, une femme et un foyer – des marqueurs traditionnels du passage à l'âge adulte que beaucoup de jeunes hommes peinaient à atteindre. Les femmes recrutées, quant à elles, ont été attirées par la promesse d'être « libérées » des normes morales perçues comme issues de la « culture des salons de beauté » occidentale, et par la possibilité de pratiquer

leur religion sans discrimination. L'État islamique dépeint les femmes comme complémentaires mais inférieures aux hommes, et moralement et socialement supérieures aux femmes occidentales. Cette vision a séduit des femmes frustrées par les attentes de genre imposées par la société occidentale.

La majorité des actes de violence extrémiste sont perpétrés par des hommes, mais les femmes et les filles, traditionnellement perçues comme plus enclines à soutenir ou à favoriser la violence extrémiste, commencent également à jouer un rôle actif dans ces violences. Par exemple, dans la région du lac Tchad, les trois quarts des enfants kamikazes sont des filles. Une analyse de genre révèle que ce phénomène est lié à l'exploitation des inégalités structurelles de genre, qui priveraient les filles de perspectives d'autonomie et les rendraient particulièrement vulnérables à la coercition. Une perspective de genre devrait également inclure les personnes avec des orientations sexuelles et des identités de genre diverses, qui sont également ciblées par la violence extrémiste. Récemment, l'État islamique a exécuté des personnes suspectées d'homosexualité. Comprendre l'impact des normes de genre sur les décisions et comportements peut aider à contrer les influences menant à la radicalisation violente et à créer des communautés résistantes à ces influences.

En cas de violence dans une communauté, la police est souvent perçue comme le « visage de l'État ». Cependant, les messages extrémistes exploitent souvent les griefs contre les acteurs du secteur de la sécurité. La police de proximité ne doit pas être réduite à une simple collecte de renseignements, ce qui pourrait la faire percevoir comme un outil d'« espionnage ». Son

efficacité repose plutôt sur un partenariat solide entre la police et la population, fondé sur des valeurs communes, où les programmes sont conçus, mis en œuvre et évalués en collaboration. La coopération avec des organisations de la société civile (OSC) indépendantes et fiables peut établir un climat de confiance en « humanisant » la police et améliorer la crédibilité des programmes de prévention de l'extrémisme violent. Il est crucial, en particulier, d'intégrer davantage de policières pour établir un dialogue avec les populations marginalisées, développer des partenariats et inspirer confiance. Par exemple, au Kosovo, après des ateliers sur la prévention de l'extrémisme violent, des policières ont collaboré avec des leaders religieux pour intervenir dans plusieurs affaires. Dans divers contextes, il a été observé que les policières réussissent mieux à désamorcer les situations tendues et à éviter l'usage excessif de la force. Une force de police plus représentative, incluant un nombre accru de policières et d'autres groupes sous-représentés, peut renforcer la capacité à détecter précocelement les comportements violents. Les femmes dans des conseils consultatifs citoyens ou des organes représentatifs informels peuvent également jouer un rôle crucial en travaillant avec la police. En Norvège, des « équipes de police de proximité issues des minorités » ont régulièrement réuni des femmes de groupes minoritaires pour discuter de sujets variés, notamment l'extrémisme violent, l'égalité des genres et les droits civiques. Ces initiatives auraient contribué à empêcher plusieurs jeunes hommes de se

radicaliser davantage et de rejoindre l'État islamique en Syrie en 2015<sup>70</sup>.

- **Minimiser les Conséquences Négatives Distinctes selon le Genre des Activités de Prévention et de Lutte**

Les efforts visant à mobiliser les femmes, les organisations féminines et les OSC pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme présentent des risques notables. Ils peuvent entraîner l'essentialisation et l'instrumentalisation des femmes, ainsi que compromettre leur réputation et leur sécurité. Dans les communautés ayant subi des abus de la part des autorités lors des opérations antiterroristes, les alliances avec les pouvoirs publics peuvent être perçues comme une trahison. Les femmes assumant des rôles publics peuvent se voir davantage exposées aux représailles, notamment si elles semblent contester les normes de genre traditionnelles. Ce risque est encore accru lorsque les OSC sont prises en étau entre des gouvernements répressifs et des groupes extrémistes violents, dans un espace civique de plus en plus restreint.

Pour éviter ces « conséquences néfastes distinctes selon le genre » dans les activités de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, il est essentiel que les femmes puissent participer librement aux initiatives de prévention selon leurs propres termes. Il est également crucial d'intégrer des femmes issues des communautés locales ou des OSC féminines dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes de prévention. Leurs perspectives,

---

<sup>70</sup> 22. *Ibid.*, p. 85-88.

expériences et connaissances locales doivent être pleinement prises en compte à tous les niveaux (voir pages 8, 9 et 10). Ces aspects doivent également être considérés dans les politiques internationales en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme.

Un exemple flagrant est celui des mesures antiterroristes en Afghanistan, présentées par le gouvernement des États-Unis comme une défense des « droits des femmes ». Cette approche a sapé les avancées réalisées par les féministes afghanes musulmanes, en les faisant passer pour « pro-occidentales » et donc antimusulmanes. Il est donc impératif d'engager un dialogue authentique avec les organisations féminines locales et nationales, en tenant compte de leurs perspectives lors de l'élaboration des politiques concernant leurs pays et communautés.

- **Renforcer la Capacité à Intégrer une Perspective de Genre chez les Acteurs du Secteur de la Sécurité**
  - ❖ **Analyse de Genre** : Il est crucial de réaliser une analyse de genre complète pour comprendre les facteurs et les impacts des actes extrémistes violents, ainsi que pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme. Les données collectées doivent être décomposées selon divers marqueurs de diversité (sexe, âge, etc.) pour assurer une analyse précise et inclusive.
  - ❖ **Renforcement des Capacités** : Des mesures doivent être mises en place pour améliorer la capacité du personnel à réaliser ces analyses et, plus généralement, à intégrer une perspective de genre dans leurs activités. Le renforcement des capacités doit couvrir à la fois les valeurs (égalité des genres,

liberté de religion, droits des personnes LGBTI, etc.) et les compétences (analyse de genre, aptitudes au dialogue avec les communautés). Des groupes de femmes, des OSC et des spécialistes académiques peuvent être sollicités pour fournir des perspectives spécifiques et une expertise technique<sup>71</sup>.

- ❖ **Diversité au sein des Équipes :** Les équipes engagées dans la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme au sein du secteur de la sécurité doivent être diversifiées. Cela inclut la présence de policières, d'agents LGBTI, et de personnes issues de minorités ethniques et religieuses, afin de mieux représenter les populations servies. Les instances dirigeantes du secteur de la sécurité doivent manifester un engagement clair et visible en faveur de la protection et de la promotion des droits humains, y compris l'égalité des genres, dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme. Les responsables doivent promouvoir une éthique où les institutions reconnaissent leur devoir de servir toutes les populations dans leur diversité, de construire la confiance et de favoriser le dialogue<sup>72</sup>.

## **Conclusion**

En résumé, cette synthèse, basée sur des recherches factuelles, a démontré les raisons juridiques et pratiques pour lesquelles les acteurs du secteur de la justice et de la sécurité doivent intégrer une perspective de genre à chaque étape de la

---

<sup>71</sup>Amrita Kapur, *avec la participation de Callum Watson et d'Anna-Lena Schluchter*

<sup>72</sup> Harper E., « *Reconceptualizing the drivers of violent extremism: An agenda for child and youth resilience* », *Lausanne: Terre des hommes et WANA Institute*, 2018, p. 14-

prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme. Au cours des dix dernières années, l'évolution des méthodes de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a entraîné un risque accru de violations des droits humains. Une perspective de genre est essentielle pour comprendre et prévenir certaines de ces violations. Il est désormais reconnu que le genre est une dimension clé pour comprendre et contrer l'extrémisme violent et le terrorisme.

Cette note de synthèse propose des stratégies pour intégrer une perspective de genre dans divers domaines : le droit pénal et les processus judiciaires, l'élaboration des politiques, la collaboration avec la société civile, le renforcement des capacités du secteur de la sécurité, et le dialogue avec les communautés. Les mesures concrètes présentées offrent aux acteurs étatiques des pistes pratiques pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme de manière plus efficace.

## TITRE XIV.

### La réhabilitation de la Médiature au Tchad est un acte salutaire mais..

La réhabilitation de la Médiature est salutaire puisqu'en dehors du juge qui est « le gardien privilégié des droits fondamentaux »,

Dr. Ahmat Yacoub Dabio



tout système démocratique doit disposer d'autres mécanismes classiques de protection juridictionnelle comme le Parlement et non juridictionnelle comme l'institution de la Médiature (...) Je réitère mon soutien à M. Kebzabo (...) dans le cadre de renforcer les capacités des conseillers, le CEDPE offre 25 ouvrages et une formation sur la

technicité de la médiation.

**Dr. Ahmat Yacoub Dabio**, expert en gestion des conflits, président du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE), ancien conseiller du Médiateur de la République, docteur en sociologie et auteur de plusieurs ouvrages dont « *la gestion des conflits à travers la Médiation* ».

Par Salam et Sahel7 Média

Je pense que la réhabilitation de la Médiature est un acte salutaire puisqu'en dehors du juge qui est « *le gardien privilégié des droits fondamentaux* », tout système démocratique doit disposer d'autres mécanismes classiques de protection juridictionnelle comme le Parlement et non juridictionnelle comme l'institution de la Médiature

une des Autorités Administratives Indépendantes spécialisées. La suppression de l'institution en 2018 était une réponse du maréchal au projet de réforme que nous avons déposé. C'était une erreur grave. Même si le Maréchal a voulu que l'institution au Tchad soit une coquille vide sans bénéficiar de formation ni de moyen de fonctionnement[1], on ne peut pas sous-estimer son rôle dans le renforcement de la paix et la stabilité. En dix ans, l'institution a enregistré le retour de 15 000 combattants appartenant à des différents mouvements politico-militaires à la suite de multiples accords de paix engageant le gouvernement et des mouvements armés. Cependant, il faut admettre que la réinsertion n'a jamais réussi puisque le processus de DDR est devenu un fonds de commerce des généraux comme ce qui se passe en ce moment avec les politico-militaires signataires de l'accord de paix de Doha et la DDRR relative aux désengagés et désassociés de Boko Haram.

Connu pour son attachement à la justice, le Calife Omar Ibni Khatab, a été l'un des premiers à avoir créé, au VIIe siècle, la Médiation sous le nom de Dar-el-Mazalem (maison de plaignants ou de réclamations). Reprise par l'empire turc Ottoman, l'idée est apparue en Suède au XIXe siècle. C'est le roi Charles XII qui s'est inspiré de l'expérience turque pour créer chez lui ce que l'on appelle aujourd'hui Ombudsman, auquel les Suédois ont donné par la suite un statut constitutionnel. Il faut toutefois reconnaître que la médiation institutionnelle vit depuis sa création, surtout depuis son développement, un conflit de méthodes, car sa mission diffère d'un pays à un autre, même si l'objectif reste le même, à savoir la protection de tous de l'abus de l'administration, afin d'éviter une procédure judiciaire longue

et coûteuse qui, finalement, se prononce pour un gagnant contre un perdant.

D'un modèle classique à un modèle de défense des droits de l'homme ou hybride, avec des attributions plus ou moins musclées dans certains pays comme en Ouganda, en Afrique du Sud, au Canada... Toutes les médiations s'accordent toutefois sur un objectif commun, celui d'améliorer les relations entre administrés et administration en aidant les parties à résoudre leurs conflits à l'amiable et en encourageant l'administration à améliorer les failles, sources de litiges. Après les modèles classiques (Tchad), droits de l'homme (Estonie), ou hybride (Afrique du Sud), l'Espagne en a introduit un autre, celui de défenseur du peuple « *Defensor del Pueblo* ». Au Tchad, la loi reste toujours muette sur certains aspects qui illustrent la mission exacte de la médiation institutionnelle. Juridiquement, la Médiation de la République au Tchad n'est concernée ni par la mauvaise gestion de l'administration, ni par la violation des droits humains, ni par la dégradation de l'environnement, ni par la lutte contre la corruption et le détournement des fonds publics, encore moins par la mauvaise gouvernance.

Certaines institutions comme celle de l'Ouganda ou d'Afrique du Sud ont le pouvoir d'enquêter sur des cas de corruption et de détournement. Au Tchad, les statuts de l'institution ne l'autorisent pas à mener d'enquêtes sur les cas de corruption ou de détournement. Mais selon le nouveau projet de loi que nous avons proposé, début 2018, et qui a conduit à la suppression de l'institution en 2018 (Chapitre II. Attribution du Médiateur de la République, Article 7 : 7.3: Le Médiateur de la République est chargé de contribuer à la lutte contre la corruption, également à

la promotion aux valeurs démocratiques, à travers le renforcement de l'état de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme. A cela s'ajoute la protection de l'environnement.

Dans le projet de réforme que nous avons proposé, nous avons corrigé certaines incompatibilités avec « *l'OmbudsMédiateur* » aux normes internationales. Le Médiateur est nommé par le président de la République<sup>[2]</sup>. Or, les instances associatives régionales et internationales (l'association des ombudsmans et médiateurs africains (AOMA), l'Association d'ombudsmans et médiateurs francophones (AOMF)) recommandent que le médiateur soit, de préférence, nommé par le parlement.

Au niveau de sa mission, la loi stipule que « *la Médiation de la République peut mener toute mission à elle confiée par le Président de la République ou le Premier Ministre* ». C'est contraire aux dispositions des associations des Ombudsman et Médiateurs africains qui appellent à la totale indépendance de la Médiation dans ses missions de la façon suivante : « *L'indépendance et l'autonomie de ces institutions doivent être garanties par la constitution ; L'institution ne devrait pas être sujette de direction ou contrôle par une quelconque personne ou autorité dans l'exercice de ses devoirs ; L'exercice de la fonction du Médiateur n'est soumis qu'à la loi et la conscience du Médiateur* »<sup>[3]</sup>. L'AOMF et l'AOMA recommandent qu'un médiateur soit élu par le Parlement et non désigné par l'autorité suprême du pays. « *Le processus de nomination doit être transparent à travers un processus compétitif dans le corps législatif de préférence* »<sup>[4]</sup>.

Tous les OmbudsMédiateurs de par le monde répondent à cette exigence. Mais là où le bât blesse, c'est concernant les autres conditions de l'AOMF, que nombre d'institutions de médiation se trouvent en difficulté d'appliquer. Certains pays à démocratie fragile, comme le cas du Tchad, les États veulent contrôler le Médiateur et ne pas lui laisser les mains libres. Et, même si l'institution en question relève de la constitution, son indépendance dans ces pays reste un sujet tabou.

Au Tchad, un quart de siècle après sa création (1993), la réforme de l'institution n'a pas été à l'ordre du jour et sa suppression même a été soutenue en 2018 par le projet des réformes institutionnelles.

En Afrique, en particulier dans les pays francophones tels le Gabon, le Tchad, le Congo Brazzaville, la RCA, le Mali..., la nomination d'un médiateur ne répond pas aux exigences fixées par les statuts d'institutions régionales et internationales. Il en résulte que lorsqu'un Médiateur participe à une conférence internationale organisée par l'Association des Ombudsmans et Médiateurs francophones (AOMF) ou par l'Association des Ombudsmans et des Médiateurs africains (AOMA), l'accès à une partie des travaux lui est refusé. Il lui est interdit d'assister aux travaux du conseil d'administration et il est privé du droit de vote. Alors que l'AOMA semble être légèrement tolérante à l'égard des « hors-la-loi ». Pour l'AOMF, il n'est pas question de les accepter et elle insiste pour que toute Médiation n'ayant pas respecté ces recommandations, ne soit pas reconnue par l'association en tant que membre votant. Par conséquent, il est privé de siège au Conseil d'administration et de droit de vote. En somme, son adhésion n'est pas reconnue et il a un statut de

membre associé, en clair, d'observateur dans les réunions. Mais, pour Raymonde Saint-Germain, ancienne Présidente de l'AOMF (2016), il faut revoir cette recommandation, car il « vaut mieux faire avec, en encourageant ces institutions à évoluer que de ne pas les reconnaître et les écarter ».

Toutefois, un Médiateur au Tchad doit être apparemment membre du parti au pouvoir (le mouvement patriotique du Salut – MPS) ou appartenir à un parti politique allié et avoir occupé de hautes responsabilités en rapport direct avec le Chef de l'État. En Afrique francophone, nous avons l'habitude de tout copier sur la France sans avoir le courage d'étendre notre recherche au-delà de la France qui n'est pas un bon modèle en matière de Médiation. D'ailleurs, le mot Médiateur a été remplacé, il y a une vingtaine d'années par « le défenseur des droits ». Les pays de scandinaves, de la Pologne et d'Espagne sont en avance sur ce sujet. En France, *le défenseur des droits* (et de l'Enfance) est directement nommé par le Président de la République et non par l'Assemblée nationale qui doit avaliser la décision du Président. « *Le Médiateur est nommé par décret du Président de la République pris en conseil des ministres* »<sup>[5]</sup>. Interrogé sur ce sujet, le Défenseur des droits, M. Jacques Toubon, a estimé normal que le Président nomme le Défenseur des droits : « *C'est le Président de la République qui nomme puisqu'il est le seul garant de toutes les institutions* »<sup>[6]</sup>, a-t-il indiqué. « *La nomination par le pouvoir exécutif se fonde notamment sur un souci d'efficacité : c'est à l'administration et à ses agents que le Médiateur adresse ses interventions ; on peut estimer qu'elles seront mieux reçues venant d'une autorité mise en place par le gouvernement* ». Mais d'aucuns ne sont pas convaincus de cette explication rappelant que la

nomination du Médiateur par le pouvoir exécutif pourrait « *nuire à la crédibilité du Médiateur auprès de l'opinion publique* » et fait du Médiateur « *un agent supérieur de l'État, un superfonctionnaire plutôt qu'une personne libre dans ses analyses et ses actions* »<sup>[74]</sup>. « *Vous êtes les appendices du pouvoir en place* »<sup>[81]</sup>, a dit un syndicaliste tchadien avec insistance en accusant la Médiature tchadienne d'être à la solde de l'Etat. Ce faisant, pour éviter d'être taxé d'agent au service de l'Etat, M. Kebzabo qui doit bénéficier d'un statut particulièrement protecteur garantissant son indépendance et son autonomie, doit officiellement quitter son poste de président de parti politique qui est incompatible avec sa mission. Il ne s'agit pas non plus de douter de son intégrité morale, mais d'éviter de se retrouver dans une position inconfortable, de nature à remettre en cause son impartialité ou à subir d'éventuelles pressions, dans l'hypothèse où il serait saisi d'une plainte intéressant son parti politique ou un de ses membres.

Conscient de ne pas remplir deux des critères essentiels pour accéder au poste de médiateur, à savoir être membre du parti au pouvoir ou d'un parti allié, j'ai tout de même osé me présenter pour ce poste. L'objectif était de rénover cette grande institution. J'ai personnellement félicité de vive voix M. Saleh Kebzabo lors d'une visite chez lui en février dernier, et je réitère mon soutien en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles missions tout en sachant qu'il aurait d'énormes difficultés pour obtenir les ressources nécessaires de bien fonctionner. Pour finir, la médiation n'est pas une science, mais au moins un art qui requiert pour celui qui la pratique, compétence, créativité et technicité basée sur une « neutralité axiologique », dans le

cadre de renforcer les capacités des conseillers, le CEDPE offre 25 ouvrages et une formation sur la technicité de la médiation.

---

[1] L'institution peinait à obtenir de quoi acheter des rames de papiers alors que le budget de la Médiation de 9 milliards était dépensé par le président de la République.

[2] Article 5, loi n°031/PR/2009.

[3] Sommet des médiateurs et ombudsmen africains organisé par l'AOMA à Johannesburg en janvier 2014, résolution 1, « L'indépendance et l'autonomie ». *Ibid.*

[4] AOMA, Conférence des Ombudsman et Médiateurs africains, Déclaration Or Tambo, 3. Nomination et sécurité du Médiateur, *op.cit.*

[5] Bouvier Vincent, *Le Médiateur de la République, Une autorité indépendante au service du citoyen*, *op.cit.*,

[6] Discussion avec Jacques Toubon, Défenseur des droits et de l'enfance, lors du Congrès de l'AOMF, Québec, Canada, du 13 au 15 oct. 2015.

[7] Bouvier Vincent, *op.cit.*

[8] C'était lors d'une réunion de médiation au siège de la Médiation de la République du Tchad, à N'Djamena, en janvier 2017, lorsque l'institution s'est autosaisie du conflit opposant le gouvernement aux syndicats lesquels ont lancé un préavis de grève. L'objet de la grève était la revendication de versement des primes des enseignants et des arriérés des salaires de fonctionnaires.

## **CHAPITRE VIII.**

### **LES ANNEXES**

## **Annexe 1. Rapport de la Conférence Internationale du 05 au 06 août aux Affaires étrangères par le RAJA sous la thématique : Extrémisme violent et la jeunesse en Afrique**

*Par Mahamat Ali, chercheur au CEDPE, panéliste à la conférence*

Le CEDPE a reçu une invitation du Réseau des Anciens Jecistes d'Afrique (RAJA) à l'effet de partager son expérience en matière de lutte et la Prévention de l'Extrémisme violent.

La Conférence, placée sous l'autorité de l'Evêque Métropolitain de N'Djamena, s'était étalée sur 2 jours et a regroupé 8 pays à savoir : le Tchad, le Cameroun, la RCA, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Burkina fasso et le Togo.

**Le premier jour**, juste après les cérémonies protocolaires ; commence alors le segment Expert. Le premier conférencier a déroulé sa communication sur le thème « les conflits en Afrique et les questions émergentes » de 11h 30 à 13h 30 mn. Il s'est étalé sur la typologie des conflits, ainsi que sur le panafricanisme qui retrouve un regain d'intérêt, chez certains politiques africains (les dirigeants de l'AES) et la jeunesse en Afrique.

A 15 h 30 mn, mon intervention s'est articulée autour de deux missions de profiling des désengagés de Boko Haram menées par le CEDPE dans la province du Lac-Tchad en 2018 et en 2019, en vue d'assurer une réelle réinsertion socioprofessionnelle et d'éviter ainsi le risque de récidive, ainsi que sur la classification et des statistiques quantitative et qualitative permettant de comprendre les causes profondes de l'engagement et de désengagement. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ai présenté le CEDPE, ses

objectifs et ses activités entre autres. Les débats autour de ma communication ont été renvoyés au deuxième jour faute du temps.

**Le deuxième jour**, les débats interactifs ont été ouverts avec un léger retard, à 9h 30 mn. Beaucoup de questions ont été posées par les participants qui découvrent pour la première fois les informations intéressantes sur la secte Boko Haram et sa capacité de nuisance.

Cette phase a culminé avec l'intervention du président du CEDPE qui a complété mon intervention, ainsi que certaines questions posées par les participants.

En effet, ma communication a été appréciée par les participants. Beaucoup de personnes se sont approchées pour prendre mes coordonnées en vue de collaborer avec le CEDPE.

## **Annexe 2.**

### **Le rôle de l'école dans la promotion de la cohabitation pacifique**

*Par KAGONBE Parfait*

*(Doctorant en Sociologie de l'Éducation à l'Université de Yaoundé 1/  
Chercheur au CEDPE)*

**Résumé :** Considérant comme un puissant facteur fournissant une culture commune à tous les individus, quel que soit leur milieu d'appartenance, l'éducation doit leur servir tout au long de leur vie. Cependant, depuis les indépendances jusqu'à nos jours l'école tchadienne à montrer son insuffisance à construire une société prospère vivant dans la paix, la tolérance et la cohabitation pacifique. À travers cet article nous allons décrire les mots qui empêchent l'école tchadienne à véhiculé les messages de paix et du vivre ensemble. Nous savons tous que la

finalité d'une école est l'éducation, le respect de la vie en société, de la nature, la participation économique et sociale, l'égalité de tous, l'amour de la patrie, le respect des valeurs de la République.

**Mots clés : Rôle ; école ; cohabitation pacifique**

## **INTRODUCTION**

Il n'est pas question de voir l'école comme un simple bâtiment, mais comme un instrument favorisant l'apprentissage des codes de la vie en collectivité, intégrant la culture en transmettant les valeurs de la République et les règles de comportement en société. Pour rappel, l'école au Tchad a pris son envol au lendemain de l'indépendance grâce à plusieurs réformes. Plus de 60<sup>73</sup> ans après, qu'a apporté cette école pour le développement et le changement de mentalité du peuple tchadien ? Il ne s'agit pas de remettre en cause les connaissances acquises par des millions de Tchadiens, mais quel est l'impact de ce savoir sur le bien être ? Quoi qu'il en soit, au regard de ces interminables conflits communautaires, éleveurs-agriculteurs, de violence et bien d'autres multiples comportements déplacés, l'on peut se demander si certains Tchadiens sont réellement passées par une école. Une interrogation qui peut paraître anormale mais qui mérite réflexion. Puisque le sage africain dit Nelson Mandela disait "*L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde*" cela suffit à comprendre qu'il n'y a pas de société sans éducation, Car ce qui fait progresser un peuple, c'est l'instruction.

---

<sup>73</sup> Alwihdainfos, n°079 du mardi 23 juillet 2024, page, 8, Barra Lutter king

On dit souvent qu'une nation qui progresse est celle dont le peuple est instruit, compétent et doté de sagesse.<sup>74</sup>

Quoi qu'il en soit le peuple tchadien est loin de cette assertion. Comme le dit la Sainte Écriture "*mon peuple périt faute de connaissance*"

## 1. LE ROLE DE L'ECOLE DANS LA SOCIALISATION

L'école est une institution sociale majeure qui remplit des missions essentielles pour la société comme pour les individus. On lui attribue deux grandes missions complémentaires : l'instruction et la socialisation. L'école participe à l'élaboration des savoirs et la maîtrise des règles sociales, c'est-à-dire les savoirs scolaires, mais aussi le « savoir être » et l'apprentissage d'une culture commune.<sup>75</sup>

Elle est, avec la famille, l'instance principale de socialisation. Elle a pour rôle de former des citoyens et d'assurer l'égalité des chances. L'école doit permettre à l'enfant de développer sa personnalité, de s'épanouir et de recevoir des influences autres que celles de sa famille. Par l'ensemble de ses interactions sociales, l'enfant se construit une identité propre. L'école républicaine (laïque et gratuite) va jouer un rôle fondamental dans la création d'un réel État-nation, par la transmission de valeurs républicaines communes visant à gommer les particularismes<sup>76</sup>.

Selon Émile Durkheim, l'école, dans les sociétés à solidarité organique, où la cohésion sociale est plus fragile, est rempart à

---

<sup>74</sup> Alwihdainfos, n°079 du mardi 23 juillet 2024, page, 8, Barra Lutter king

<sup>75</sup> [www.maxicours.com](http://www.maxicours.com)

<sup>76</sup> idem

l'anomie (affaiblissement du lien social) car elle forge une conscience collective au travers des normes et valeurs qu'elle véhicule.

## **2- LE ROLE DE L'ECOLE DANS L'INTEGRATION**

L'école a pour but de permettre une triple intégration des individus :

### **⊕ Intégration à la collectivité**

En favorisant l'apprentissage des codes de la vie en collectivité. Elle permet aux individus de s'intégrer dans un groupe social hétérogène, puisque l'école accepte tous les individus sans distinction de genre, de religion, de culture, Elle va donc pousser l'enfant à s'intégrer tout en respectant des règles de conduites. De plus, aller à l'école est un élément très important pour le reste de notre vie.<sup>77</sup> De plus, aller à l'école étant une obligation juridique.

### **⊕ Intégration culturelle**

A la nation comme unité politique : l'école permet une uniformisation des pratiques en gommant les différences. Elle forme aussi à la citoyenneté en transmettant les valeurs de la République à tous.

Les enfants apprennent les symboles de la nation, les règles juridiques de base et les principes d'organisation de la vie publique et de la démocratie. L'école contribue à la cohésion sociale en transmettant une culture et une langue communes.

### **⊕ Intégration professionnelle**

---

Il va s'en dire que l'école permet à chacun d'obtenir une qualification qui lui assurera une place dans la société au travers du monde du travail.

L'obtention d'un diplôme permet une meilleure insertion professionnelle.

Or, l'accès à un emploi est une condition essentielle de l'intégration sociale car il est une source de revenu, donc de consommation.

Travailler, c'est aussi participer à la vie collective en étant inséré dans un système de droits et de devoirs, et en devenant, ainsi un membre à part entière de la société. Cette participation à la vie collective est également le gage d'un renforcement de la cohésion sociale.<sup>78</sup>

## **2- LE ROLE DE L'ECOLE DANS LA PROMOTION DE LA COHABITATION PACIFIQUE**

“ *L'école doit éduquer à la cohabitation pacifique* ” par AHMAT ZEIDANE Bichara, publié le 14/10/2019 /Zeidane.over-blog-fr.

Selon le journal Éclairage lors d'un entretien accordé à Mr Djimarassem Thales, enseignant-chercheur à la faculté des Sciences de l'éducation de Ndjamen, pour réduire la violence intercommunautaire au Tchad, l'enseignant propose l'introduction à l'éducation à la paix, au vivre ensemble et le tout renforcé par la sensibilisation de masse en faveur éducation vivre ensemble. Un appel à la reconsiderer l'éducation actuelle des enfants. D'une manière générale, l'éducation s'inscrit dans le cadre de la transmission des valeurs, des normes, de la

---

<sup>78</sup> [www.maxicours.com](http://www.maxicours.com)

connaissance, du savoir être, du savoir-faire, bref le patrimoine culturel. C'est à travers l'éducation que la génération montante transmet à d'autres générations les valeurs qui organisent la vie sociale. Cela veut dire que l'éducation s'inscrit dans le cadre de la socialisation de la jeune génération. L'éducation vise deux objectifs fondamentaux. Il s'agit d'une part de l'autonomie de l'individu. Il est question ici de la liberté.<sup>79</sup>

Au terme de son processus éducatif, l'enfant devenu majeur doit être libre, c'est-à-dire il doit être capable de penser par lui-même, décider de sa vie et de bien s'orienter. D'autres parts, l'éducation doit permettre l'intégration de l'enfant dans la société. Il ressort de ce qui suit que les parents ont une obligation en matière de l'éducation de leurs enfants. Si les enfants ne sont pas bien éduqués, ils ne pourront bien vivre. Ils ne peuvent être en mesure de respecter les valeurs sociales et ne peuvent être épanouies sur le plan tant individuel que social. C'est dans ce contexte que les parents doivent transmettre à leurs progénitures les valeurs qui se situent dans le cadre du vivre ensemble, de la paix, de la cohabitation pacifique, de l'acceptation de l'autre, de l'amour du prochain, de la défense de la patrie, de l'unité nationale, de la cohésion sociale.<sup>80</sup>

À l'école comme et à l'Université l'enseignant doit toujours saisir quelque moment de ses cours pour transmettre aux élèves et aux étudiants, l'importance de la paix, du vivre ensemble et de la cohabitation pacifique. L'enseignant doit faire savoir aux apprenants que sans la paix aucun œuvre humain n'est possible. Les leaders religieux, traditionnels et organisations de la société

---

<sup>79</sup> " l'école doit éduquer à la cohabitation pacifique " par AHMAT ZEIDANE Bichara , publié le 14/10/2019 à 08 :59 /Zeidane.over-blog-fr.

<sup>80</sup> Idem

civile doivent saisir toutes les occasions pour faire passer le message de la paix. C'est en redonnant à l'éducation des enfants une place fondamentale qu'on peut espérer mettre un terme à la violence communautaire qui endeuille actuellement de nombreuses familles.<sup>81</sup>

Le président du collectif, Mahamat El Mahdi Abderamane, a fait part de sa ferme résolution à venir s'entretenir avec les jeunes sur des questions brûlantes de l'heure, à savoir la paix, la sécurité, la cohabitation pacifique, le vivre ensemble, la concorde nationale et la cohésion sociale,

“ Face à certains comportements déviants observés ces derniers jours dans certains établissements scolaires de la capitale, l'AJPDET ne peut rester indifférente” a expliqué Mahamat El Madhi Abderamane.

Il rappelle que l'école est un lieu par excellence pour cultiver la tolérance, l'amour, entretenir la camaraderie. Selon lui, “ *un établissement scolaire n'est pas un ring mais un lieu d'acquisition du savoir-faire, du savoir être et de l'instruction* ”.<sup>82</sup>

Comme le dit un sage “ l'école tchadienne est construite avec un ciment trop dégradé”. Depuis des années, on modifie ce ciment et nous arrivons souvent au point zéro”, ce pendant une bonne école a le potentiel de réduire les risques de violence sous différentes formes en favorisant la pensée critique, en encourageant un dialogue ouvert et en créant des opportunités de croissance économique<sup>83</sup>. Du Centre d'Étude pour le Développement et la Prévention de l'Extrémisme (CEDPE) au

---

<sup>81</sup> “ l'école doit éduquer à la cohabitation pacifique ” par AHMAT ZEIDANE Bichara, publié le 14/10/2019 à 08 :59 /Zeidane.over-blog-fr.

<sup>82</sup> [www.alwihdainfo.com](http://www.alwihdainfo.com)

<sup>83</sup> *idem*

centre d'Étude et de Formation pour le Développement (CEFOD), des formations des enseignants des établissements scolaires secondaires partenaires, une formation sur la cohabitation pacifique et la paix. Les modules de formation sont articulés autour de la gestion de groupe, la prévention, et la gestion des conflits, l'objectif est de contribuer à la promotion de la paix au Tchad, en dotant les enseignants d'outils pour mieux orienter les élèves à la cohabitation pacifique. Les enseignants seront en mesure d'inculquer aux élèves les notions de tolérance et de paix.<sup>84</sup>

#### **L'ECOLE : UN LIEU DE COHABITATION PACIFIQUE OU TRIOMPHE LE VIVRE ENSEMBLE**

*« Le droit à l'éducation et à la formation est reconnu à tous sans distinction d'âge, de sexe, d'origine régionale, sociale, ethnique, ou confessionnelle. »<sup>85</sup>*

Article 4 Loi 16/PR2006 de la République du Tchad.

L'éducation est un droit humain qui doit être accessible à toutes les personnes, sans aucune discrimination. Aller à l'école, apprendre à lire et écrire ne devrait jamais être un privilège, c'est un droit dont tous les enfants doivent bénéficier. Au-delà de l'accessibilité, le droit à l'éducation suppose aussi que les objectifs de l'apprentissage soient atteints. Cela signifie que tous les enfants ont le droit de bénéficier d'une éducation complète, de bonne qualité et adaptée à leurs besoins.<sup>86</sup>

Au même temps la paix est une condition essentielle pour garantir une éducation de qualité et l'école est le lieu le plus adapté à promouvoir une culture de la paix et du « vivre

---

<sup>84</sup> [www.cefod-tchad.org](http://www.cefod-tchad.org)

<sup>85</sup> [acratcha@acra.it](mailto:acratcha@acra.it)

<sup>86</sup> idem

ensemble ». L'éducation est un des meilleurs moyens d'aider les filles et les garçons à construire un avenir de paix et de prospérité, basée sur le dialogue entre les différences convergées au milieu scolaire : culturelles, sociales, confessionnelles, éthiques. L'école a aussi le rôle de faire de cette diversité un trait d'union d'esprit et une richesse commune pour les élèves et tous les acteurs de l'éducation en réduisant les conflits renforçant la cohésion sociale.<sup>87</sup>

## **Conclusion**

A l'issu des rôles que l'école peut jouer dans la consolidation et la cohabitation pacifique il s'avère très nécessaire d'instaurer dans le système éducatif nationale, universitaire des matières comme l'a proposé Djimrassem Thales afin d'inculquer aux jeunes générations la notion de paix, le sens du pardon car le pardon est un mot qui fait grandir une société. Il est du devoir de l'Etat de mettre à la disposition des enseignants des manuels adéquats. La OSC doivent de leur part apporter leur part de contribution dans la formations des enseignants, en organisation des tables rondes et des débats émissions comme le font certains centre très efficace dans ce domaine comme le CEDPE, CEFOD etc ...selon un constat, aujourd'hui il faut reconnaître que la population tchadienne est peu "instruite" on dirait que les gens n'ont pas été à l'école ou instruit. Il suffit juste de voir cela lors d'un accident non grave les gens sont près a en avenir à la main

---

<sup>87</sup> idem

pourtant il suffit juste de dire pardon. Rendons vraiment l'éducation gratuite afin que quiconque puisse être instruit.

### **Références**

- " l'école doit éduquer à la cohabitation pacifique "par AHMAT ZEIDANE Bichara, publié le 14/10/2019 à 08 :59 /Zeidane.over-blog-fr.
- acratcha@acra.it
- w www.maxicours.com
- www.alwihdainfo.com
- www.cefod-tchad.org

### **Annexe 3**

**Séminaire** sur l'Impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel.

#### ***Rapport***

En coopération avec **The International Research Institute for Advanced Systems (IRIAS)** (l'Institut International de Recherche sur les Systèmes Avancés (IRIAS) de Moscou (Russie), **le Centre Africain des Recherches et Études Stratégiques (ACRESS)**, a organisé un symposium sous le thème : **"Impact de l'influence occidentale sur l'économie et le développement dans les pays du Sahel "** le dimanche 25 août 2024, à l'hôtel Pyramisa, au Caire.

Un grand nombre de diplomates représentant des pays africains en Égypte, dont les ambassades du Niger, du Burkina Faso, du Liberia, de la Tanzanie, du Cameroun, de la Mauritanie, de la Russie et des États-Unis d'Amérique (USA), ont pris part au

symposium, ainsi que **le professeur Tarek Wafik**, ancien ministre Égyptien du Logement et des Communautés Urbaines. Des représentants de l'Association des jeunes tchadiens pour le développement social et économique (AJDST) à N'Djamena au Tchad, ainsi que des professeurs et des experts spécialisés dans les affaires africaines, en sciences politiques, en économie et en linguistique africaine, issus des universités égyptiennes et soudanaises, étaient également présents.

Le symposium a également réuni des chefs de communautés africaines et des étudiants résidant en Égypte originaires de pays comme **le Mali, le Niger, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, les Comores, le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad, la Gambie, la Guinée-Conakry, la Mauritanie, le Soudan et le Sénégal**.

Les chercheurs en master et en doctorat, intéressés par les affaires africaines et issus de diverses universités égyptiennes, ont également tenu à assister au symposium.

Les différents médias, qu'ils soient audiovisuels ou électroniques, ont couvert le symposium tant en Égypte qu'à l'étranger.

Le symposium, qui a duré quatre heures, a été divisé en trois sessions afin d'aborder la question de la dépendance monétaire des pays du Sahel ainsi que l'impact du franc CFA sur la croissance économique et le développement de cette région.

Les discussions ont également porté sur le rôle attendu de la Russie dans les pays du Sahel, avec la participation d'experts venant de divers pays africains ainsi que de Russie.

Pour sa part, la directrice du Centre Africain des Recherche et Etudes Stratégiques (ACRESS), **Dr Ghada Fouad**, a souligné l'importance de discuter de ces questions à ce moment critique, alors que la région connaît de nombreux changements rapides et que les nouveaux régimes souhaitent sortir de la dépendance

monétaire et reprendre le contrôle des politiques financières et monétaires des pays du Sahel.

Le professeur **Alexander I. Ageev**, directeur général de l'Institut International de Recherche sur les Systèmes Avancés (IRIAS) à Moscou, a déclaré qu'il existe de nombreuses opportunités prometteuses dans la région du Sahel grâce aux technologies avancées actuellement disponibles. Cependant, le défi le plus difficile dans cette région reste le financement, car le monde est confronté à un problème fondamental de financement international lié à l'injustice. Nous avons besoin de nouvelles banques de développement basées sur le multipolarisme, ainsi que de la création de nouveaux systèmes de paiement.

Le **Pr. Mohamed Ashour**, professeur de Sciences politiques à la faculté des études supérieures africaines de l'Université du Caire, a déclaré que celui qui contrôle le flux monétaire dans nos pays africains contrôle également les voies du développement dans cette région. Il a également mentionné que les problèmes auxquels les pays africains sont actuellement confrontés découlent de trois malédictions qui hantent ces pays depuis leur indépendance.

La première est la malédiction des frontières, héritées par les États africains, qui les obligent à agir dans les limites de ces frontières, lesquelles ne permettent souvent pas aux gouvernements de remplir les fonctions politiques, sociales et économiques de l'État nouvellement indépendant. Une frontière qui était utile à une colonie peut ne pas répondre aux besoins d'un État indépendant qui doit subvenir aux besoins de son peuple. Cela nous amène à la deuxième malédiction, celle des ressources, qu'il s'agisse de pauvreté ou de prospérité. Les pays pauvres en

ressources n'ont pas été en mesure de remplir leurs obligations ni d'assumer les fonctions habituelles de l'État envers leur population (fonction d'incitation et de coercition).

Cela a conduit à la troisième malédiction, celle du clientélisme et de la corruption. Dans un contexte de faiblesse des ressources et de mauvaise gestion, les ressources sont distribuées à ceux qui sont les plus proches du pouvoir, rendant ainsi le pouvoir une récompense convoitée par différents groupes. C'est ainsi que les luttes de pouvoir et la compétition pour le contrôle se sont intensifiées.

Le **Pr. Jonathan Arimo**, professeur de relations économiques internationales du Nigéria, et expert au sein de la CEDEAO, a affirmé que l'Afrique est un partenaire économique important. Nous avons mis en place de nombreuses politiques pour l'unité entre les pays africains, et la Russie est un acteur clé en termes d'influence.

Nous devons renforcer notre coopération avec la Russie, mais avant cela, il est essentiel de consolider notre unité et de convenir de l'émission d'une monnaie unique, ce qui est crucial.

Nous, tous ensemble en Afrique et au sein de la CEDEAO, faisons face à des problèmes communs, tels que la dette publique, l'inflation et la dépendance monétaire dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Aucun progrès ni développement réel ne sera possible sans nous débarrasser de l'héritage des politiques laissées par les anciens colonisateurs, ce que la CEDEAO s'efforce actuellement de faire. Le problème de l'assimilation et de l'intégration, instauré par les colonisateurs pour créer des loyautés envers l'ancien

colonisateur, affecte également considérablement les économies de nos pays. Nous devons travailler ensemble en tant que pays africains.

Nous devons agir librement en tant qu'États indépendants, ayant le droit de collaborer avec des pays en dehors du continent selon les droits établis par la Charte des Nations Unies.

Cette coopération avec la Russie pourrait nous aider à atteindre nos objectifs de développement si nous organisons d'abord notre coopération entre nous, en tant que pays africains. La Russie possède une vaste expérience dans divers domaines.

La première session a porté sur la dépendance monétaire des pays du Sahel à travers un article de recherche présenté par **M. Mohamed El-Tamawy**, membre du conseil d'administration du Centre d'information et de consultation africain de l'Université du Caire.

Le chercheur a analysé l'impact du franc CFA sur les économies des pays du Sahel et leur développement, soulignant comment cette monnaie constitue un obstacle majeur à l'investissement et offre un avantage concurrentiel aux produits des autres pays au détriment des produits locaux sur les marchés du Sahel et au-delà.

Un autre sujet abordé au cours de la session a été l'impact des politiques coloniales sur la structure administrative actuelle des gouvernements des pays du Sahel, avec des exemples pris du Niger et du Burkina Faso.

**M. Siaka Coulibaly**, analyste politique du Burkina Faso, a expliqué que les pays du Sahel ont subi plusieurs formes de

dépendance en raison du colonialisme français, notamment économique et militaire.

Actuellement, dans la fédération établie entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, nous cherchons à mettre fin à cette dépendance et à résoudre les problèmes enracinés depuis l'époque coloniale, car ils continuent d'affecter la gouvernance de nos pays. Bien que la domination et l'influence françaises persistent, la différence est qu'après l'indépendance, les Français ont été remplacés par des individus loyaux envers eux, issus de nos propres pays, pour garantir le maintien du contrôle sur les populations et pour que nos ressources restent à leur service, à travers une élite créée par les colonisateurs avant l'indépendance et placée en position dominante.

Cette élite s'est alliée avec des groupes armés non officiels et des réseaux d'intérêts extérieurs dont le but principal est de stopper tout développement ou progrès que nous tentons de réaliser dans nos pays. Nous cherchons maintenant à diversifier nos relations internationales sous la nouvelle administration pour échapper à cette domination, en établissant des partenariats stratégiques avec la Russie et l'Inde afin de trouver de véritables partenaires capables de soutenir nos plans de développement et de croissance économique.

**M. Abou Bakr Haj Mehmen**, président de la communauté nigérienne d'Egypte, a affirmé que la politique centralisée dans les administrations gouvernementales et le manque de distribution des pouvoirs et des responsabilités, ainsi que la discrimination et le favoritisme dans l'éducation et les nominations dans la fonction publique, ont toujours été la principale cause de l'incapacité des pays du Sahel, y compris le

Niger, à améliorer l'efficacité de leur administration et à répondre à leurs obligations envers leurs citoyens, en particulier en ce qui concerne les nominations gouvernementales et les services fournis aux citoyens. Cela a créé un grand fossé et une crise de confiance entre les gouvernements et leurs citoyens.

La politique et l'adhésion aux partis sont devenues des moyens de gain rapide et d'accroissement de l'influence par le pouvoir. Il est donc nécessaire de réfléchir à nouveau à la nature de la pratique politique au Niger : est-elle réellement au service des citoyens ou vise-t-elle principalement à satisfaire des intérêts personnels ?

La deuxième session a porté sur l'impact des politiques coloniales sur la gouvernance et l'administration au Tchad, à travers l'intervention de **M. Ismail Taha**, chercheur en affaires africaines à l'Université de N'Djamena. Il a souligné que la plupart des conflits et des tensions dans la région du Sahel ne sont pas uniquement ethniques comme le décrivent certains chercheurs occidentaux, mais plutôt des luttes pour le pouvoir entre les groupes constituant la société, visant à obtenir des avantages politiques et des positions de pouvoir plus fortes.

**Le Dr Ahmed Yacoub Dabio**, expert en résolution de conflits, et directeur du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (C.E.D.P.E) au Tchad, a abordé l'impact des politiques coloniales sur les institutions administratives et éducatives, ainsi que leur relation avec l'émergence de l'extrémisme autour du lac Tchad. Il a mentionné que le nombre de victimes tombées à cause du terrorisme actuellement est bien inférieur à celui des victimes pendant la présence des troupes françaises dans la région du Sahel durant la

période coloniale. Il a donc plaidé pour une lutte contre l'extrémisme non seulement par la force mais également par la confrontation idéologique, la correction des idées fausses et surtout la réintégration des anciens membres de groupes extrémistes dans la société, car c'est une des problématiques les plus graves auxquelles nos pays sont confrontés aujourd'hui.

Enfin, **M. Omar Ahmed Al-Bastanji**, un chercheur jordanien et analyste économique, ainsi qu'un doctorant en économie à la Faculté d'économie et des sciences politiques de l'Université du Caire, a discuté du rôle potentiel de la Russie dans le développement des pays du Sahel, en mettant en avant les intérêts mutuels et les défis économiques. Il a présenté une analyse complète des opportunités d'investissement possibles dans les secteurs variés des pays tels que le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie et le Tchad, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque pays.

Le symposium s'est conclu par des recommandations importantes pour traiter les problèmes liés à la dépendance monétaire et à l'impact négatif des politiques coloniales sur les administrations publiques dans la région du Sahel.

Il est à noter qu'un rapport sera publié par les organisateurs du symposium, comprenant tous les documents et recherches discutés durant l'événement.

Il convient de rappeler que ce symposium s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération établi entre le Centre africain des Recherches et Eudes Stratégiques (ACRESS) et

l’Institut International de Recherche sur les Systèmes Avancés (IRIAS) de Moscou (Russie).

#### **Annexe 4.**

**Conseil d’administration du CEDPE  
Assemblée générale  
Le 11 octobre 2024**

Le Conseil d’Administration (C.A.) du CEDPE, dans sa réunion du 11 octobre 2024, a échangé sur plusieurs dossiers importants parmi lesquels les activités du Centre, le mandat du président du CEDPE, la procédure de désignation d’un nouveau président, la cérémonie du 7e anniversaire, le ***Label expert CEDPE*** et sur bien d’autres sujets.

D’entrée de jeu, le président du CEDPE Dr. Ahmat Yacoub Dabio a tenu à exprimer sa profonde gratitude au C.A. pour la confiance qui lui a été accordée durant les sept années de gestion du CEDPE. Puis, il a présenté un bref aperçu des activités du Centre et puis il a demandé le Conseil de réfléchir sur la procédure et la qualité d’un successeur, rappelant que son mandat prendra fin le 30 janvier 2025 et qu’il n’a pas envie de le renouveler. Selon lui, pendant les sept années d’activités, des résultats positifs ont été affichés dans tous les domaines de recherche, d’études, d’organisation des tables rondes, de conférences débats, de formation, d’édition et de publication des ouvrages. Tout au long de cette période, il y a eu bien sûr des hauts et des bas. Des hauts, c’est la réussite et des bas, c’est quelquefois la haine, la jalousie, les coups bas provenant de ceux qui s’opposent à la réussite en véhiculant des fausses informations, en essayant de salir la structure. Le président a indiqué que l’équipe vient de boucler la rédaction du rapport septennal qui doit être soumis à l’appréciation du C.A. lors de la cérémonie du 7e anniversaire du 30 janvier 2025. En prenant l’exemple sur le projet

biennal, Dr. Ahmat Yacoub a livré un échantillon des actions entre octobre 2022 et septembre 2024, intitulé « *Prévention des conflits et promotion des valeurs démocratiques* ». Le nombre de personnes impliquées dans les activités ou ayant suivi les activités du projet biennal est estimé à 1. 688 200.

**À la suite d'un débat et d'échanges d'une durée de 90 minutes, voici ce qui a été décidé :**

- Le 30 janvier 2025 est la date prévue pour la cérémonie marquant le septième anniversaire de la création du centre ;
- La cérémonie du 7e anniversaire marquera l'investiture d'un nouveau président le 30 janvier 2025 ;
- Le président sortant remettra au C.A. le rapport septennal narratif et financier, ainsi qu'un inventaire complet des matériels et équipements, avant la cérémonie du 7e anniversaire.
- Le renouvellement ou le remplacement du président du Conseil d'Administration doit être effectué avant la fin de l'année 2024 ;
- Le projet de création d'un **Label Expert CEDPE** est adopté par le Conseil d'Administration pour mettre en valeur les experts de haut niveau ;
- La sélection ne doit pas être limitée aux experts actifs du CEDPE et la liste **d'Experts labelisés CEDPE** sera soumise au Conseil d'Administration pour validation ;
- La remise des attestations et de badges aux experts de haut niveau sélectionnés, aura lieu le jour de la cérémonie de l'anniversaire le 30 janvier 2025 ;
- La remise des attestations de formation sur les usages protocolaires est prévue pour le jour de l'anniversaire ;
- Tous les membres et anciens du CEDPE sont invités à la cérémonie du 30 janvier 2025 ;
- Le Conseil d'administration renouvelle sa confiance au président du Centre et valide sa proposition relative à la fermeture des locaux pour une période d'un mois à compter du vendredi 18 octobre 2024 au lundi 18 novembre 2025. Néanmoins, des ouvertures exceptionnelles pourraient être réalisées avec son accord ;

- Jusqu'à la passation de service le 30 janvier 2025, le président du CEDEP est chargé de protéger les intérêts et les biens du Centre.
- Le C.A tient à remercier toute l'équipe du CEDPE pour ce travail de haut niveau et exprime sa gratitude à Mme Achta Mahamat Hassan pour avoir provisoirement assuré l'intérim du Président jusqu'au bouclage des deux projets ;
- Les jeunes intéressés par le poste de président du CEDPE sont invités à postuler via le site officiel [www.centrerecherche.com](http://www.centrerecherche.com).
- Enfin, le vice-président du CEDPE est chargé de l'organisation de la cérémonie du 7<sup>ème</sup> anniversaire.

## Annexe 5

### L'Alliance de l'AES quitte l'OIF

REPUBLIQUE DU NIGER  
.....  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
ET DE LA COOPERATION ET DES NIGERIENS  
A L'EXTERIEUR  
.....  
SECRETAIRAT GENERAL

Niamey, le 17 MARS 2025  
Le Secrétaire Général

N° 003900 /MAE/C/NE/SG

A  
Mesdames et Messieurs les Chefs  
des Missions Diplomatiques et  
Postes Consulaires du Niger à  
l'Extérieur

Objet : Retrait du Niger de l'Organisation  
Internationale de la Francophonie

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par note verbale N° 003304/MAE/C/NE/CAB/M en date du 07 Mars 2025, le Gouvernement Nigérien a décidé souverainement du retrait du Niger de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Je vous saurais gré d'en informer vos juridictions respectives d'accréditation.

Ampliation:- CAB/M (à-t-c-r)



BP : 396 Niamey - Niger - Téléphone : 20 72 21 12 - 20 72 24 65 - Fax : 20 73 52 31 - Email : nigminafet@live.fr

Revue scientifique  
Mars 2025

Éditée par l'équipe de chercheurs du CEDPE